Programme de développement des Nations Unies
Modèle de document de projet pour les projets financés par les différents fonds fiduciaires du FEM

Titre du projet : Mise à l'échelle des innovations transformatrices des systèmes alimentaires, de l'utilisation des terres et de la restauration à base de cacao en Côte d'Ivoire (SCOLUR-CI)		
Pays : Côte d'Ivoire	**Partenaire de mise en œuvre (Entité d'exécution du FEM)** : Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture Et Du Développement Rural (MEMINADER)	**Modalité d'exécution :** Soutenu par le NIM
Résultat contributif (UNDAF/CPD, RPD, GPD) : Résultat 7 de l'UNSDCF : D'ici 2025, les communautés ont un meilleur accès à des écosystèmes et des milieux de vie terrestres et marins plus durablement gérés, intégrés, inclusifs et améliorant leur résilience. DPC 2021-2025 Résultat 3.1 : Les institutions publiques et privées engagées dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique et les communautés disposent des instruments, des approches innovantes et des technologies nécessaires pour gérer durablement les ressources naturelles dans les régions ciblées et protéger les écosystèmes vitaux.		
Examen préalable social et environnemental du PNUD **Catégorie :** Substantielle	**Marqueur de genre du PNUD : 2**	
ID du prix Atlas : 00122899	**ID du Project/Résultat :** 00118332	
Numéro d'identification PIMS du PNUD-FEM : 6401	**Numéro d'identification du projet FEM :** 10247	
Date de la réunion du LPAC : 24 août 2021		
Délai de soumission au FEM : 13 décembre 2020		
Délai pour l'approbation par le CEO : 13 août 2021		
Durée du projet en mois : 48		
Date de démarrage prévue : 15 avril 2022	**Date de fin prévue :** 15 avril 2026	
Date prévue pour l'évaluation à mi-parcours : 15 avril 2024	**Date prévue pour l'évaluation finale :** 15 janvier 2026	

Brève description du projet : La disparition rapide des forêts en Côte d'Ivoire est l'un des exemples les plus dramatiques de déforestation tropicale en Afrique. Au cours des 50 dernières années, le pays a perdu près de 90 % de ses forêts naturelles, soit l'un des taux de déforestation les plus rapides au monde. L'expansion agricole pour la production de cultures de rente, y compris les produits d'exportation comme le cacao, est le principal moteur de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le pays.

Un grand nombre de projets et d'initiatives vise à soutenir l'efficacité et la viabilité du secteur du cacao en Côte d'Ivoire. Cela inclut l'Initiative cacao et forêts (ICF), qui est un partenaire important pour le présent projet, et qui sera mis en œuvre sous la coordination générale du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture Et Du Développement Rural (MEMINADER).

En travaillant de manière participative avec une gamme complète de parties prenantes du paysage, et en renforçant les capacités pour permettre une participation complète et transparente de toutes les parties, le projet développera des cadres de gestion du paysage détaillés et intégrés pour la mise en œuvre. Ils seront conçus pour orienter les activités à travers de multiples juridictions (villages, sous-préfectures, etc.). Les plans au niveau du paysage aideront à coordonner des actions plus larges, des investissements et des apprentissages par le secteur privé, les donateurs, etc., y compris ceux sous l'égide de l'ICF.

Parallèlement au développement de systèmes intégrés de coordination et de gestion du paysage, le projet développera et testera une série de solutions techniques aux problèmes d'intensification durable du cacao et de restauration des terres agricoles et forestières. Ces solutions proviendront des niveaux local, national, régional et international, ce dernier avec le soutien du programme mondial de FOLUR. Les enseignements tirés des zones pilotes feront l'objet d'une intensification vigoureuse visant à déclencher des transformations au niveau du paysage. Les stratégies de pilotage et d'adoption au niveau du paysage des efforts d'intensification et de restauration seront affinées par des processus de planification et de mise en œuvre.

La diffusion des connaissances et des innovations, de l'exploitation individuelle au programme mondial FOLUR, sera un élément essentiel pour obtenir un impact rentable à l'échelle. Une coordination efficace entre les agences gouvernementales, les donateurs et les autres parties prenantes sera un autre élément critique. Chacun d'entre eux s'appuiera fortement sur les mécanismes de l'ICF et du programme FOLUR.

PLAN DE FINANCEMENT	
Subvention du Fonds fiduciaire du FEM	1 124463 USD
Ressources[1] TRAC du PNUD	100 000 USD
(1) Budget total administré par le PNUD	**1 224 463 USD**
(2) Total des cofinancements confirmés de ce projet non administrés par le PNUD	**61 131 987 USD**
(3) Financement total du projet ((1) + (2)	**62 456 450 USD**
SIGNATURES :	

[1] Il ne s'agit pas d'une exigence obligatoire.

Signature : Nom du signataire ci-dessous	**Approuvé par l'autorité[2] gouvernementale de coordination du développement**	**Date/mois/année :** dans les 6 mois suivant l'approbation par la DG du FEM
Signature : Nom du signataire ci-dessous	**Accepté par le partenaire[3] de mise en œuvre**	**Date/mois/année** : dans les 6 mois suivant l'approbation par la DG du FEM
Signature : Carol Flore, Représentante résidente, PNUD Côte d'Ivoire	**Approuvé par le PNUD[4]**	**Date/mois/année** : dans les 6 mois suivant l'approbation par la DG du FEM 26/10/2022

[2] *D'autres preuves de l'accord du gouvernement peuvent être acceptées à la place d'une signature, à moins que le gouvernement du pays du programme n'exige une signature.*

[3] *Non requis lorsque le PNUD est le partenaire de mise en œuvre (c'est-à-dire la modalité de mise en œuvre DIM). Si une agence des Nations Unies ou une OIG est le partenaire de mise en œuvre et qu'elle a signé un SBEAA avec le PNUD, alors l'Autorité de coordination du développement du gouvernement, le PNUD et l'agence des Nations Unies (ou l'OIG) signent le document de projet. Si une OIG ou une agence de l'ONU est le partenaire de mise en œuvre et n'a PAS signé de SBEAA avec le PNUD, l'autorité de coordination du développement du gouvernement, le PNUD signent le document de projet et le joignent à l'accord de coopération du projet qui doit être signé par l'AGY/IGO et le PNUD. Si une OSC/ONG est le partenaire de mise en œuvre, l'autorité gouvernementale de coordination du développement et le PNUD signent le document de projet et le joignent à l'accord de coopération de projet qui doit être signé par l'OSC/ONG et le PNUD. L'OSC/ONG ne signe pas le document de projet.*

[4] *Pour les projets NIM, il s'agit du représentant résident. Pour les projets DIM dans un seul pays, il s'agit du représentant résident. Pour les projets DIM mondiaux et régionaux, il s'agit du chef de l'unité responsable (selon le département du projet). Par exemple, pour un projet régional géré par le centre régional, c'est le chef du centre régional qui signe ; pour un projet mondial géré par le RCE-VF, c'est le coordinateur exécutif du RCE-VF).*

I. TABLE DES MATIERES

I. TABLE DES MATIERES 4
Acronymes and abréviations 5
II. ENJEU DU DEVELOPPEMENT 7
III. STRATEGIE 25
IV. RESULTATS ET PARTENARIATS 31
V. CADRE DES RESULTATS DU PROJET 59
VI. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION 64
GOUVERNANCE ET GESTION DES DISPOSITIONS GENERALES 75
PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERE 80
BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL 84
CONTEXTE LEGAL 87
GESTION DU RISQUE 87
ANNEXES OBLIGATOIRES 91
Annexe 1 : Modèle de budget du FEM 92
Annexe 2 : Lettre d'appui à l'exécution du FEM 93
Annexe 3 : Cartes du projet et coordonnées géospatiales des sites du projet 94
Annexe 4 : Plan de travail pluriannuel 97
Annexe 5 : Procédure d'examen social et environnemental du PNUD (SESP) 102
Annexe 1 du SESP. Liste de contrôle pour l'examen des risques sociaux et environnementaux 112
Annexe 6 : Registre des risques du PNUD 118

Acronymes et abréviations

10YFP	One Planet Network
ACCEL-Africa	Accelerating Action For The Elimination Of Child Labour In Supply Chains In Africa
ANR	Assisted Natural Regeneration
AWP/Bs	Annual Work Plans And Budgets
BNEDT	Bureau National d'Etudes Techniques Et De Développement
C&I	Critères And Indicateurs
CAP	Community Visioning And Action Planning
CCC	Conseil Café Cacao
CE	Commerce Equitable
CFI	Cocoa And Forest Initiative
CHC	Compagnie Hévéicole Du Cavally
CIRAD	Centre For International Cooperation And Agricultural Research For Development
CNRA	National Center For Agronomic Research
CPF	Peasant-Forests Commission
CSSVD	Cocoa Swollen Shoot Virus Disease
ECOWAS	Economic Community Of West African States
EP	Enriching Plant
EX-ACT	EX-Ante Carbon-Balance Tool
F4P	Partnership For Forests
FE	Final Evaluation
FIP	World Bank Forest Investment Project
FMNR	Farmer-Managed Natural Regeneration
FPIC	Free, Prior And Informed Consent
FREL	Forest Reference Emission Level
GCF	Green Climate Fund
GDP	Gross Domestic Product
GEBs	Global Environmental Benefits
GGP	Good Growth Partnership
GHG	Greenhouse Gas
GIAE	Centre d'Innovations Vertes Pour Le Secteur Agro-Alimentaire En Côte d'Ivoire
GIC	Green Innovation Centres
HCS	High Carbon Stock
HCV	High Conservation Value
IAP	Integrated Approach Pilot
IAs	Monitoring And Supervision Missions
ICCO	International Cocoa Organization
ICPM	Integrated Crop And Pest Management
ICRAF	World Agroforestry
IDA	International Development Association
IDH	Sustainable Trade Initiative
IGAs	Income Generating Activities
PGIP	Plan De Gestion Intégrée Du Paysage

INPHB	Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny
ISFM	Integrated Soil Fertility Management
IUCN	International Union For Conservation Of Nature
JFA	Joint Action Framework
LAs	Lines Of Action
LDN	Land Degradation Neutrality
LULUCF	Land-Use Change And Forestry
M&E	Monitoring And Evaluation
MEMINADER	Ministère d'Etat, Ministère d'Etat Ministère de l'Agriculture Et Du Développement Rural
MOCA	Maximizing Opportunities In Cocoa Activity
MPNP	Mont Péko National Park
NAP	National Action Program
NCSA	National Capacity Self-Assessment
NDC	Nationally Determined Contribution
NIF	National Investment Framework
CPN	Coordinateur National De Projet
NPD	National Project Director
OIPR	Office Of Parks And Reserves
PIU	Progress Supervision Missions
UGP	Unité De Gestion Du Projet
PPP	Partenariat Public Privé
PROMIRE	Promoting Zero-Deforestation Cocoa Production For Reducing Emissions In Côte d'Ivoire
PSC	Comité De Pilotage Du Projet Project
PTC	Comité Technique Du Projet
RA	Rain Forest Alliance
RGPH	General Census Of Population And Housing
SFS	Sustainable Food Systems
SMEs	Small And Medium Enterprises
SODEFOR	Société De Développement Des Forêts
SRADT	The Regional Special Planning And Development Scheme
TRECC	Transformer L'éducation Dans Les Communautés De Cacao
UFHB	Université Félix Houphouët-Boigny
UNDP	United Nations Development Program
UNDSS	United Nations Department Of Safety And Security
UNFCCC	United Nations Framework Convention On Climate Change
UNIDO	United Nations Industrial Development Organization
UTZ	Utz Certified
WCF	World Cocoa Foundation

II. ENJEU DU DEVELOPPEMENT

1. La Côte d'Ivoire est située à 400 km de l'équateur et connaît un climat généralement chaud et humide, avec des températures moyennes allant de 20 °C à 33 °C. Sa zone forestière fait partie de la région forestière de Haute-Guinée d'Afrique de l'Ouest, qui s'étend de la Guinée au Togo. Ces forêts abritent une grande variété d'habitats et sont riches en espèces végétales - y compris 2 800 plantes vasculaires forestières, dont 23 % sont endémiques - qui servent d'habitat à une série de mammifères et d'autres animaux. La faune terrestre est diverse, comprenant 11 branches d'animaux divisées en 74 ordres, 203 familles, 769 genres et 7 234 espèces. La faune mammalienne comprend 230 espèces réparties entre 117 genres, 37 familles et 12 ordres.[5]

2. Selon son profil environnemental national, la Côte d'Ivoire s'étend sur trois grandes zones phytogéographiques :

- La zone guinéenne (50% du pays), sempervirente et semi-décidue, est située au Sud et était autrefois couverte de forêts denses humides. Elle est caractérisée par un climat subéquatorial, avec des précipitations annuelles dépassant 1 500 mm par an.
- La zone soudano-guinéenne (19% du pays) représente une transition entre la zone guinéenne au Sud et la zone soudanaise au Nord, et est constituée de forêts semi-décidues autrefois riches en essences de bois précieux, notamment le samba (Triplochiton scleroxylon), le bete (Mansonia altissima), le kotibe (Nesogordonia papaverifera) et le bassam acajou (Khaya ivorensis). Les précipitations dans cette zone varient de 1.200 à 1.500 mm par an.
- La zone soudanienne (31% du pays), située au Nord, est couverte de savanes arborées et de forêts galeries le long des berges des fleuves. Les précipitations y varient de 900 à 1 200 mm par an.

3. Les trois grandes zones se superposent à des écosystèmes forestiers spécifiques de plus petite taille, notamment les forêts de mangrove (8 700 km2), les forêts marécageuses (450 km2) et les forêts de montagne, ces dernières dans l'ouest du pays (480 km2).

4. La disparition rapide des forêts en Côte d'Ivoire est l'un des exemples les plus dramatiques de déforestation tropicale en Afrique. Au cours des 50 dernières années, le pays a perdu près de 90 % de ses forêts naturelles, soit l'un des taux de déforestation les plus rapides au monde. Selon le niveau d'émission forestier de référence (FREL) de la Côte d'Ivoire, la couverture forestière nationale est passée de 7,8 millions d'hectares en 1990 à 5,1 millions d'hectares en 2000 et à 2,8 millions d'hectares en 2020. En moyenne, environ 250 000 hectares de forêt ont été perdus chaque année entre 1990 et 2020, ce qui équivaut à des taux de déforestation annuels moyens de 4,35 % entre 1990 et 2000, de 2,48 % entre 2000 et 2010 et de 3,31 % entre 2010 et 2020. Dans la plupart des cas, seuls les parcs nationaux et les réserves possèdent encore de vastes zones forestières relativement intactes.

5. La déforestation en Côte d'Ivoire menace des populations entières d'animaux, dont divers primates et éléphants. Plusieurs taxons de la faune primate du pays sont désormais classés comme étant en danger, notamment le chimpanzé occidental (Pan troglodytes verus), le mangabey à nuque blanche (Cercocebus atys lunulatus), le cercopithèque de Roloway (Cercopithecus diana roloway) et le colobe de Bay (Procolobus badius). Le colobe rouge de Waldron (Procolobus badius waldroni) n'a pas été observé à l'état sauvage depuis 1978 et est considéré comme gravement menacé et probablement éteint. À mesure que l'habitat naturel disparaît, la faune restante est repoussée dans des zones de plus en plus petites, ce qui la rend de plus en plus vulnérable au braconnage. En 2016,

5 NBSAP.

82 espèces de faune étaient inscrites dans la liste de l'UICN ((Union internationale pour la conservation de la nature), dont 59 espèces d'oiseaux, 22 mammifères et un amphibien[6].

6. La déforestation a également contribué à réduire considérablement la population d'éléphants, qui est passée de plusieurs milliers il y a 50 ans à 200-400 aujourd'hui. De nombreux éléphants survivants se sont "déplacés à l'intérieur de leur propre pays", se cachant dans un paysage dominé par l'homme, devenant très discrets, apparaissant et disparaissant à intervalles irréguliers, ce qui suggère qu'ils se déplacent sur des distances beaucoup plus longues que ce qui est habituel pour les éléphants de forêt. Il est probable que ces petits groupes ne parviendront pas à trouver des partenaires, qu'ils seront perdus un par un à cause des braconniers ou de la famine et qu'ils disparaîtront progressivement en tant que population.[7]

7. Outre la perte de forêts, les forêts restantes ont été considérablement dégradées, ce qui a des répercussions importantes sur les services écosystémiques. Les forêts saines fournissent à l'économie et à l'environnement des biens et des services uniques : elles filtrent et déversent de l'eau propre dans les cours d'eau et les réservoirs, maintiennent l'habitat naturel de milliers d'animaux et de plantes alimentaires, fournissent des substances médicinales et satisfont les besoins en bois d'œuvre de l'industrie et de chauffage des communautés. Les forêts dégradées ne peuvent pas remplir efficacement ces fonctions, car l'eau est contaminée, la faune et la flore précieuses disparaissent et les stocks de bois d'œuvre et de bois de chauffage diminuent. La dégradation des paysages et des terres forestières a également des répercussions importantes sur la production agricole.

8. Dans l'ensemble, la crise forestière de la Côte d'Ivoire a de graves répercussions sur la biodiversité et les services écosystémiques, ces derniers étant liés en partie à la dépendance continue de la population à l'égard des produits forestiers et de l'agriculture. La perte de la couverture forestière a des effets importants sur le climat, les populations et les cultures.

9. La conservation des forêts de Côte d'Ivoire est également étroitement liée à la crise climatique mondiale. Les forêts tropicales humides sont essentielles pour atténuer le changement climatique, car elles absorbent le CO2 de l'atmosphère et stockent le carbone dans leur végétation et leur sol. Les systèmes agroforestiers constituent le troisième plus grand puits de carbone après les forêts primaires et les jachères à long terme, et ils sont l'un des systèmes d'utilisation des terres les plus courants dans les paysages et les zones agro-écologiques d'Afrique.

10. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCF) en Côte d'Ivoire ont été estimées à 5,5 millions de tCO2 éq. en 2014, soit environ 13,75 % des émissions nationales totales. Outre les émissions de CO2 résultant de la déforestation, le lien entre la déforestation et les précipitations - et donc entre la disparition des forêts et la baisse de la productivité agricole - est de plus en plus évident. En Côte d'Ivoire, une étude sur la vulnérabilité du secteur agricole au changement climatique a noté une tendance générale à la baisse des précipitations dans de nombreuses régions du pays entre 1960 et 2010. Les baisses les plus importantes ont été observées dans la zone forestière humide du sud, près de la côte. Ces baisses peuvent être liées en partie à la destruction de la couverture forestière de la région par l'agriculture extensive et l'exploitation forestière incontrôlée.

11. La disparition des blocs forestiers restants compromettrait davantage les objectifs de développement, en particulier dans le secteur agricole. Actuellement, l'agriculture est un moteur important de l'économie de la Côte d'Ivoire, employant plus des deux tiers de sa population active et générant environ 22% de son produit intérieur brut (PIB) et plus de 50% de ses recettes d'exportation. L'agriculture représente une source essentielle de revenus pour la population ivoirienne, essentiellement rurale.

6 NBSAP, 2016.

7 https://www.elephantcrisisfund.org/stories/can-the-ivory-coast-still-live-up-to-its-name/

12. Originaire d'Amérique du Sud, le cacao a été introduit en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale. Soutenue par les cours mondiaux élevés et les incitations de l'État, la production de cacao a connu un essor considérable, faisant du pays, en 1960, le premier producteur mondial de cacao. Avec l'augmentation de la demande mondiale, la production nationale est passée de 550 000 tonnes en 1980 à 900 000 tonnes en 1995, 1,5 million de tonnes en 2015 et à plus de deux millions de tonnes en 2018. Cette expansion dynamique de la cacaoculture s'est accompagnée d'un changement des pratiques agricoles, avec le passage de systèmes agroforestiers à plusieurs niveaux à des cultures en plein soleil et la déforestation[8] qui en découle.

13. Aujourd'hui, la production de cacao contribue pour environ 15% au PIB de la Côte d'Ivoire et pour 40% à ses recettes d'exportation. La production est assurée par près d'un million d'agriculteurs, qui dépendent de cette culture pour leur subsistance ; cinq autres millions de personnes participent à divers stades de la transformation et de la commercialisation. La Côte d'Ivoire est actuellement le premier producteur et exportateur de cacao au monde, fournissant environ un tiers du cacao mondial. Et l'Organisation internationale du cacao (ICCO) prévoit une nouvelle augmentation de 10 % de la production mondiale de cacao au cours de la prochaine décennie.

14. L'expansion agricole pour la production de cultures de rente, y compris les produits d'exportation comme le cacao, est le principal moteur de la déforestation et de la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire. Globalement, l'agriculture contribue à 62% de la déforestation. L'agriculture est généralement pratiquée sur brûlis, ce qui contribue à la déforestation et à la dégradation des forêts. Les études menées par la Commission Nationale REDD + (CN-REDD +) ont identifié la culture du cacao comme le principal moteur de la déforestation, responsable de 38% de la déforestation au niveau national[9].

15. Les forêts classées du pays sont soumises à une pression particulièrement intense de la part des milliers de ménages déjà installés à l'intérieur de leurs frontières[10]. En 2015, selon une analyse environnementale post-conflit préparée par l'UNEP[11], on estime que 80 % de la superficie des forêts classées était occupée par des parcelles agricoles, tenues par quelques 229 560 chefs de famille. Des conflits continuent de se produire entre les occupants des forêts classées et la SODEFOR, l'agence étatique en charge de la gestion des forêts classées.

Causes sous-jacentes et obstacles

16. Comme décrit ci-dessus, la Côte d'Ivoire a connu des décennies de croissance de la production de cacao basée sur le défrichement des forêts existantes et la plantation de cacao en plein soleil dans des zones précédemment boisées. Au fur et à mesure que les cacaoyers ont mûri, les terres et les sols dans les grandes régions se sont appauvris. Comme la demande mondiale a continué à augmenter, de nouvelles forêts dans de nouvelles parties du pays ont été ciblées pour être défrichées par des cultivateurs potentiels. En 2000, alors que les troubles civils régnaient et que la gouvernance forestière devenait minimale, le processus s'est accéléré, s'étendant, comme indiqué ci-dessus, aux forêts classées.

17. Aujourd'hui, une combinaison de préoccupations environnementales et sociales croissantes du côté de la demande et une série de difficultés du côté de l'offre se combinent pour créer un défi important pour le développement durable du secteur. À la base, le problème est lié à des défis de développement plus larges auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée. Parmi ceux-ci figure le taux élevé de croissance démographique du pays, actuellement estimé à 2,55 % par an, ce qui équivaut à un doublement de la population en 28 ans. Ce taux de

8 Sonwa, D.J., Weise, S.F., Schroth, G. et al. Structure des systèmes de culture du cacao en Afrique de l'Ouest et du Centre : une revue. Agroforest Syst 93, 2009–2025 (2019). https://doi.org/10.1007/s10457-018-0306-7

[9] BNETD, 2016

[10] SN-REDD+, 2018

[11] UNEP, 2015

croissance de la population nationale sous-estime toutefois les pressions démographiques auxquelles sont confrontées les zones forestières de l'ouest et du nord du pays, qui connaissent des taux de croissance démographique plus élevés en raison notamment d'une forte migration. Les migrations internes, ainsi que l'immigration en provenance des pays de la CEDEAO, ont amené des migrants qui ouvrent le front agricole occidental, après le défrichement du massif forestier et la dégradation des sols dans les parties centrale et orientale du pays.

18. La croissance démographique et les facteurs économiques ont augmenté la pression de défrichement à laquelle sont soumises les forêts restantes. Ces pressions sont conditionnées par l'équilibre des opportunités et des incitations relatives auxquelles sont confrontées les populations rurales. Lorsque les alternatives sont limitées ou inexistantes, le défrichement pour le cacao en plein soleil, même sur de petites parcelles et dans des zones où leur tenure/légalité est incertaine - ou pire - peut être la meilleure d'une série limitée d'options pour de nombreux petits agriculteurs. En effet, les questions de tenure ont un effet important sur le type de stratégie de culture employée, puisque le cacao plein soleil tend à atteindre la maturité plus rapidement - un avantage pour ceux qui font face à une tenure incertaine.

19. Les facteurs physiques, géographiques et climatiques jouent également un rôle important dans la détermination des résultats. La faible fertilité des sols en dehors des forêts est un facteur important qui limite les rendements du cacao, entraînant un faible degré d'intensification agricole et une pression supplémentaire pour convertir davantage de forêts naturelles. Le changement climatique commence également à avoir des impacts significatifs. La diminution des précipitations entraîne une baisse des rendements, qui entraîne à son tour une migration des populations vers les zones fertiles associées aux forêts denses, ce qui provoque la déforestation et l'augmentation des incendies dans les zones de mosaïque, formant ainsi un cercle vicieux. Bien qu'indéniablement complexe, le rôle joué par les forêts en relation avec le climat est de plus en plus évident.

20. Outre les facteurs de causalité susmentionnés, un certain nombre de questions font obstacle à la résolution des problèmes et défis observés. Ceux-ci peuvent être regroupés en trois catégories, en fonction du type de solution envisagé, comme indiqué ci-dessous.

1. *Obstacles à une planification améliorée et intégrée*

21. Les obstacles suivants ont été identifiés en rapport avec la nécessité d'une planification améliorée et intégrée :

- Faiblesse des politiques habilitantes et du cadre juridique : Il s'agit notamment de la faiblesse de la gouvernance forestière et de la popularisation insuffisante du code forestier de 2019.
- Faible priorité accordée aux questions liées aux forêts au niveau national et changement rapide du ministre en charge de la gestion des forêts : En cinquante ans d'indépendance pour la Côte d'Ivoire, l'administration forestière a connu dix-huit changements de tutelle ministérielle et vingt-huit ministres, soit un changement de tutelle tous les deux ans et demi en moyenne.[12]
- Les systèmes inadaptés pour l'alignement des politiques territoriales : L'aménagement du territoire est un facteur de développement transversal permettant une meilleure gestion des terres et une meilleure utilisation des ressources et du potentiel d'un pays. La Côte d'Ivoire a créé des politiques pour l'agriculture et la conservation des forêts qui sont bien alignées en principe, notamment grâce au processus REDD, aux engagements internationaux du gouvernement en matière de climat, ainsi qu'à l'alignement des différentes

[12] BNETD, Etc Terra, 2016

politiques d'utilisation des terres. Cependant, l'application sur le terrain est encore souvent incomplète et contradictoire et, par conséquent, la déforestation associée à la production agricole se poursuit. Il y a un défi à relever pour harmoniser la mise en œuvre de : (i) des politiques de conservation et de restauration des forêts (mises en œuvre par le Ministère des eaux et forêts à travers ses structures décentralisées telles que la SODEFOR) d'une part ; (ii) des politiques de développement agricole, notamment du cacao (menées par le Ministère de l'agriculture, le Conseil café-cacao soutenu par l'ANADER et le CNRA), et ; (iii) des politiques d'aménagement du territoire. Par exemple, si la politique générale d'aménagement du territoire (guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT))[1] recommande la conservation des bas-fonds pour les cultures vivrières, de nombreuses exploitations de palmiers à huile s'y développent. De même, bien que le nouveau code forestier (Loi n° 2014-427 du 14 juillet 2014[2], avec le Code forestier, révisé par la loi 2019-675 du 23 juillet 2019[3]) a reconnu la propriété des arbres d'exploitation par l'agriculteur et recommande l'adoption de pratiques agroforestières pour restaurer le couvert forestier, dans la pratique, les agriculteurs continuent de souffrir des exploitants forestiers qui coupent les arbres d'exploitation dans les cacaoyères. De plus, malgré leur statut de conservation, les forêts classées et certaines forêts communautaires sont remplacées par des exploitations agricoles - bénéficiant parfois d'un soutien technique des agences gouvernementales. Les interventions des programmes pour la viabilité de l'industrie cacaoyère ont très peu d'impact sur la déforestation et l'amélioration des conditions de vie des communautés, car elles ne sont pas liées aux priorités régionales et ne sont pas suffisamment adaptées au contexte local.

- Coordination insuffisante des initiatives sur le terrain : La planification serait grandement améliorée par un cadre permettant le partage d'informations et la coopération au sein et entre les acteurs de différents secteurs opérant dans un espace géographique donné.

2. *Obstacles à l'intensification durable des pratiques agricoles*

22. Les obstacles suivants ont été identifiés en rapport avec la nécessité d'une intensification durable des pratiques agricoles :

- Les pratiques agricoles et post-récoltes : Les faibles niveaux de productivité sont liés à une série de pressions techniques et environnementales et au changement climatique, notamment : (i) la diffusion inadéquate des bonnes pratiques agricoles et du traitement post-récolte liée à une insuffisance de formation technique et d'éducation des agriculteurs ; (ii) les méthodes de culture du cacao utilisées de longue date, à savoir la plantation en plein soleil, ont entraîné un déclin important de la santé et de la fertilité des sols ; (iii) le vieillissement des vergers de cacao ; (iv) le manque de promotion des pratiques de bioénergie des déchets de cacao et des fourneaux améliorés ; et (v) les inefficacités des systèmes de production à la ferme.

- Les questions phytosanitaires : Le niveau élevé de la pression parasitaire due aux maladies et ravageurs (maladie de la pourriture des cabosses due à Phytophthora megakarya et Phytophthora palmivora, punaise des mirides du cacao Salhbergella singularis Hagh, scolytes, rouille orangée, foreurs de tiges, etc.), ainsi que la recrudescence et la menace de la maladie des pousses gonflées du cacao.

- Les Aspects socio-économiques : Une variété d'obstacles socio-économiques affectent la production de cacao. Il s'agit notamment de : (i) le vieillissement des producteurs et le désintéressement des jeunes dans le secteur ; (ii) le faible niveau d'organisation des producteurs ; (iii) le faible niveau de transformation locale des produits ; (iv) la pauvreté, le chômage et les conditions de vie globalement précaires des communautés

productrices de cacao ; (v) les preuves du travail des enfants tout au long de la chaîne d'approvisionnement ; (vi) le manque d'autonomisation des femmes et des jeunes ; et (vii) la migration non gérée, y compris la migration interne conduisant, entre autres, au défrichement des forêts classées.

- Absence de dispositions politiques et réglementaires approuvées concernant le défrichage par le feu lors de la plantation de cultures : Pour générer rapidement des revenus, le cacao est généralement cultivé selon des méthodes de culture sur brûlis. Le nouveau Code forestier approuvé en juillet 2019 prévoit une réglementation spécifique pour la protection des forêts, par exemple en exigeant une autorisation préalable pour le déboisement et le défrichement dans ses articles 45 et 47 dans le milieu forestier privé, et dans l'article 46 dans le domaine forestier public. Le décret d'application développant l'article 47 reste en phase de discussion au sein du gouvernement ; il devrait inclure des mesures contraignantes concernant le déboisement et le défrichement par rémanence et/ou brûlis.
- Faible accès au marché et aux systèmes financiers : Malgré l'importance de la production de cacao dans le pays, l'accès au marché et aux services financiers pour les agriculteurs, en particulier les petits exploitants, reste insuffisamment inclusif. Les agriculteurs sont généralement payés en espèces au moment de la récolte. La gestion des flux de trésorerie peut être un défi, car le revenu gagné doit couvrir les dépenses d'une année entière. Peu d'agriculteurs ont accès aux services bancaires, ce qui rend difficile l'épargne de leurs revenus ou la demande de prêt. Les agriculteurs peuvent se tourner vers leurs amis et leur famille pour obtenir des prêts lorsqu'ils ont besoin d'argent en urgence et lorsqu'ils ne sont pas en mesure d'économiser suffisamment pour couvrir les dépenses du ménage pour l'année. Les agences bancaires sont généralement situées loin des villages et les coûts de transaction sont élevés. Les produits financiers sont généralement conçus pour les clients urbains qui peuvent rembourser un prêt à partir de leurs salaires mensuels ; ce système ne fonctionne pas pour les cacaoculteurs, dont la plupart n'ont pas de revenus mensuels réguliers.

3. Obstacles à une meilleure conservation et restauration des habitats naturels, notamment des forêts

23. Les obstacles suivants ont été identifiés en rapport avec la nécessité de mesures de conservation renforcées :

- Les pratiques agricoles : Les pratiques non durables, c'est-à-dire la culture sur brûlis, l'utilisation incontrôlée de pesticides chimiques (qui menace la pollinisation), l'expansion agricole et le défrichement des forêts sont très répandues dans les forêts.
- Environnement favorable : (a) Cadre et actions insuffisants pour contrôler l'exploitation forestière et minière illégale et l'exploitation illégale de la faune et de la flore[13] sauvages ; (b) Absence de politique de gestion des feux de forêt et de capacités associées pour lutter contre les feux de forêt dans un climat changeant.

24. Les obstacles suivants ont été identifiés en ce qui concerne le besoin de reforestation et de restauration des terres :

- Droits fonciers faibles/inexistants : Les petits exploitants agricoles (en particulier les femmes) ne disposent pas de droits fonciers sûrs et les plans d'utilisation des terres ne sont pas élaborés. Pour que les efforts de

[13] Les pays de la CEDEAO, dont la Côte d'Ivoire, ont récemment adopté une stratégie de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

reboisement réussissent, les parcelles doivent être délimitées et sécurisées, car le reboisement est un processus à long terme. Cela est particulièrement vrai pour les espèces indigènes, qui ont généralement besoin de plus de temps pour pousser. Globalement, la sécurisation de la propriété foncière est une étape essentielle permettant aux agriculteurs d'attirer des investissements et de mettre en œuvre des actions à long terme. L'absence de sécurité foncière est l'un des principaux facteurs qui rendent l'agriculture et la sylviculture non durables. La majorité des personnes qui exploitent les terres en Côte d'Ivoire ne sont pas des propriétaires fonciers légalement reconnus, même si certaines sont reconnues comme propriétaires par les chefs coutumiers ou sont autorisées par ces derniers à utiliser les terres en question. Cette situation crée des difficultés pour les investissements durables à long terme, comme la plantation d'arbres. Les procédures administratives de reconnaissance de la propriété foncière ont été mises en place, mais il reste encore beaucoup à faire, l'un des principaux obstacles étant le coût de l'obtention des documents officiels nécessaires pour prouver la propriété. Ainsi, les investissements à long terme dans la gestion durable des terres doivent tenir compte des questions de propriété foncière.

- Un environnement favorable inadéquat : Cela comprend : (i) l'ambiguïté sur la propriété des arbres ; (ii) l'absence d'un cadre réglementaire ou d'incitations associées ; (iii) l'absence d'un système de suivi du reboisement.
- Capacités : Compétences et expériences insuffisantes en matière d'agroforesterie et de réhabilitation des terres parmi les petits exploitants.
- Disponibilité des intrants : Faible capacité de production et faible disponibilité des semences et des plants.

Le scénario de base et les projets de base associés

25. Les principales initiatives du scénario de base sont décrites ci-dessous.

1. L'INITIATIVE CACAO ET FORETS (ICF)

26. En mars 2017, le Prince de Galles a convoqué la première réunion de ce qui allait devenir un programme visant à prévenir la déforestation et la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire et au Ghana associées à la chaîne d'approvisionnement mondiale du cacao. En novembre de la même année, les gouvernements des deux pays, ainsi que les principales entreprises mondiales de chocolat et de cacao, ont signé des accords historiques visant à mettre fin à la déforestation et à promouvoir la restauration et la protection des forêts dans la chaîne d'approvisionnement en cacao. Le partenariat public-privé qui en a résulté - connu sous le nom de l'Initiative cacaco et forêts (ICF) - a été organisé par la Fondation mondiale du cacao (WCF), IDH - la Sustainable Trade Initiative et l'International Sustainability Unit du Prince de Galles, en collaboration avec les deux gouvernements. La gouvernance de l'ICF et la supervision de ses activités relèvent du Secrétariat technique de l'IFC, qui en Côte d'Ivoire, est composé du Ministère des eaux et forêts, de l'IDH, de la WCF et du Conseil du café-cacao. Actuellement, le Secrétariat est coordonné et dirigé par l'IDH, qui s'efforce de renforcer les capacités du MINEF afin de faciliter la transition vers un Secrétariat entièrement coordonné par le MINEF, l'IDH se concentrant sur son rôle de facilitateur entre les secteurs public et privé et la société civile.

27. En l'espace de quelques mois, des Cadres d'action conjoints (CAJ) nationaux ont été convenus pour la Côte d'Ivoire et le Ghana, chacun d'entre eux définissant des engagements fondamentaux, des actions vérifiables et des objectifs limités dans le temps conçus pour offrir des chaînes d'approvisionnement en cacao sans déforestation et positives pour les forêts. Ces cadres ont rapidement été complétés par des plans nationaux de mise en œuvre couvrant la période 2018-20, qui détaillaient le plan de chaque gouvernement pour la mise en œuvre des actions convenues au titre de son cadre national conjoint. Ceux-ci comprenaient un certain nombre d'éléments constitutifs importants conçus pour permettre la mise en œuvre de l'ICF, par exemple la révision des cadres juridiques

nationaux, l'adoption de normes de sauvegarde environnementale et sociale et l'élaboration de cartes de délimitation des zones protégées.

28. En mars 2019, les entreprises participant à l'ICF ont publié leurs propres plans d'action initiaux, couvrant la période 2018-22. Ceux-ci détaillaient la manière dont chaque entreprise soutiendrait la réalisation des objectifs du Cadre, conformément à son rôle dans la chaîne d'approvisionnement, à ses priorités stratégiques et à ses objectifs en matière de durabilité[14].

29. Une approche progressive a été adoptée pour mettre en œuvre l'ICF, avec une phase de démarrage (2018-2020) au cours de laquelle l'accent a été mis sur la création d'un environnement favorable et la mise en œuvre sur le terrain de pilotes pour tester les politiques et les modèles en vue d'une mise à l'échelle dans la phase de mise à l'échelle prévue sur dix ans (2021-2030).

30. La phase de démarrage de l'ICF est concentrée dans cinq régions : Cavally, Guémon, Nawa, San-Pedro et La Mé.

31. Les travaux de la phase de démarrage ont été axés sur les thèmes suivants :[15]

- La production durable et l'amélioration des sources de revenus des producteurs, avec une intensification et une diversification responsables de la production afin d'augmenter les rendements et les revenus des producteurs de cacao et de réduire la pression sur les forêts ;
- La protection et la restauration de la forêt, y compris la conservation des parcs nationaux et des réserves, l'amélioration de la couverture forestière dans les zones rurales et la restauration des forêts classées dégradées par les activités humaines, en particulier par l'empiètement des plantations de cacao ; et
- La participation communautaire et l'inclusion sociale, qui couvre les garanties sociales assurées par l'engagement de la société civile et des communautés.

32. L'inclusion sociale est une dimension importante de l'ICF. L'initiative vise à impliquer les communautés locales, tout en utilisant des garanties environnementales et sociales pour minimiser les impacts sociaux ou environnementaux potentiellement négatifs. Les signataires de chaque CAJ s'engagent à respecter les droits de l'homme. En outre, ils reconnaissent qu'un engagement et une responsabilisation efficaces des communautés productrices de cacao et des organisations de la société civile sont essentiels pour mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts liées à la production de cacao.

33. La période 2018-2020 de la "phase pilote" a également permis de préparer la phase de mise en œuvre ultérieure de l'ICF. La période post-2020 sera utilisée pour consolider et mettre à l'échelle les activités et les résultats obtenus au cours des deux premières années de la phase pilote. Elle devrait être principalement consacrée à la mise en œuvre d'activités "lourdes" nécessitant des ressources financières importantes. Sous réserve de consultations approfondies entre les signataires du CAJ, il pourrait s'agir des activités suivantes :

- Mettre à jour et publier les limites des forêts classées, en commençant par les cinq régions prioritaires de l'ICF ;
- Faire le point sur l'état des forêts classées et produire des plans de gestion bancables ;
- Produire des cartes de traçabilité nationales, couplées à une carte de suivi de l'offre du secteur privé.

[14] Voir ICF, 2019. Résumé des premiers plans d'action des entreprises pour la Côte d'Ivoire. Summary of Initial Company Action Plans for Côte d'Ivoire.

[15] ICF, 2018 & 2019. Les détails concernant les actions identifiées et mises en œuvre, et les résultats obtenus, sous chacune de ces rubriques sont fournis à partir de la page 26 ci-dessous.

- Mettre en place et rendre opérationnel le système national de traçabilité physique et financière du cacao.
- Déployer la politique de sauvegarde environnementale et sociale, y compris la collecte de données socio-économiques sur les forêts réservées de catégorie 3 dans les cinq régions prioritaires.
- Mettre en place et rendre opérationnel le Fonds forestier, y compris le Fonds public-privé pour financer l'ICF.

2. PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE DE DEUXIEME GENERATION (PNIA 2)

34. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole de deuxième génération (PNIA 2, 2018-2025), plusieurs initiatives sont prises pour éliminer la déforestation dans la chaîne de valeur du cacao.

35. Le PNIA2 identifie les grands défis environnementaux suivants pour la Côte d'Ivoire :

- La nécessité d'une gestion intégrée des ressources environnementales pour garantir la fertilité des sols, la santé des zones et des espèces protégées et la préservation des écosystèmes aquatiques ;
- La nécessité de restaurer la couverture forestière ;
- La nécessité d'une étude complète des vulnérabilités agro-climatiques, et d'une stratégie pour assurer la résilience climatique de la production agricole.

36. Un aspect central du PNIA2 est de promouvoir une coordination étroite entre les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques et les efforts de gestion environnementale (programmes 1 et 3).

37. Le programme 3, "Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique", vise à la fois une gestion environnementale globale et multipartite et le renforcement de l adaptation et de la résilience au changement climatique.

3. REDD+

38. La Côte d'Ivoire a adopté la stratégie nationale REDD+ en 2016. Huit options stratégiques REDD+ ont été définies, l'**option stratégique 1 : agriculture à déforestation zéro** visant à réduire de 80 % la déforestation due à la production agricole d'ici 2030. Une partie de la contribution déterminée au niveau national (NDC) de la Côte d'Ivoire dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) consiste en une réduction de 28 % des émissions de référence grâce à REDD+. Le cadre d'action conjoint de la Côte d'Ivoire Joint Framework for Action dans le cadre de l'ICF comprend un engagement de zéro déforestation dans la chaîne d'approvisionnement du cacao. Le plan de mise en œuvre et les objectifs de financement de l'ICF représentent un engagement concret et un élan pour un approvisionnement en cacao sans déforestation.

39. Conformément à la stratégie nationale REDD+, un certain nombre d'initiatives sont en cours de développement ou en cours dans diverses régions (voir la carte 1 ci-dessous). Il s'agit notamment des projets GCF et FIP (tous deux décrits ci-dessous), ainsi que du projet " C2D ", du projet Mondelez et du " Projet Cacao Ami des Forets ".

40. Le gouvernement a engagé d'importantes ressources nationales et a travaillé en étroite collaboration avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux pour atteindre son niveau actuel de préparation à la REDD+ et sa capacité à transformer ses secteurs forestier et agricole. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans le développement de l'architecture nationale REDD+, la phase de préparation n'est pas encore terminée et fait face à

certains défis liés aux capacités et au financement. Le principal soutien technique et financier apporté par les partenaires dédiés à la phase de préparation à la REDD+ - à savoir le programme national UN-REDD et le FCPF/WB - a pris fin en 2019. Sans autre plan de financement supplémentaire pour finaliser et rendre opérationnels les éléments du Cadre de Varsovie, le GCF (voir immédiatement ci-dessous) est le seul partenaire financier disponible pour soutenir sa finalisation.

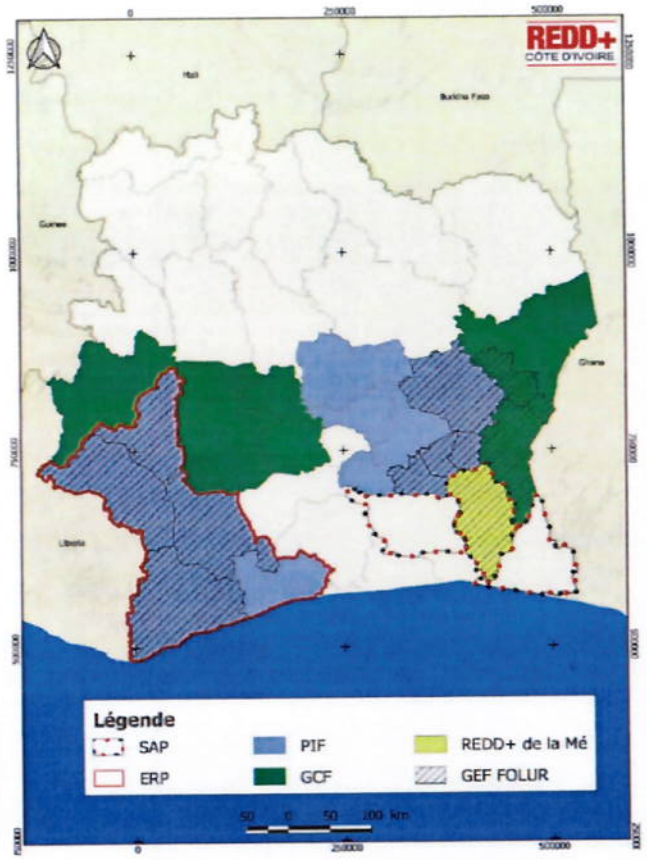
4. FOND VERT POUR LE CLIMAT (GCF)

41. Un projet du Fonds vert pour le climat (GCF), "Promouvoir la production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire (PROMIRE)", approuvé à la mi-2020, vise à générer un changement de paradigme par la mise à l'échelle de modèles agroforestiers innovants, l'agriculture sans déforestation et la production de cacao biologique. Le projet est conçu pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en fournissant des co-bénéfices d'adaptation.

42. L'initiative apportera un soutien concret à l'agriculture, l'un des piliers de la REDD+ NS, et amorcera une transition vers une économie verte et à faible émission de carbone. Elle soutiendra un nouveau modèle agricole pour amorcer une transition vers une économie à faible émission de carbone et mettre en œuvre efficacement une agriculture sans déforestation. Pour y parvenir, 3 650 ha de systèmes agroforestiers seront mis en place et 1 500 ha de forêts seront restaurés, générant ainsi une réduction directe et indirecte des émissions de carbone de 5,5 millions de tCO2 eq sur la durée du projet. L'agroforesterie réduira la pression sur les forêts en aidant les petits exploitants agricoles à augmenter leurs revenus tout en assurant la sécurité alimentaire et les besoins en bois de chauffage. Il en résultera une amélioration des moyens de subsistance, un renversement de la tendance à la déforestation et des co-bénéfices pour l'adaptation au climat. L'adoption par les communautés de pratiques agricoles à faible émission de carbone conduira à une augmentation de la valeur ajoutée par hectare, à une diversification accrue des moyens de subsistance et à une indépendance vis-à-vis des fonds publics, notamment par une meilleure connexion des petits exploitants aux institutions financières. Des pratiques agricoles à faible émission de carbone seront mises en œuvre. 7 550 personnes (dont 30 % de femmes) et trois coopératives (une par région) en bénéficieront directement, tandis que 600 000 petits exploitants agricoles en profiteront indirectement. Il aidera les petits exploitants agricoles à accéder à des outils financiers durables afin de mettre fin à leur dépendance à l'égard des subventions publiques, permettant ainsi au modèle agricole à faible émission de carbone de devenir progressivement autonome grâce à ses propres investissements.

43. Les ressources de la subvention du GCF seront également utilisées pour surmonter les contraintes du gouvernement à investir dans les mesures nécessaires pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts. Le projet finalisera et rendra opérationnelle l'architecture REDD+ en renforçant les capacités institutionnelles pour assurer une mise en œuvre efficace des outils aux niveaux national et infranational. Il soutiendra l'opérationnalisation du mécanisme REDD+ dans la zone cible, tout en permettant la réplication des activités et des bonnes pratiques dans d'autres régions pour atteindre une couverture nationale, comme le recommandent la stratégie nationale REDD+ et le Cadre national d'investissement (NIF).

Carte 1 : Initiatives REDD+ dans les régions du projet



LEGENDE:

SAP : Projet REDD+ du GCF SAP : "Promouvoir la production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire (PROMIRE)" (*En cours*)

PIF : Plan d'investissement forestier 2018-2023 (BM) (*En cours*)

REDD+ de La Mé : Projet Me REDD+ - Pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts dans la région de la Mé. (*Finalisé*)

ERP : Fonds carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) - Programme de réduction des émissions (*En cours*)

GCF : Restauration des forêts, reboisement et réduction de la déforestation par une agriculture sans déforestation (PNUD) (*Soumis*)

GEF FOLUR : SCOLUR pour les régions initiales éligibles (Projet enfant)

5. CENTRES D'INNOVATIONS VERTS GIZ

44. Le soutien de la GIZ est dirigé par ses Centres d'innovation verte (CIG) pour le programme du secteur agricole et alimentaire Green Innovation Centres (GIC) for the Agriculture and Food Sector, qui opèrent dans quinze pays africains. Le projet GIC en Côte d'Ivoire GIC project in Côte d'Ivoire travaille avec les petites exploitations de cacao et leurs organisations ainsi qu'avec les petites et moyennes entreprises en amont et en aval des chaînes de valeur ajoutée promues dans les régions du Sud-Est et du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, notamment dans les régions du Cavally, de l'Indénié Djuablin et de La Mé. Le projet vise à identifier et à mettre à l'échelle les innovations et à les promouvoir en soutenant un environnement favorable qui assurera un agrobusiness durable dans le secteur du cacao. Le projet met en œuvre des activités dans cinq domaines stratégiques et complémentaires :

- Production durable de cacao sans déforestation : Le projet GIC encourage la reforestation et les chaînes d'approvisionnement sans déforestation par le biais de partenariats locaux dans les régions ciblées. Elle soutient également les efforts pour parvenir à une production de cacao durable et vérifiée en aidant à développer un système national de traçabilité des produits du cacao - du cacaoyer à la tablette de chocolat. En s'associant à des partenaires internationaux tels que le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) et le Centre de coopération internationale et de recherche agricole pour le développement (CIRAD), le projet encourage les bonnes pratiques agricoles pour une meilleure adaptation au changement climatique, par exemple par l'introduction de systèmes agroforestiers.
- Diversification des systèmes de production de cacao : Pour réduire l'impact des fluctuations du marché sur les producteurs de cacao, le GIC encourage les innovations dans la culture de denrées alimentaires complémentaires. Cela renforce la résilience des agriculteurs face aux mauvaises récoltes ou à la chute des prix du cacao et leur procure un revenu supplémentaire. Les deux principales denrées alimentaires visées par le projet sont le manioc et la banane plantain.
- Transformation et commercialisation locales des produits du cacao : Pour conserver davantage de valeur ajoutée dans le pays, le projet soutient une pépinière d'entreprises, qui développe de nouveaux produits à base de cacao et ouvre de nouveaux marchés. Il est prévu de créer un centre pilote offrant des formations et des formations continues pour toutes les étapes de la transformation. Le projet encourage également les unités de transformation à petite échelle afin d'augmenter les activités de transformation du cacao et de diversifier les produits du cacao dans le pays, de créer des emplois et d'augmenter les revenus du cacao.
- Promotion des innovations sectorielles : Pour renforcer l'environnement favorable nécessaire au développement et à l'adoption d'innovations qui conduiront à des améliorations durables pour le secteur, le projet soutient le Conseil du café-cacao (CCC) ainsi que les initiatives existantes qui œuvrent pour un secteur cacaoyer durable. Par exemple, le projet coopère avec l'ICF et la WCF.
- Dialogue international pour un cacao durable : avec le soutien d'une équipe de mise en œuvre en Allemagne, le projet encourage la mise en réseau internationale ainsi que les échanges sud-sud et nord-sud entre les pays producteurs de cacao sur les meilleures pratiques, le partage des connaissances et la coopération internationale.

6. PROJET D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE MONDIALE (FIP)

45. Ce projet a été approuvé en janvier 2018, avec un financement de 15 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA). Il est conçu pour améliorer l'accès aux sources de revenus provenant de la gestion durable des forêts pour certaines communautés dans des zones ciblées des régions du sud-ouest et du centre. Les bénéficiaires directs sont les agriculteurs et les communautés dépendantes de la forêt, soit environ 345 000 personnes, qui bénéficieront d'opportunités d'emploi indépendant et agricole. Le FIP soutiendra la gestion

durable des forêts classées et la capacité de surveillance du parc national de Taï en impliquant les communautés dépendantes et en proposant des mécanismes d'incitation qui leur fourniraient des revenus alternatifs, réduisant ainsi la pression humaine sur les zones protégées. La cogestion, avec l'implication des communautés et des parties prenantes, devrait être essentielle pour garantir la réussite de la mise en œuvre des initiatives de restauration et de conservation des forêts. Le FIP est étroitement aligné sur la politique du secteur forestier récemment adoptée par la Côte d'Ivoire et sur le cadre de partenariat pays du Groupe de la Banque mondiale (2016-2019), qui vise à réduire l'extrême pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée.

7. LE PROGRAMME INITIATIVE POUR UN PAYSAGE DURABLE (ISLA)

46. Le programme IDH "Initiative pour des territoires durables" (ISLA) vise à aborder les questions de durabilité au-delà du niveau de l'exploitation agricole, en combinant une approche de la chaîne de valeur avec une approche de développement de territoires durables. En Côte d'Ivoire, ISLA se concentre sur la croissance verte dans la région du Cavally, où il vise à trouver un équilibre entre la forêt, l'agriculture durable et les populations vivant dans la vaste zone délimitée à l'est par le parc national de Taï.

47. En coopération avec ses partenaires - SODEFOR, OIPR, Conseil Régional du Cavally, Barry-Callebaut, Cémoi et la Fondation Wild Chimpanzee - le programme ISLA a mis en œuvre des interventions qui combinent la production agricole et la protection de la forêt (agroforesterie du cacao), y compris : la facilitation de la collaboration entre les secteurs public et privé en vue de parvenir à des accords sur la protection, la production et l'inclusion sociale ; la sensibilisation à la nécessité de la conservation de la forêt ; la diversification des activités économiques des producteurs, et ; la mobilisation d'investissements publics et privés pour l'extension du programme.

8. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DES SOCIETES COOPERATIVES DE COTE D'IVOIRE

48. Le programme d'investissement dans les coopératives et les exploitations agricoles (FCIP) vise à améliorer l'environnement d'investissement des coopératives et des producteurs afin d'accroître leur professionnalisme et leur capacité à investir dans des activités agricoles et non agricoles.

49. Avec son partenaire, le Conseil du Café-Cacao, l'IDH, par le biais d'un fonds de cofinancement appelé Cocoa Challenge Fund, soutient ;

- Les institutions financières (Advans CI, Baobab CI, Unacoopec CI, YUP CI, Atlantic Bank, United Bank for Africa et Inclusive Guarantee) à innover pour augmenter leurs investissements dans les coopératives et les communautés cacaoyères (produits, services et mécanismes de prestation de services) : comptes d'épargne, comptes électroniques, financement des intrants, crédit d'études (numériques), crédit camion, financement des fonds de roulement, micro-assurance, financement WACC, micro-assurance, crédit énergie solaire.
- Des entreprises agroalimentaires (Cargill, Barry Callebaut, ETG, groupe AVVA) pour renforcer la capacité des agriculteurs et des coopératives à gérer leurs entreprises de manière professionnelle et à utiliser le crédit de manière efficace (près de 400 coopératives et 199.000 producteurs).

9. AUTRES PROJETS

50. En plus de ce qui précède, un grand nombre de projets supplémentaires sont en cours dans toute la Côte d'Ivoire. Le tableau 1 ci-dessous identifie plusieurs de ces projets, qui sont tous actifs dans une ou plusieurs des régions de démonstration du projet. Chacun de ces projets sera engagé dans le cadre de chaque composante du projet, mais en particulier dans le cadre de l'appui à la plateforme du projet et des efforts de planification au niveau

du paysage (voir la description de la composante 1 ci-dessous), et dans le contexte de la diffusion des connaissances et de l'innovation (voir la composante 4). Ceci sera important pour aborder l'obstacle de base lié au partage et à la diffusion inadéquats des leçons apprises.

Tableau 1 : Projets par région

Projet / programme	Domaines de coopération (Type d'articulation)	Indicateurs géographiques[1]
L'Initiative cacao et forêts	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage (impliqué en tant que partie prenante) - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (Partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins) - Conservation et restauration des habitats naturels (partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins) - Gestion des connaissances concernant les paysages cibles et les processus de changement, développées et partagées aux niveaux du paysage, national et international (Exécutant de certains éléments)	CV, LM, GM
Programme national d'investissement agricole (PNIA2)	- Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (Fournit un cadre pour les activités SCOLUR) - Conservation et restauration des habitats naturels (Cadre pour SCOLUR)	N
REDD+	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage (Cadre pour le SCOLUR) - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (cadre du SCOLUR) - Conservation et restauration des habitats naturels (Cadre pour le SCOLUR) - Suivi et évaluation de la déforestation et de la dégradation évitées (cadre et suivi pour le SCOLUR).	CV, LM, GM, ID, N
Fonds vert pour le climat / projet PROMIRE	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage (partage des objectifs et des ressources dans les mêmes paysages ou dans des paysages voisins) - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins) - Conservation et restauration des habitats naturels (partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins) - Suivi et évaluation de la déforestation et de la dégradation évitées (Soutien à l'organisme national REDD+ (SepREDD))	LM

Projet / programme	Domaines de coopération (Type d'articulation)	Indicateurs géographiques[1]
Centres d'innovation verte de la GIZ	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage (partage des objectifs et des ressources dans les mêmes paysages ou dans des paysages voisins) - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins) - Conservation et restauration des habitats naturels (partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins)	LM, GM, ID
FIP de la Banque mondiale	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage (Impliqué comme partie prenante (SODEFOR) - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (Partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins) - Conservation et restauration des habitats naturels (partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins)	CV, GM
Programme ISLA	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage (plateforme ISLA, cadre pour SCOLUR) - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (SCOLUR s'appuie sur les résultats de la planification ISLA) - Conservation et restauration des habitats naturels (SCOLUR s'appuie sur les résultats de la planification ISLA)	CV
Programme d'investissement agricole et coopératif (FCIP)	- Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (partage d'objectifs et de ressources dans les mêmes paysages ou dans des paysages voisins, notamment en ce qui concerne le microfinancement des exploitations cacaoyères).	N
Accélérer l'action pour l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique (ACCEL-Africa)	- Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (SCOLUR s'appuyant sur les résultats d'ACCEL concernant le travail décent)	ID
Cocoa Life Programme	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage (impliqué en tant que partie prenante) - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (Partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins) - Conservation et restauration des habitats naturels (partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins)	GM

Projet / programme	Domaines de coopération (Type d'articulation)	Indicateurs géographiques[1]
Cocoa Promise	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage / Implication en tant que partie prenante - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables / Partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans des paysages voisins - Conservation et restauration des habitats naturels Partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins	LM
Initiative mondiale pour le développement et la prospérité des femmes (W-GDP)	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage (cadre du W-GDP pour le SCOLUR) - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (le SCOLUR s'appuyant sur le cadre et les résultats du W-GDP) - Conservation et restauration des habitats naturels (le SCOLUR s'appuyant sur le cadre et les résultats du W-GDP)	LM
Forever Chocolate	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage (impliqué en tant que partie prenante) - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (Partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins) - Conservation et restauration des habitats naturels (partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins)	CV, LM, GM, ID
WCF African Cocoa Initiative Phase 2	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage (impliqué en tant que partie prenante) - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (Partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins) - Conservation et restauration des habitats naturels (partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins)	ID
Maximizing opportunities in cocoa activity (MOCA)	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables - Conservation et restauration des habitats naturels	ID
Nestlé Cocoa Plan	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage / Implication en tant que partie prenante - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables / Partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans des paysages voisins - Conservation et restauration des habitats naturels Partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins	CV

Projet / programme	Domaines de coopération (Type d'articulation)	Indicateurs géographiques[1]
Olam Livelihood Charter	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage (impliqué en tant que partie prenante) - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (Partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins) - Conservation et restauration des habitats naturels (partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins)	CV
PAMOFOR	Le projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale de la Banque mondiale (PAMOFOR), aborde la question du régime foncier comme objectif principal ou comme composante. Le PAMOFOR vise à renforcer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre le programme national de sécurisation foncière en milieu rural et à enregistrer les droits fonciers coutumiers dans certaines zones rurales. Ce projet est déjà à l'œuvre dans six provinces, dont La Mé et l'Indénié Djuablin, où il clarifie les droits fonciers ruraux dans 659 villages, puis délimite les territoires de ces villages, délivre 53 400 certificats fonciers dans les zones du projet, dont 30 % seront délivrés à des femmes ; crée ou renouvelle et soutient 400 comités villageois de gestion des terres rurales ; et forme 10 616 professionnels du foncier rural, dont 30 % seront des femmes. (Fournit une base de référence en matière de régime foncier pour la mise en œuvre du modèle de projet)	LM, ID
Partnership for Forests (F4P)	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage (impliqué en tant que partie prenante) - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (Partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins) - Conservation et restauration des habitats naturels (partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins)	LM, ID
Pro2GRN	- Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage (impliqué en tant que partie prenante) - Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (Partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins) - Conservation et restauration des habitats naturels (partage des objectifs et des ressources dans le même paysage ou dans les paysages voisins)	CV
Projet ECLIC (Elimination du travail des enfants dans la cacaoculture)	- Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (SCOLUR s'appuyant sur les résultats d'ECLIC)	GM

Projet / programme	Domaines de coopération (Type d'articulation)	Indicateurs géographiques[1]
Transformer l'éducation dans les communautés de cacao (TRECC)	- Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables (SCOLUR s'appuyant sur les résultats de TRECC)	CV, LM, GM, ID

[1] CV = Cavally, LM = La Mé, GM = Guémon, ID = Indénié-Djuablin, N = Niveau national

51. Dans le cadre de la ligne de base actuelle, un ensemble d'acteurs nationaux et internationaux des secteurs public et privé sont impliqués dans un effort coordonné pour améliorer un nombre important de caractéristiques environnementales, économiques et sociales associées à la production et à la commercialisation du cacao en Côte d'Ivoire. Cet effort englobe un ensemble sous-jacent de programmes et de politiques du gouvernement, d'actions et de plans des entreprises et d'activités des bailleurs de fonds, dont beaucoup sont coordonnés entre eux.

52. Au niveau transversal, la crise du COVID-19 devrait avoir un impact sérieux sur le secteur du cacao de la Côte d'Ivoire à moyen et long terme et constitue donc une menace sérieuse pour le secteur. L'incertitude persistante du marché pourrait affecter les décisions des agriculteurs de créer, renouveler ou maintenir leurs plantations de cacao. Cela pourrait conduire à une réduction des niveaux de rendement, ce qui affecterait les entreprises de transformation et de chocolat à long terme. À son tour, cette situation affectera les niveaux de revenus des cultivateurs et des travailleurs du secteur du cacao.

53. La pandémie de COVID-19 affecte également de nombreuses destinations d'exportation de cacao. En raison des mesures sanitaires et sociales strictes prises par le gouvernement, la chaîne d'approvisionnement a été perturbée, affectant le volume et la valeur des exportations. Ces perturbations de la chaîne d'approvisionnement risquent également de limiter l'accès des agriculteurs aux intrants, tels que les engrais et les produits phytosanitaires. Le cacao pourrait connaître un nouvel effondrement à plus long terme, la demande de chocolat ayant ralenti en Europe. La demande devrait diminuer en raison de la contraction de la croissance économique, ce qui réduira le revenu disponible des consommateurs pour les produits de luxe. L'impact du ralentissement économique devrait se traduire par une baisse des ventes au détail dans les magasins et, surtout, dans les boutiques hors taxes des aéroports.

54. La Covid-19 a mis l'accent sur la vulnérabilité du secteur du cacao, tout en soulignant la nécessité de poursuivre rigoureusement et systématiquement les efforts visant à accroître la productivité et la durabilité. La modernisation du secteur comprendrait l'augmentation de la productivité par la professionnalisation, l'encouragement de nouvelles techniques, l'utilisation beaucoup plus répandue des meilleures pratiques agricoles ainsi que de meilleurs prix pour les agriculteurs.

55. Le reste de cette section se compose de deux parties. La première présente un bref aperçu des principaux projets et programmes de référence avec lesquels le présent projet du FEM sera coordonné et associé. La deuxième partie propose une discussion et une évaluation thématiques des efforts de référence dans les domaines clés ciblés par ces projets et d'autres et par le soutien progressif du FEM.

III. STRATEGIE

56. Pour répondre directement aux défis susmentionnés et s'appuyer sur la base de référence existante à l'échelle mondiale, le FEM a élaboré le Programme d'impact (PI) des Systèmes alimentaires, utilisation des terres et restauration (FOLUR), qui vise à promouvoir des paysages intégrés durables et des chaînes de valeur alimentaires efficaces à l'échelle. Ce programme est fondé sur la reconnaissance croissante de la nécessité d'améliorer les systèmes de production alimentaire et l'utilisation des terres pour la santé de la planète. Le PI FOLUR vise à encourager la transformation vers des pratiques de production plus durables sur le plan environnemental et des paysages plus résilients.

57. Le PI FOLUR est conçu pour répondre aux défis et opportunités mondiaux tels que ceux auxquels le secteur du cacao et les paysages de la Côte d'Ivoire sont actuellement confrontés. Le PI FOLUR comporte deux éléments principaux - un projet de Plateforme mondiale des connaissances à l'action (ci-après dénommée la Plateforme mondiale) et 27 Projets nationaux (PN) - conçus pour relever le double défi de la mise en place d'un système alimentaire mondial fondé sur des pratiques d'utilisation durable des terres et des paysages productifs et résilients, en utilisant simultanément des stratégies descendantes et ascendantes.

58. La plate-forme mondiale, en collaboration avec les projets nationaux, offre des services de renforcement des capacités, d'assistance technique, d'engagement politique, de mobilisation des ressources et d'échange de connaissances qui contribuent à répondre aux besoins définis pour : une action collective plus concertée ; des interventions plus coordonnées et intégrées ; des investissements à plus grande échelle avec un rythme plus rapide et un impact plus important ; le besoin d'harmonisation des politiques et de réaffectation des subventions, l'innovation financière et l'effet de levier, et ; l'échange de connaissances, la communication et la sensibilisation des parties prenantes existantes et nouvelles. La plate-forme mondiale agira aux niveaux mondial et régional, en réunissant les parties, en encourageant les partenariats régionaux et multi-pays, en analysant les problèmes et en développant des preuves de l'amélioration des pratiques, en fournissant une formation et une assistance technique, en échangeant des connaissances sur les succès pratiques qui peuvent être reproduits et étendus, en contribuant à l'innovation financière et politique, et en tirant parti des ressources pour aider les pays FOLUR à réaliser plus qu'ils ne pourraient le faire en travaillant isolément.

59. Le programme intégré FOLUR et sa plate-forme mondiale sont également bien placés pour tirer parti des possibilités offertes par le réseau existant d'initiatives, de coalitions privées et publiques et de partenaires internationaux qui travaillent déjà sur des approches et des interventions pratiques pour relever le défi de la résilience mondiale. Le programme intégré FOLUR et la plate-forme mondiale s'engageront avec les tables rondes du secteur privé sur les produits de base et les initiatives de convocation multi-produits en fonction de leur avantage comparatif pour faire avancer les objectifs du programme FOLUR.

1. LA THEORIE DU CHANGEMENT PAR UNE APPROCHE PAYSAGERE

60. Le succès de toute approche paysagère dépend de sa capacité à stimuler la coopération entre les groupes de parties prenantes - y compris les institutions, les entreprises du secteur privé, les coopératives, les communautés, les organisations de la société civile, les investisseurs, les intermédiaires financiers, etc. - par le biais de processus de planification et d'action qui, autrement, pourraient travailler dans un isolement comparatif, voire à contre-courant. En harmonisant, rationalisant et intégrant les objectifs et les apports de multiples acteurs opérant dans un cadre géographique défini, il est possible de tirer parti des économies d'échelle, de la dynamique et des synergies latentes. Dans le même temps, les conflits entre les entités peuvent être réduits, tandis que la concurrence constructive et les incitations à la performance sont maintenues. Prises ensemble, ces corrections de trajectoire par rapport à une

trajectoire de base non durable peuvent être suffisamment importantes pour être considérées comme transformatrices.

61. Les paysages eux-mêmes peuvent être définis par une combinaison de facteurs juridictionnels et/ou géographiques. Le présent projet inverse l'approche traditionnelle de la conservation des forêts, en centrant ses efforts sur les paysages de production centraux, tout en incluant des zones protégées et des forêts classées dans sa "zone tampon" ou sa périphérie. Cette approche à deux niveaux permet l'intégration de plusieurs catégories d'utilisation des terres et de gestionnaires responsables des terres à une échelle géographique relativement, mais pas trop, étendue ("niveau méso") tout en maintenant l'accent sur les paysages productifs eux-mêmes. Les impacts, y compris les bénéfices environnementaux globaux, peuvent être mesurés à un niveau géographique plus large, c'est-à-dire incluant les zones protégées et les forêts classées.

62. Un certain nombre d'activités de planification sont actuellement en cours qui impliquent des composantes des paysages plus larges définis ici. Il s'agit, par exemple, de la planification réalisée dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT), de la planification des actions au Cavally et de la planification du développement local qui a été pilotée dans la région de La Mé. Dans les périphéries du paysage, les forêts classées et les parcs nationaux ont chacun leur propre processus de planification. La coordination à travers les "frontières" des différentes utilisations des terres est généralement limitée ou inexistante.

63. Une fois qu'un paysage de production et ses unités périphériques gérées par l'État - forêts classées et zones protégées - ont été définis, l'étape suivante consiste à cultiver une meilleure compréhension du lieu. Quels sont les facteurs physiques, socioculturels, économiques et politiques qui se conjuguent pour déterminer les résultats dans le paysage ? Bien qu'elle soit censée être exhaustive dans un certain sens, l'évaluation est définie par les priorités thématiques interdépendantes, dans ce cas, du programme d'impact FOLUR. Par conséquent, certaines caractéristiques pertinentes du paysage sont mises en évidence. Celles-ci comprennent, dans ce cas, le système alimentaire opérant dans le paysage, en particulier celui associé à la culture dominante, le cacao. La base de ressources naturelles du paysage - ici, nous faisons principalement référence aux forêts et à leurs écosystèmes associés, aux services écosystémiques et à la biodiversité - dont dépend le système alimentaire, revêt une importance similaire. Ici, trop souvent, les premières ont été impitoyablement exploitées pour servir les fins des secondes ; les profits ont été maximisés à court terme, les terres et les ressources ont été exploitées et les coûts ont été externalisés et laissés s'accumuler à long terme. À un moment donné, les services écosystémiques diminuent et la productivité du système alimentaire commence à faiblir.

64. La compréhension du paysage, ou du lieu, dans ce cas, dépend de la découverte du modèle détaillé de production et de dégradation en jeu, tel qu'il a évolué au fil du temps, ainsi que des moteurs, ou leviers, qui le contrôlent. Il faut également identifier les principales valeurs naturelles restantes qui ont réussi à persister malgré les pressions exercées par la production alimentaire et d'autres facteurs. Dans le cas présent, il s'agit d'une combinaison de reliques (par exemple, les forêts sacrées), de refuges (généralement dans les parcs nationaux) et de processus naturels plus larges, relativement résilients, qui ont réussi à persister, bien que généralement à un niveau de performance réduit.

65. Ces valeurs naturelles persistantes - y compris celles incarnées par les zones HCV et HCS - constituent le cœur et le point de départ des efforts visant à restaurer certains des services écosystémiques que le paysage a perdus au fil du temps. Ces efforts répondent aux besoins de connectivité, en réduisant la fragmentation et en rétablissant les liens fragiles à travers le paysage et entre les zones menacées d'isolement. En particulier, ils favorisent le déplacement des espèces à travers et entre les paysages, un facteur de plus en plus important dans le contexte du changement climatique. La restauration peut également garantir que tout processus de dégradation persistant est contrebalancé de manière à atteindre la neutralité de la dégradation des terres au niveau du paysage.

66. Le dialogue multi-acteurs au niveau du paysage peut permettre une compréhension commune des liens ci-dessus et un accord sur les mesures correctives nécessaires. Il peut aider à faire remonter les leçons apprises à des

échelles plus petites, par exemple les innovations dans les fermes pilotes, facilitant ainsi l'adoption, la reproduction et le changement transformateur au niveau du paysage et au-delà.

67. Compte tenu de ce raisonnement, et comme l'illustre la **figure 1** ci-dessous, la logique de la structure globale du projet peut maintenant devenir apparente. Trois paysages de projet ont été sélectionnés, en étroite consultation avec les partenaires de l'ICF. Deux de ces paysages sont situés dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, tandis qu'un troisième est situé dans l'est, à la frontière du Ghana. Le paysage oriental couvre des parties de deux régions ; ainsi, les activités au niveau du paysage auront lieu dans quatre régions au total. Chaque paysage comprend une zone centrale entièrement située dans le paysage productif (domaine rural) et une ou plusieurs forêts classées et/ou zones protégées. Le financement et l'investissement du FEM auront lieu dans les zones centrales, tandis que le cofinancement s'étendra pour englober des activités et des dépenses importantes dans ces forêts classées et ces zones protégées, dont beaucoup ont été partiellement ou largement envahies par la production illicite de cacao. La section 1.b ci-dessous fournit des cartes montrant la distribution des paysages à travers la Côte d'Ivoire, ainsi que les paysages individuels. L'**annexe 12** présente les profils des paysages et des régions dans lesquelles ils sont situés.

68. Ensemble, les trois paysages, y compris le domaine rural et les zones protégées, couvrent 1,16 million d'hectares. On estime que 757 652 ha, soit 65% de ce total, sont plantés partiellement ou totalement en cacao. D'autre part, les zones forestières, qui ont été réduites de manière drastique en faveur de la production de cacao, totalisent 310 533 dans les trois paysages, soit 27% de la superficie totale. Environ 84% des forêts restantes sont dégradées.

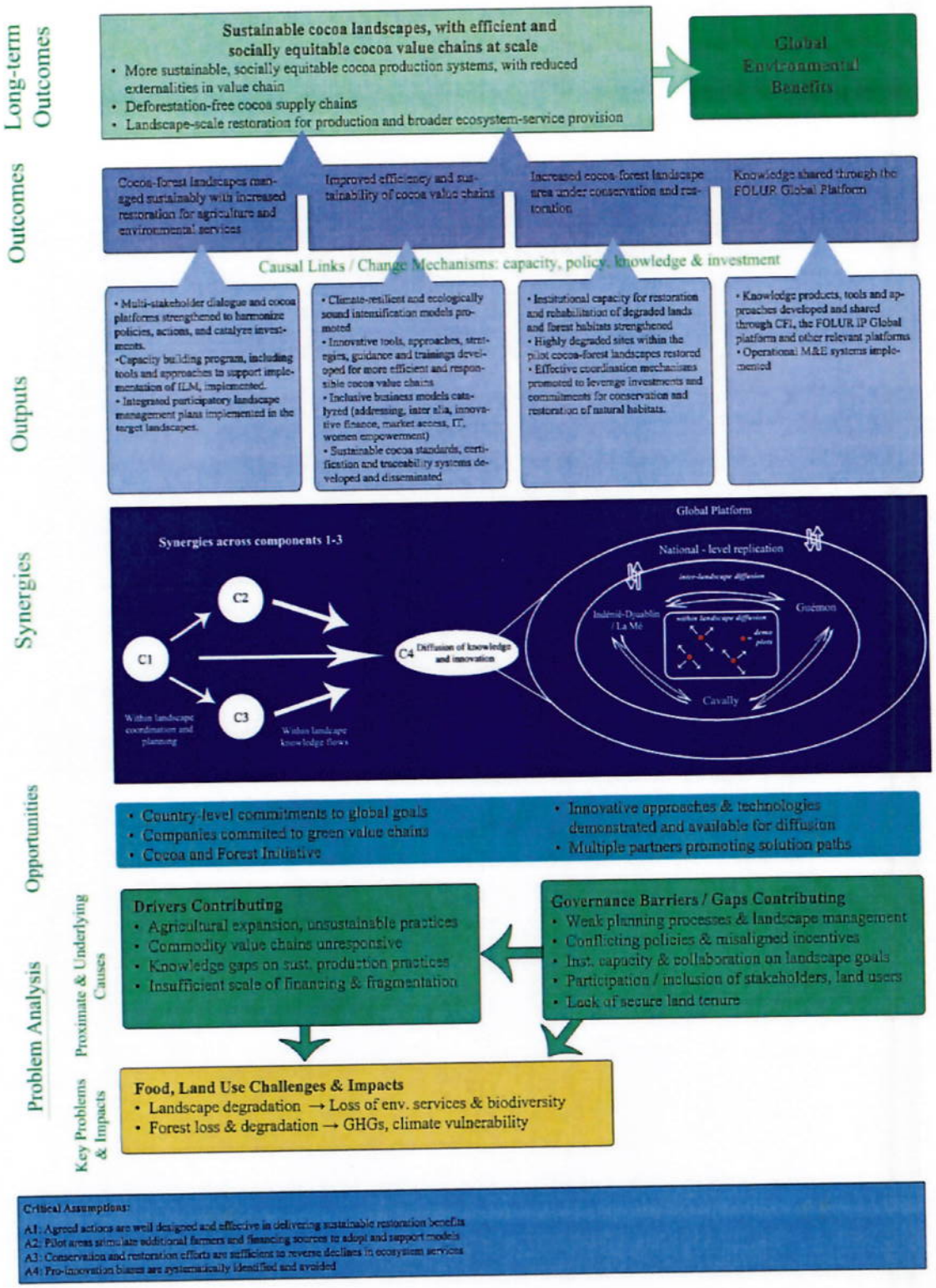


Figure 1 : Théorie du changement

2. RAISONNEMENT EN TERMES DE COUTS MARGINAUX

69. L'appui progressif du FEM s'appuiera sur un niveau important de soutien de base, y compris des investissements substantiels mobilisés. Cette base de référence étendue consiste avant tout en des actions prises dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF), qui a été décrite en détail dans la section 2 ci-dessus. En termes géographiques, les trois paysages du projet consistent en d'importants paysages de production de cacao au sein de régions de production de cacao importantes en Côte d'Ivoire. L'importance des régions se reflète dans le fait que trois des quatre régions du projet font partie des cinq régions prioritaires définies par l'ICF, l'exception étant Indénié-Djuablin.

70. Cette confluence signifie que des processus relativement complets d'actions des secteurs privé et public dans les domaines de la production durable de cacao, de la réduction de la déforestation et de la restauration des terres sont envisagés ou ont été initiés dans le cadre du projet de base. Ces actions ont été décrites en détail dans la section 2 ci-dessus. Elles comprennent des actions significatives prises par le gouvernement, liées à l'établissement d'un environnement favorable plus approprié pour la production durable de cacao ; par les entreprises, pour s'assurer que leurs chaînes d'approvisionnement sont écologiquement et socialement durables ; par les partenaires de la société civile, visant à fournir une variété d'avantages sociaux et environnementaux ; et par les donateurs, cherchant à fournir un soutien financier et technique aux processus ci-dessus.

71. Compte tenu de l'importance économique du secteur cacaoyer de la Côte d'Ivoire, de l'ampleur et de l'urgence des défis auxquels il est confronté et de l'élan qui sous-tend la programmation dans le secteur, il n'est guère surprenant que la coordination s'avère un défi dans le cadre de la ligne de base. Avec un nombre considérable d'acteurs et d'actions en cours, même un cadre de coordination robuste peut s'avérer difficile à suivre. En conséquence, les leçons apprises peuvent être perdues, répétées à des coûts inutiles ou simplement oubliées. Dans la mesure où cela se produit dans le cadre du projet de base, notamment en raison de processus de diffusion de l'innovation moins efficaces, les progrès vers la résilience seront ralentis.

72. L'impact de ce scénario de base apparaît clairement dans l'histoire récente. Il est essentiel de renverser rapidement une situation de base caractérisée par une déforestation dramatique et étendue, des progrès inégaux vers l'intensification de l'agriculture, une perte massive de biodiversité et une dégradation étendue des sols. Les circonstances actuelles offrent un moment inhabituel qu'il faut saisir pour empêcher de nouvelles pertes, potentiellement irréversibles, des valeurs environnementales mondiales.

73. Conformément à la théorie du changement développée dans le cadre du programme FOLUR du FEM, le projet fournira un soutien progressif visant à stimuler un niveau de changement transformationnel dans les paysages du projet soigneusement sélectionnés. La décision de travailler à ce niveau géographique intermédiaire, plus petit que l'une des régions typiques du pays mais nettement plus grand que les sites de démonstration "pilotes" typiques, met en avant les processus d'adoption et de reproduction. Un pourcentage significatif des bénéfices globaux (voir section 6 ci-dessous) sera donc obtenu indirectement, via des processus secondaires d'apprentissage et de diffusion. Le travail de démonstration initial n'en sera que plus important, car il permettra de garantir que seules les "meilleures" innovations sont diffusées. En plus de ses propres démonstrations, le projet mettra l'accent sur l'identification et le développement des innovations existantes dans les paysages. Comme nous l'avons suggéré plus haut, nombre d'entre elles ne recevraient pas suffisamment d'attention dans le cadre de l'actuelle vague d'activités de base.

74. Un autre aspect important et progressif de l'approche paysagère du projet découle de l'accent mis sur l'intégration de la planification des zones de production ("domaine rural"), avec les zones protégées environnantes, y compris les forêts classées et les parcs nationaux. En définissant ses paysages de cette manière, tout en limitant le soutien du FEM au premier, c'est-à-dire le paysage de production lui-même, le projet vise à démontrer une approche innovante importante des défis auxquels sont confrontés ces paysages. Ces défis ne peuvent être relevés avec succès

par des approches et des plans de gestion basés sur les sites. Au contraire, ils peuvent être relevés par une approche qui reconnaît les interdépendances importantes, au niveau du paysage, entre les zones protégées et les zones de production.

75. Le projet permettra d'obtenir les avantages globaux suivants pour l'environnement (GEB), dans le cadre de l'IP FOLUR :

Indicateur de base du FEM 7	Objectif global du FOLUR	Contribution attendue du présent projet Child
Indicateur : superficie des terres restaurées (ha)	1 811 058	25 000
Indicateur 4 : Superficie du paysage sous pratiques améliorées (ha)	38 969 624	514 899
Indicateur 6 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre (MT CO2e)	209 796 992	4 384 300

76. Les estimations du GEB ci-dessus sont basées sur les considérations suivantes :

- Superficie des terres restaurées : Le projet soutiendra la restauration à la fois des terres cultivées et des terres forestières. Étant donné que, dans les deux cas, les terres en question étaient susceptibles, à un moment donné, d'être couvertes de forêts, la distinction se fait ici entre les approches qui visent principalement à encourager la production agricole durable (voir la composante 2 ci-dessus) et celles qui visent principalement la conservation, la restauration et le soutien aux services écosystémiques (voir la composante 3 ci-dessus). La composante 1 soutiendra la planification et la sélection finale de ces zones, qui devraient atteindre 25 000 ha.

 Sur la base d'une analyse des caractéristiques spécifiques et des opportunités disponibles dans les trois paysages du projet, les zones suivantes seront restaurées dans chaque paysage du projet, pour un total de 25 000 ha:

 - Indénié-Djuablin/La Mé : 8 300 ha
 - Cavally : 9 200 ha
 - Guémon : 7 500 ha

- Superficie du paysage faisant l'objet de pratiques améliorées : Sur la base d'une analyse des caractéristiques spécifiques et des opportunités disponibles dans les trois paysages du projet, les pratiques améliorées seront classées par ordre de priorité dans le contexte des plans de gestion intégrée des terres (PGIT), ce qui conduira à des pratiques améliorées sur 514 899 ha de zones dédiées et mixtes de production de cacao dans chaque paysage, comme suit:

 - Indénié-Djuablin/La Mé : 180 940 ha
 - Cavally : 228 561 ha
 - Guémon : 105 398 ha

- Les émissions de gaz à effet de serre atténuées : Le bilan carbone de ce projet s'élève à -4 384 300 tCO2e pour une période totale de 20 ans (4 ans de mise en œuvre et 16 ans de capitalisation) et pour une surface totale d'intervention de 47 297,64 ha, soit - 4,6tCO2e par hectare et par an. Le projet devrait avoir des retombées grâce à la déforestation évitée. Sur la base du Global Forest Change 2000 - 2019, Hansen, et al.

2019, la somme des surfaces perdues projetées dans les quatre années suivantes (2021 à 2024) est d'environ 94 641,96 ha ; En tant que moteur de la déforestation, l'agriculture est connue pour contribuer à 62% de la déforestation en Côte d'Ivoire, dont 38% de la déforestation induite par le secteur peut être attribuée à la culture du cacao1. Compte tenu de ces éléments, on s'attend à ce qu'environ 22 297,64 hectares soient déforestés par la culture du cacao en Côte d'Ivoire d'ici 2024. A la lumière de l'objectif de la politique agricole de la Côte d'Ivoire de zéro déforestation d'ici 20252 (2016), une hypothèse ambitieuse de 95 % de déforestation évitée a été faite pour les régions cibles. Cela signifie qu'à la suite du projet, 21 182,76 ha seront préservés de la déforestation.

77. Les travaux de restauration des terres ainsi que le soutien aux pratiques agricoles améliorées décrits ci-dessus auront des avantages significatifs en termes de biodiversité pour les paysages du projet. En effet, ces paysages ont été sélectionnés en partie en raison de leur proximité avec des parcs nationaux, d'autres zones protégées et des forêts classées, qui comprennent certains des plus importants refuges de biodiversité restants en Côte d'Ivoire. En stimulant l'introduction et la diffusion de méthodes améliorées de production de coco à travers les paysages, le projet réduira les pressions de conversion sur ces dernières zones ; ces effets seront encore renforcés par la coordination au niveau du paysage soutenue par les ILMP, qui incluront les zones protégées et les forêts classées environnantes.

78. Les bénéfices indirects ci-dessus viendront bien sûr s'ajouter aux bénéfices directs associés aux efforts de restauration basés sur l'agroforesterie qui ont lieu sur 25 000 ha d'anciennes et d'actuelles terres de culture du cacao dans les paysages, y compris 5 000 ha d'efforts centrés sur la conservation dans le cadre de la composante 3. La restauration de ces terres renforcera la valeur de la biodiversité actuellement en déclin des trois paysages de production en fournissant une connectivité à des niveaux écologiques plus larges.

IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

79. Les critères suivants ont été pris en compte pour sélectionner les paysages pilotes : [16]

- Proximité de forêts classées (FC) et de parcs nationaux pour renforcer les aspects de la biodiversité (Exemples : PN du Mont Péko, FC du Haut Sassandra) ;

 Projets similaires/complémentaires en cours avec lesquels il est possible de créer une synergie (Exemples : FC Goin-Débé, FC Cavally, PN Taï, FC Duékoué) ;
- Appartenance à l'une des 9 régions présélectionnées dans l'ouest du pays et, si possible, avec une forêt à cheval sur deux régions (Exemples : Guémon, Cavally, Nawa, San Pedro). On a également essayé de créer une fenêtre d'opportunité pour des perspectives transfrontalières (zone entre le Parc National de Taï, FC Haute Dodo et la frontière libérienne, (zone entre la Réserve Naturelle de Mabi Yay, et les aires protégées de la frontière ghanéenne) ;

[16] En utilisant les critères ci-dessus, une première longue liste de 18 paysages a été évaluée en consultation avec le Ministère des Forêts et SODEFOR, ce qui a conduit à la sélection des trois paysages pilotes lors de deux réunions de consultation des parties prenantes impliquant un grand nombre d'acteurs, y compris les Conseils Régionaux et les leaders communautaires.

- Un ensemble représentatif de paysages cibles appropriés pour une reproduction et une mise à l'échelle ultérieures ;
- Disponibilité de jachères à restaurer à partir d'anciennes exploitations de cacao (plus fréquentes dans l'est du pays) ;
- Zone de connectivité écologique entre les aires protégées ;
- Réceptivité/ouverture des populations locales aux innovations en matière de production durable de cacao, notamment les systèmes agroforestiers ;
- Existence de zones où le régime foncier a été, ou est en train d'être, clarifié, et ;
- Existence d'une dynamique locale positive (soutien à des projets ou leadership d'une organisation locale).

80. Brièvement, les paysages individuels sont les suivants :

- Paysage interrégional Indénié-Djuablin/La Mé (Carte 3) : La zone centrale du paysage couvre environ 263 000 ha de domaine rural dans le sud-est de la Côte d'Ivoire. Elle comprend des portions de trois départements, 10 sous-préfectures et (au moins) 29 villages. Ces zones relient cinq forêts classées et une réserve naturelle, qui ont une superficie combinée d'environ 142 000 ha. Le paysage est important en termes de biodiversité en tant que corridor transnational pour les éléphants. Les parties du paysage appartenant au domaine rural et aux aires protégées sont largement plantées en cacao, souvent avec des cultures associées, pour un total estimé à 245 648 ha.

- De 1990 à 2015, les parties du paysage relevant du domaine rural ont perdu environ 104 603 ha de forêt, ce qui a réduit la couverture forestière de cette zone à 57 000 ha, soit 22 %. Environ 98 % de cette forêt restante est dégradée. Les forêts classées et les zones protégées s'en sortent un peu mieux, avec environ 49 % de couverture forestière restante et un taux de dégradation de 62 % des forêts restantes.

- Le paysage du Cavally (Carte 4) : Situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire et à la frontière du Libéria, le paysage du Cavally couvre une superficie d'environ 581 000 ha, comprenant des zones de domaine rural couvrant 359 693 ha, ainsi que quatre forêts classées et la pointe nord du parc national de Taï, couvrant ensemble 221 196 ha. Elle constitue la dernière frontière agricole de la Côte d'Ivoire. Les parties du paysage situées dans le domaine rural ont diminué de 140 741 ha depuis 1990 et sont actuellement estimées à 84 555 ha, ce qui équivaut à 24% de couverture forestière. La couverture forestière dans les zones protégées périphériques mentionnées ci-dessus a également été réduite et est actuellement estimée à 57 010 ha, dont environ 83% sont dégradés. La partie occidentale du paysage contient encore des reliques éparses de forêts primaires/secondaires dans des zones non publiques, qui peuvent encore être conservées et représentent des points de départ potentiels pour un effort de rationalisation des utilisations vers un paysage plus résilient et durable par la restauration et l'agriculture sans déforestation.

- Paysage du Guémon (carte 5) : Ce paysage de production a une superficie de 146 036 ha et a approximativement la forme d'un beignet, avec le parc national du Mont Peko (27 735 ha) en son centre. La forêt classée du Haut Sassandra forme la limite orientale du paysage. Environ 72% de la superficie du domaine rural (105 398 ha) est plantée en cacao, souvent avec des cultures associées. Le parc national lui-même a fait l'objet d'incursions récentes et on estime actuellement que près de 19 000 ha, soit 68% de sa superficie, sont plantés en cacao et cultures associées. Quelque 8 000 ha restent boisés, bien que largement dégradés. La zone continue de faire face à une importante pression d'utilisation des terres, suite au départ forcé des agriculteurs du parc national et des FC périphériques. Les efforts du projet dans ce paysage se

concentreront sur l'intensification et la fourniture d'alternatives à la culture sur brûlis pratiquée par les agriculteurs à la recherche de sols encore fertiles.

81. Les trois paysages du projet représentent les zones focales de la majorité des activités du projet et sont représentatifs des principaux problèmes auxquels le système alimentaire cacaoyer de Côte d'Ivoire est confronté et qui sont générés par ce système. Les paysages sont centrés sur des zones de production intensive de cacao, dont la plupart ont été soumises ces dernières années à une déforestation extensive et relativement rapide. La productivité des exploitations cacaoyères dans ces zones n'est pas élevée ; en effet, dans le cas des plantations plus anciennes à l'est, la productivité a diminué ces dernières années à mesure que les sols s'épuisent et que les cacaoyers arrivent à la fin de leur cycle de production. Cependant, il existe des techniques et des modèles, en particulier ceux associés à l'agroforesterie, qui ont le potentiel d'augmenter de manière significative la productivité globale d'un grand nombre de ces zones, conformément à la devise "Plus de cacao sur moins de terres", tout en améliorant les moyens de subsistance de leurs habitants et en restaurant les terres et les écosystèmes et services forestiers.

2. Vue d'ensemble du projet

82. Les paysages de production décrits ci-dessus - et les régions où ils sont situés - ont été profilés pendant le processus de préparation du projet, notamment par la collecte et l'analyse d'informations de télédétection. Un travail de terrain supplémentaire et approfondi se poursuivra pendant la phase de démarrage du projet, permettant une compréhension plus fine de l'étendue et des pratiques de base de la production de cacao, des tendances de la déforestation, de l'étendue et de l'emplacement des zones restantes (principalement des reliques) de HCV et de HCS et des opportunités de restauration au niveau des sites de démonstration (résultat 1.1.1). En parallèle, les liens opérationnels avec les parties prenantes travaillant dans la région - dont beaucoup ont déjà une vaste expérience sur le terrain - seront cimentés par l'établissement de plateformes multipartites au niveau du paysage (résultat 1.1.1). Ce travail démontrera trois approches distinctes de la coopération au niveau du paysage basées sur leurs bases uniques, à savoir : (i) travailler par le biais d'une plateforme régionale existante (Cavally), (ii) soutenir l'établissement d'une nouvelle plateforme régionale (Guémon), et (iii) développer une plateforme transrégionale au niveau du paysage en l'absence de plateformes régionales (Indénié Djuablin et La Mé).

83. En travaillant de manière participative avec l'ensemble des parties prenantes du paysage, et en renforçant les capacités pour permettre une participation complète et informée de toutes les parties (résultat 1.1.2), le projet développera des cadres de gestion du paysage détaillés et intégrés pour la mise en œuvre (résultat 1.1.3). Ces cadres sont délibérément appelés "cadres" car ils seront conçus pour orienter les activités à travers de multiples juridictions (villages, sous-préfectures, etc.), dont la planification s'inscrit dans un contexte juridique et opérationnel préexistant. C'est en partie en influençant la conception et la mise en œuvre de ces plans à de multiples niveaux que le cadre paysager peut être opérationnalisé. Bien sûr, au-delà de ces mécanismes de planification officiels, les plans au niveau du paysage aideront à orienter et à coordonner des actions plus larges, des investissements et des apprentissages par le secteur privé, les donateurs, etc. y compris ceux qui ont lieu sous l'égide de l'ICF.

84. Parallèlement au développement de systèmes intégrés de coordination et de gestion du paysage, le projet développera et testera - dans les paysages cibles - une série de solutions techniques aux problèmes d'intensification durable du cacao (résultat 2.1) et de restauration des terres agricoles et forestières (résultat 3.1). Ces solutions proviendront des niveaux local, national et international, ce dernier avec le soutien de la Plate-forme mondiale FOLUR. En même temps, leur applicabilité aux paysages du projet, et le besoin éventuel d'adaptation à ces derniers, seront soigneusement évalués. Des emplacements spécifiques pour des interventions pilotes à plus petite échelle seront déterminés sur la base des évaluations détaillées du paysage émergeant du résultat 1.1.3 et avec la participation et l'accord des groupes de parties prenantes mobilisés par les plateformes. Les leçons tirées de ces zones pilotes feront l'objet d'efforts vigoureux de mise à l'échelle visant avant tout à déclencher des transformations

au niveau du paysage. Le cas échéant, des approches juridictionnelles sous-régionales, par exemple la certification de sous-préfectures, peuvent être envisagées. Les stratégies de pilotage et d'adoption au niveau du paysage des efforts d'intensification et de restauration seront affinées par les processus de planification de la composante 1 et mises en œuvre en grande partie par les composantes 2 et 3.

85. Deux éléments supplémentaires sont nécessaires pour permettre le succès de l'approche ci-dessus. Le premier concerne le flux de connaissances, à la fois vers le haut et vers le bas des échelles géographiques, de l'exploitation individuelle à la plate-forme mondiale FOLUR, avec de multiples échelles intermédiaires en cours de route. Une coordination efficace entre les agences gouvernementales (voir le résultat 4.1.2), les donateurs et les autres parties prenantes sera un autre élément essentiel de la réussite. Chacun de ces éléments devra s'appuyer fortement sur les mécanismes de l'ICF et du FOLUR. Par exemple, l'ICF s'appuie sur son Secrétariat technique pour assurer à la fois un partage efficace des connaissances au niveau national et international, et une coordination efficace entre les agences gouvernementales et les autres parties prenantes. À ce titre, une collaboration active avec les principaux acteurs du Secrétariat technique de la FCI, notamment le MINEF, l'IDH, la WCF et le CCC, sera essentielle pour assurer le succès de l'approche ci-dessus.

3. Description du projet description par composante et résultat[17]

Composante 1. Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage

Résultat 1 : Gestion durable des paysages de forêt cacaoyère avec une restauration accrue pour l'agriculture et les services environnementaux

Organisme d'exécution du FEM : PNUD

Partie responsable : ICRAF

86. Dans le cadre du résultat 1, les trois paysages de production cacaoyère et forestière décrits ci-dessus, couvrant ensemble 768 940 ha et comprenant environ 514 899 ha de cacao et de cultures mixtes, disposeront de plans de gestion intégrée du paysage (PGIP) et des capacités associées pour les mettre en œuvre, qui auront été élaborés et guidés par des partenariats multi-acteurs. Ces plans tiendront également compte de la planification et de la mise en œuvre dans les forêts classées périphériques et les aires protégées soutenues par l'ICF et d'autres partenaires, et seront conçus pour créer une synergie avec celles-ci. Les PGIP, dont la mise en œuvre aura lieu principalement dans le cadre des composantes 2 et 3, permettront : (i) une coordination accrue et un travail vers des objectifs communs par les partenaires, y compris les partenaires concurrents, opérant dans chaque paysage dans des domaines tels que la protection des forêts, le maintien des services écosystémiques, l'intensification de la cacaoculture, la restauration des forêts et des terres et l'intensification durable de la production de cacao ; (ii) une mise à l'échelle rapide des innovations des partenaires, qu'elles proviennent du paysage en question ou d'ailleurs, et ; (iii) des synergies avec les plans de gestion et les actions en cours d'élaboration et/ou de mise en œuvre dans les aires protégées et les forêts classées adjacentes. Ces résultats devraient conduire à leur tour à un changement significatif et mesurable de ce qui est actuellement une trajectoire de développement non durable. Les caractéristiques de cette nouvelle trajectoire seront les suivantes (i) les services écosystémiques sont de plus en plus conservés et restaurés ; (ii) les valeurs de la biodiversité, en particulier celles qui se trouvent dans les zones protégées adjacentes, sont soumises à une pression moindre, et ; (iii) les populations locales ont des opportunités de génération de revenus de plus en plus durables liées à la production de cacao dans un contexte agro-forestier.

[17] Cette section présente les résultats et les activités pour lesquels le PNUD agit en tant qu'agence d'exécution du FEM. Une description complète du projet est disponible dans le document de projet FAO-FEM.

87. Les conseils régionaux joueront un rôle important dans le projet. Ils constituent l'assemblée délibérante de chaque région, émettant des avis sur les questions de développement et d'aménagement pour lesquelles ils doivent être consultés. Ils fonctionnent selon un règlement intérieur défini, qui détermine le nombre, les pouvoirs et le mode de fonctionnement des comités, notamment en assurant le secrétariat des plateformes et en convoquant leurs réunions. Le projet renforcera les capacités des conseils régionaux à jouer un rôle plus approfondi dans le processus de planification et à influencer les décideurs locaux et nationaux, créant ainsi un environnement plus favorable à la production durable de cacao.

88. Le projet soutiendra également les organisations d'agriculteurs dans leurs régions respectives pour développer des plans d'action pour le lobbying et le plaidoyer, tout en plaidant auprès des fonctionnaires locaux pour qu'ils remplissent leurs rôles et responsabilités établis. Il aidera les organisations d'agriculteurs à développer des plans d'action pour le lobbying et le plaidoyer correspondants, tout en plaidant auprès des responsables locaux pour qu'ils remplissent leurs rôles et responsabilités déjà établis.

89. Le résultat 1 sera atteint grâce à trois produits complémentaires et synergiques, qui sont décrits ci-dessous.

Résultat 1.1 : Renforcement du dialogue multi-acteurs et des plateformes de cacao pour harmoniser les politiques, les actions et catalyser les investissements (ce travail peut commencer parallèlement et en étroite coordination avec le développement de l'ESIA-PGES).

90. Le développement de plans de gestion intégrée, participative et inclusive du paysage ne peut avoir lieu qu'avec l'engagement et la participation approfondis d'une gamme complète de parties prenantes travaillant ensemble dans le contexte d'une plateforme de dialogue. Les activités de consultation permettront aux communautés locales et à leurs représentants d'être impliqués dans la formulation d'actions destinées à assurer la gestion intégrée de leurs paysages. Les réunions plénières de la plateforme de dialogue feront office de comité de pilotage, pour valider et suivre le développement et la mise en œuvre de chaque Plan de gestion intégrée du paysage (PGIP).

91. Une plateforme de dialogue "cacao-forêt" multi-acteurs crée un espace où les parties prenantes peuvent échanger des informations, développer une compréhension commune des problèmes, décider conjointement des résultats souhaités, concevoir et mettre en œuvre des plans d'action et catalyser les investissements associés. Ensemble, cette approche cherche à harmoniser et à équilibrer les objectifs de gestion durable des ressources naturelles, de production durable de biens agricoles et d'amélioration des conditions de vie des communautés locales. Les principaux résultats attendus sont les Partenariats public-privé (PPP).

92. Le projet soutiendra le fonctionnement de trois plateformes multi-acteurs en tant que véhicules pour le développement et la supervision des PGIP. A Cavally, il travaillera avec une plateforme régionale existante qui développe actuellement un plan de production de cacao zéro déforestation au niveau régional et la plateforme régionale pour le développement et la mise en œuvre du plan de croissance verte déjà mis en place par l'IDH et le Conseil régional de Cavally. Cette plateforme est également utilisée par le PNUD pour développer un plan de production de cacao zéro déforestation au niveau régional.

93. Dans le Guémon, il s'agira d'établir une nouvelle plateforme au niveau régional. Il s'agira de travailler avec l'IDH qui, dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêt, est en discussion avec l'OIPR, le FPRCI, la WCF et le secteur privé pour la mise en place d'une plateforme autour du Parc National du Mont Péko et de sa zone périphérique. Cette initiative contribuera ainsi aux objectifs de stimuler le dialogue entre les différents acteurs et de renforcer ces plateformes pour catalyser les investissements.

94. Enfin, dans le paysage Indénié-Djuablin - La Mé, le projet établira une plateforme birégionale au niveau du paysage.

95. Dans le cas des deux plateformes régionales, les travaux seront pilotés par les Conseils régionaux respectifs sous la présidence des préfets de région. Dans le paysage Indénié-Djuablin - La Mé, ce sont les autorités sous-régionales qui dirigeront les travaux.

96. Le projet apportera un soutien au pilotage de la plate-forme et, plus généralement, contribuera au processus visant à forger une vision commune et à faciliter un dialogue constructif entre tous les partenaires pour aboutir à un accord sur chaque PGIP et à sa mise en œuvre coordonnée.

97. Les plateformes réuniront des fonctionnaires des structures gouvernementales décentralisées, des représentants des producteurs, des organisations de femmes et de jeunes, des groupes de la société civile, du secteur privé des chaînes de valeur et des acteurs financiers afin de garantir un processus participatif et inclusif. Les travaux seront menés dans une optique d'égalité des sexes afin de garantir que les femmes et les jeunes hommes et femmes participent de manière équitable et active et que leurs points de vue soient pris en compte. Les groupes économiquement défavorisés, notamment les agriculteurs et les travailleurs pauvres, seront également ciblés pour un accès et une participation accrus aux opportunités de production et de commercialisation du cacao. Enfin, les plateformes soutiendront les objectifs de l'emploi rural décent, y compris l'élimination du travail des enfants et d'autres formes d'exploitation du travail dans le secteur du cacao.

98. La structure de gouvernance des plateformes régionales comprendra trois organes de gouvernance, à savoir :

(i) Le comité de pilotage présidé par le préfet de région : Il s'agit d'une instance politique dont le rôle sera de valider les propositions du comité technique et d'assurer le suivi et l'évaluation.

(ii) Le Comité Technique sera composé de groupes de travail thématiques en fonction des priorités définies par les acteurs après analyse des résultats des études techniques.

(iii) Le secrétariat du cadre de dialogue sera dirigé par le Conseil régional, qui mobilisera ses agents techniques à cet effet. Il organise les réunions des différents organes, rédige les comptes-rendus et communique sur les résultats du cadre de dialogue.

99. Comme indiqué ci-dessus, le principal objectif de la coordination des politiques, ou de la coordination de la mise en œuvre (actuellement incomplète) des diverses politiques existantes au niveau du paysage et de la communauté, sera de surmonter les contradictions et les conflits entre : 1) les politiques de conservation des forêts par rapport aux politiques de développement agricole ; 2) les politiques encourageant la conservation et l'augmentation du couvert forestier dans les exploitations agricoles par rapport à la pratique ancienne et encore largement répandue des sociétés d'exploitation forestière privées qui enlèvent les arbres à bois des terres agricoles sans l'autorisation légalement requise du propriétaire de l'exploitation ; 3) les politiques ciblant l'utilisation prioritaire des terres basses et irriguées pour les cultures vivrières afin d'augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des petits agriculteurs par rapport à l'occupation généralisée de ces terres basses pour les cultures de rente telles que le palmier à huile par de riches investisseurs.

100. La résolution de ces contradictions dans la mise en œuvre des politiques qui conduisent à la déforestation à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées, à la perte continue du couvert forestier dans les exploitations agricoles et à l'expulsion des agriculteurs locaux vers des terres agricoles moins favorables (et potentiellement vers des aires protégées) nécessitera un dialogue constant entre les représentants locaux des agences gouvernementales chargées de leur mise en œuvre (par exemple SODEFOR, ANADER, CNRA, OIPR - Office ivoirien des parcs et réserves) ainsi que les représentants des communautés, du secteur privé et des acteurs du développement. Ce dialogue sera créé par les plateformes au niveau du paysage où les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, les

représentants des communautés et les coopératives se rencontreront sous la facilitation du préfet régional et éventuellement de facilitateurs neutres si nécessaire. Les plateformes discuteront et se mettront d'accord sur la planification de l'utilisation des terres qui informera ensuite les activités des organisations participantes et garantira qu'il n'y a pas d'espace pour l'ambiguïté, par exemple dans l'emplacement des limites des zones protégées, dans l'étendue et les règles applicables des concessions forestières, ou dans les utilisations autorisées des zones de basses terres pour divers types d'agriculture. Les plates-formes seront également l'occasion pour les représentants des communautés d'examiner la possibilité de déployer les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers afin de promouvoir la sécurité des droits fonciers et l'accès équitable à la terre, et de déposer des plaintes, par exemple lorsqu'ils estiment que leurs droits d'utilisation des terres ne sont pas respectés par des entreprises privées ou des particuliers, ou même par des agences gouvernementales. Les cartes d'utilisation des terres convenues lors des plateformes paysagères seront formellement approuvées par les autorités compétentes (préfet de région, conseils régionaux) et seront ensuite distribuées aux agences et administrations concernées, ainsi qu'aux entreprises privées opérant dans la zone et aux communautés. Au niveau de la communauté, il sera souvent nécessaire d'affiner les plans d'utilisation des sols afin de traiter les questions d'utilisation des sols plus locales et de développer des plans d'utilisation des sols plus détaillés, et ce processus se déroulera avec la participation de l'ensemble de la communauté. Une hypothèse clé ici est que la levée de l'ambiguïté sur les questions d'utilisation des terres est la première et la plus importante étape dans la mise en œuvre de pratiques d'utilisation durable des terres à l'échelle du paysage. La plateforme en tant que telle n'est pas une entité chargée de faire respecter la loi, bien que la connaissance des lois et des accords sur l'utilisation des terres dans le paysage soit un facilitateur important et une condition préalable à leur application par les autorités compétentes.

101. Les actions spécifiques nécessaires à la réalisation de ce résultat seront les suivantes :

- Soutenir le fonctionnement de trois plates-formes multipartites en tant que véhicules pour le développement et la supervision des PGIP.
- Soutenir le pilotage des plates-formes et contribuer au processus d'élaboration d'une vision commune et de facilitation d'un dialogue constructif entre tous les partenaires pour aboutir à un accord sur un PGIP et à sa mise en œuvre coordonnée.
- Sensibiliser les décideurs locaux et nationaux à la nécessité d'un environnement politique plus favorable pour les différentes catégories d'agriculteurs dans les zones opérationnelles SCOLUR, y compris les changements spécifiques nécessaires.
- Soutenir les organisations d'agriculteurs dans leur région pour développer des plans d'action pour le lobbying et le plaidoyer correspondants et également plaider auprès des responsables au niveau local pour qu'ils remplissent leurs rôles et responsabilités déjà établis.

Résultat 1.2 : Programme de renforcement des capacités, y compris des outils et des approches pour soutenir la mise en œuvre du PGIP (ce travail peut commencer parallèlement à l'élaboration de l'ESIA-PGES et en étroite coordination avec celle-ci).

102. Des capacités seront nécessaires à la fois pour assurer une pleine participation à l'élaboration et à la supervision du PGIP, et pour soutenir sa mise en œuvre. Les bénéficiaires du soutien au renforcement des capacités comprendront des spécialistes techniques des conseils régionaux et d'autres acteurs clés, dont les capacités seront renforcées en ce qui concerne les outils et les approches de la mise en œuvre de la PGIP. Le renforcement des capacités se concentrera sur l'approche systémique afin de renforcer le leadership des experts de chaque conseil régional pour conduire ce processus de changement, et des parties prenantes locales sur la base de consultations et d'autres techniques participatives.

103. Ce résultat sera complété par un soutien spécifique au renforcement des capacités liées à la production de cacao (résultat 2.2) et à la restauration des terres et des forêts (résultat 3.1).

104. Les actions spécifiques nécessaires à la réalisation de ce résultat seront les suivantes :

- Renforcer les cadres consultatifs et développer les capacités pour permettre la participation effective des femmes et des jeunes au processus de planification directeur et à la mise en œuvre ultérieure des projets de développement locaux de SLM / SFM
- Organiser des ateliers pour informer et sensibiliser les communautés locales sur les questions locales liées à l'utilisation des terres, à la conservation de la biodiversité et à la gestion des zones protégées
- Développer des schémas directeurs d'aménagement pour les régions de la Kara et des Savanes à travers un processus participatif
- S'assurer que les leçons tirées des actions de démonstration de la composante 2 sont prises en compte dans le processus de planification
- Élaborer et mettre à la disposition des populations locales des guides simplifiés sur l'utilisation des terres, la conservation de la biodiversité et la gestion des zones protégées, et les traduire dans les langues locales, conformément aux conclusions du processus de planification directeur

Résultat 1.3 : Élaboration de plans de gestion intégrée et participative du paysage et supervision de leur mise en œuvre dans les paysages cibles (l'élaboration du plan peut commencer parallèlement à l'élaboration de l'ESIA-PGES et en étroite coordination avec celle-ci, mais la mise en œuvre du plan ne peut commencer qu'une fois l'ESIA-PGES en place)

105. En fonction du contexte local et de la dynamique de développement actuelle de chaque paysage, le projet développera et initiera la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée du paysage aligné sur les objectifs nationaux de la stratégie nationale REDD +, la stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, et les plans de développement sectoriel du PNIA2. Il se concentrera sur l'identification, le renforcement et la coordination des éléments des plans ci-dessus et d'autres sources qui contribueront durablement à la préservation et à la restauration des ressources naturelles, au bien-être des communautés locales, à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois décents et à l'autonomisation des femmes par le biais d'un processus inclusif et participatif de planification du développement vert.

106. Afin de développer le plan, une série d'évaluations sera menée, y compris des analyses de la dynamique de l'utilisation des terres et la cartographie des principales zones forestières et des types de forêts restant dans le paysage productif, y compris le stock de carbone élevé (HCS) et la haute valeur de conservation (HCV). Les analyses seront réalisées de manière inclusive en utilisant un processus de vision et de Planification d'action communautaire (CAP) à travers la plateforme de dialogue et prendront en compte, pour chaque paysage : (i) les principaux moteurs de la déforestation ; (ii) le potentiel de restauration des forêts, et ; (iii) les principaux projets et activités des parties prenantes dans la zone, y compris les efforts pour améliorer la viabilité de la production de cacao. Les résultats des études seront examinés / validés par la plénière de la plateforme de dialogue.

107. La conception et la mise en œuvre des PGIP serviront à rassembler les travaux au niveau du paysage soutenus par différentes composantes du projet ainsi que par différents projets. Ainsi, les efforts pour améliorer l'efficacité, la responsabilité et la durabilité des chaînes de valeur du cacao, pour conserver et restaurer les habitats naturels et pour étendre et partager les connaissances et l'assimilation des leçons apprises, seront tous présentés dans les PGIP, avec une mise en œuvre financée par le projet SCOLUR, y compris le FEM et les sources de financement cofinancées. En particulier, la composante 2 fournira des investissements et un renforcement des capacités liés à

l'intensification durable de la production de cacao, tandis que la composante 3 se concentrera sur la conservation et la restauration.

108. Les paysages où les PGIP seront développés couvrent plusieurs centaines de milliers d'hectares chacun. Les activités du projet - y compris la conservation, le reboisement et la réhabilitation du cacao - auront lieu à différents endroits dans ces paysages. Le processus de planification au niveau du paysage sera promu par les plateformes. Compte tenu de la taille des paysages, ce processus de planification au niveau du paysage sera soumis à certaines limitations en termes de niveau de détail pour la planification spatiale et l'implication des parties prenantes. Par exemple, il ne sera pas possible d'impliquer chaque ménage dans le processus de planification au niveau du paysage, mais seulement les chefs de village.

109. Pour être pleinement inclusif, ce processus de planification au niveau du paysage bénéficiera en outre d'un processus au niveau du village qui inclut les ménages de ce village dans les discussions. Une autre caractéristique des PGIP sera donc de les relier directement aux processus de planification du développement local. Cela permettra de lancer le développement au niveau du village de plans détaillés de mise en œuvre du PGIP dans deux ou trois villages contigus par paysage, couvrant au total environ 25 000 ha. Le projet soutiendra le processus de planification au niveau du paysage et également le processus de planification au niveau du village dans ces villages représentatifs de chaque paysage. La reproduction de l'exercice de planification au niveau du village relèvera de la responsabilité des plates-formes qui formeront les chefs de village, les agents de vulgarisation et d'autres fonctionnaires à la promotion de processus de planification au niveau du village totalement inclusifs. Les villages pour la planification initiale au niveau du village seront sélectionnés comme étant représentatifs du paysage respectif sur la base de facteurs tels que : la proximité des zones protégées ; les zones de conflits actuels d'utilisation des terres ; ou les zones identifiées dans les plans à l'échelle du paysage pour la création de corridors forestiers. Les critères de sélection comprendront également la taille du village (la priorité étant donnée aux plus grands), l'origine de la population (couvrant les principaux groupes de population du paysage) et la volonté des chefs de village de s'engager dans cet effort de planification. Les avantages environnementaux seront obtenus à la fois par la planification au niveau du paysage et au niveau du village. La planification au niveau du paysage permettra d'établir un consensus sur les zones de conservation, de restauration et de développement agricole (par exemple, pour le cacao, les cultures horticoles, les palmiers à huile, etc.) Le processus de planification au niveau du village traduira ces zones en plans locaux à plus petite échelle qui serviront, entre autres, à l'identification et à la résolution des conflits d'utilisation des terres.

110. Les actions spécifiques nécessaires à la réalisation de ce résultat comprendront :

- Développer et initier la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée du paysage qui soit aligné sur les objectifs nationaux de la stratégie nationale REDD +, la stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, et les plans de développement sectoriel dans le cadre du PNIA2
- Identifier, renforcer et coordonner les éléments des plans ci-dessus et d'autres sources qui contribueront durablement à la préservation et à la restauration des ressources naturelles, au bien-être des communautés locales, à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois décents et à l'autonomisation des femmes par le biais d'un processus de planification du développement vert inclusif et participatif
- Réaliser une série d'évaluations, y compris des analyses de la dynamique de l'utilisation des terres et la cartographie des principales zones et types de forêts restant dans le paysage productif, y compris les forêts à haut stock de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HCV)
- Lancer la mise en œuvre des PGIP au niveau des villages dans deux ou trois villages contigus par paysage, couvrant au total environ 25 000 ha.

Composante 2 : Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables

Résultat 2 : Amélioration de l'efficacité, de la responsabilité et de la durabilité des chaînes de valeur du cacao

Organisme d'exécution du FEM : FAO (2.1, 2.2), PNUD (2.3), ONUDI (2.4))

Partie Partie responsable : ICRAF

Partie responsable pour l'ONUDI : SEPREDD+/NSAL/ICRAF

111. La composante 2 vise à améliorer l'efficacité, la responsabilité et la durabilité de la chaîne de valeur du cacao en tant qu'élément clé pour garantir l'amélioration des moyens de subsistance, le maintien des services écosystémiques et les avantages environnementaux mondiaux liés à la dégradation des terres, à la conservation de la biodiversité et à l'atténuation du changement climatique. Les activités de cette composante auront lieu dans les trois paysages cibles présentés ci-dessus, ou seront conçues pour en bénéficier. L'intention est de stimuler un changement transformateur pour les moyens de subsistance et les paysages, y compris en profitant des forêts classées et des zones protégées environnantes, tout en servant également de démonstrations importantes pour une adoption ultérieure dans les régions en question. Le travail dans le cadre de cette composante sera étroitement lié aux actions soutenues dans d'autres composantes du projet, à savoir : (i) les conseils et les synergies avec les PGI en cours d'élaboration dans le cadre de la composante 1 ; (ii) la coordination avec, et dans de nombreux cas une contribution indirecte au travail de restauration dans le cadre de la composante 3, et ; (iii) l'alimentation des connaissances et des mécanismes d'apprentissage dans le cadre de la composante 4.

112. La composante sera également liée aux travaux sur l'intensification durable des produits de base et l'agriculture à déforestation réduite ou nulle soutenus par le programme FOLUR Impact du FEM dans les pays du monde entier. Ceci sera réalisé grâce aux efforts liés aux connaissances dans le cadre de la composante 4, qui assurera un flux bidirectionnel d'enseignements liés à l'amélioration de l'efficacité et de la durabilité des produits agricoles en général, et du cacao en particulier.

113. Le résultat 2 sera atteint grâce à la réalisation de quatre produits, pour l'un desquels (le produit 2.3) le PNUD agira en tant qu'agence d'exécution du FEM. Ce produit est décrit ci-dessous.[18]

Résultat 2.3 : Un modèle commercial et financier inclusif, visant notamment à améliorer la participation et l'accès au crédit des pauvres, des femmes et d'autres groupes marginalisés, a été conçu et testé dans au moins un paysage (ce travail peut commencer parallèlement à l'élaboration de l'ESIA-PGES et en étroite coordination avec elle, mais les tests pilotes ne peuvent commencer qu'une fois l'ESIA-PGES en place).

114. Dans le cadre de ce résultat et avec l'expertise technique de l'ONU Environnement et du Partenariat 1 pour 20, le projet soutiendra la conception et entreprendra un test pilote initial (dans un paysage à déterminer) d'un mécanisme de financement innovant impliquant : (i) les agriculteurs, (ii) les PME rurales et les associés, (iii) les sociétés privées de cacao, (iv) les investisseurs (publics / privés), (v) les fonds de garantie, (vi) les institutions

[18] Une description complète de la composante 2, dans le cadre de la description globale du projet, est disponible dans le document de projet FAO-FEM.

financières locales, et (vii) la finance carbone. Le mécanisme financier créera une valeur partagée en tirant parti des financements mixtes (fonds d'investissement mixte et fonds de garantie) et des engagements de l'industrie, et en créant un environnement propice au déblocage des financements privés. Les interventions conçues pour catalyser les transactions comprendront la connaissance des opportunités et des connexions entre les gestionnaires des terres, les investisseurs, les sociétés de biens de consommation, l'agro-industrie et les institutions publiques. L'Unité de financement de l'utilisation des terres de l'ONU Environnement a déjà établi ces connexions, par le biais de partenariats de financement privé et de facilités de financement existantes, étant donné son rôle dans le Partenariat pour une bonne croissance du FEM, le Fonds &Green, la Facilité de financement des paysages tropicaux et le Fonds AGRI3, avec des partenaires tels que Rabobank, Mirova/Althelia, FMO, IDH (Initiative FCIP), BNP Paribas, ADM Capital, Unilever, SailVentures, IFC, et d'autres). Le projet s'appuiera sur ces réseaux et établira de nouvelles connexions tout en jouant le rôle de rassembleur pour évaluer les opportunités financières et développer des stratégies de financement.

115. Ce mécanisme financier innovant devrait comprendre un fonds d'investissement mixte (BNP, ROBOBANK, GCF, etc.) pour fournir des capitaux à long et moyen terme aux institutions financières commerciales locales (banques, assurances, microfinance) afin qu'elles puissent offrir des financements à court et long terme aux PME et/ou aux agriculteurs pour fournir des services aux producteurs afin d'assurer une production durable de cacao. Un fonds de garantie y sera associé et sera alimenté par les banques de développement, l'Etat ou d'autres fonds de garantie (Bad, BM, AFD, Etat) pour réduire les risques pris par les institutions financières locales. Les prêts seraient remboursés à la fois par un pourcentage de la prime de durabilité du cacao versée par les entreprises cacaoyères (l'autre partie étant versée directement au planteur) et par un pourcentage de la prime carbone si elle est valorisée (l'autre partie étant versée aux planteurs sous forme de PES.

116. Les activités suivantes seront mises en œuvre afin d'obtenir le résultat ci-dessus :

- *Développement de modèles économiques viables pour accompagner les modèles d'intensification pilotés dans le cadre du résultat 2.1* : Le projet développera une approche financière pour réduire le risque financier pour les premiers adoptants en particulier, incluant potentiellement des subventions pour les taux d'intérêt via des éléments de subvention pour adoucir les prêts. Cela comprendra des stratégies pour permettre l'achat d'équipements par le biais d'institutions de microfinance pour aider à soutenir les CUMA.

- *Évaluation et définition des caractéristiques des donateurs / financiers publics et des investisseurs privés potentiels, ainsi que de leurs objectifs et stratégies :* L'évaluation couvrira plusieurs acteurs du secteur privé - tels que l'agro-industrie, les investisseurs d'impact, les banques et les investisseurs multilatéraux - qui ont pris des engagements et/ou sont des pionniers dans la conduite du changement vers (le financement de) la production durable de matières premières et la gestion durable des forêts. Cela constitue la base de référence pour la mise en relation avec les investissements.

- *Mobilisation des financements internationaux pour la mise en œuvre de stratégies d'investissement combinant des financements commerciaux et concessionnels de banques multilatérales de développement et de banques nationales de développement, mais aussi des fonds de garantie de prêts :* Des événements de jumelage pour mobiliser le financement international et garantir les prêts pour la mise en œuvre de stratégies d'investissement combinant divers types de financement commercial et concessionnel des banques multilatérales de développement et des banques nationales de développement ; mais aussi des fonds de garantie. Cela se fera par l'intermédiaire d'un groupe spécialisé qui sera coordonné au niveau national. La plateforme mondiale FOLUR sera engagée ici.

- *Renforcement des capacités des banques locales et soutenir la mise en œuvre de solutions de financement sur mesure basées sur les exploitations familiales :* Cela comprendrait la définition du profil du planteur ; l'analyse des risques, etc. dans les paysages du projet.

- *Soutien de l'inclusion financière des petits agriculteurs pour augmenter leur accès aux services financiers de base avec des solutions bancaires mobiles* : Cela peut impliquer des solutions de microfinance. Là encore, les liens avec la plateforme mondiale FOLUR devraient s'avérer utiles.

COMPOSANTE 4 : Connaissances, communication et suivi et évaluation S&E

Résultat 4 : Les connaissances et l'innovation sont diffusées à de multiples échelles infranationales, nationales et internationales, tandis que la mise en œuvre du projet est suivie et évaluée.

Organismes d'exécution du FEM : FAO, PNUD

Partie responsable: ICRAF

117. La théorie du changement du projet et la structure de ses composantes sont basées sur trois thèmes interconnectés : Dialogue et planification (au niveau du paysage), Action (pour les chaînes d'approvisionnement et la restauration) et Connaissance. La composante 4 soutient le troisième de ces thèmes, ainsi que d'autres fonctions connexes telles que la collaboration, la communication et le suivi et l'évaluation.

118. La clé de l'efficacité finale du projet, telle que permise par cette composante, ne résidera pas simplement dans les impacts immédiats, au niveau du site, de son travail au niveau du paysage, mais plutôt dans l'accent mis sur l'apprentissage des leçons, la construction et la diffusion des connaissances à la fois vers le haut et vers le bas de l'échelle spatiale, de l'exploitation agricole au paysage, puis au niveau national et mondial, afin d'élargir et d'accélérer l'impact. Globalement, l'approche garantira à la fois que les activités du projet sont imprégnées de connaissances mondiales de pointe et que les nouvelles connaissances générées par le projet sont amplifiées et reproduites par le biais de plateformes au niveau du paysage, de la région et du pays. Les flux de connaissances vers et depuis le projet se feront par le biais de liens étroits avec l'ICF et la plateforme mondiale FOLUR, ainsi que d'autres forums mondiaux, et se produiront fréquemment tout au long de la période de mise en œuvre du projet.

119. L'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec les membres de la plateforme mondiale FOLUR sur les questions et les stratégies, en engageant les acteurs clés des secteurs privé et public, et en donnant des conseils sur les politiques qui peuvent faire évoluer les incitations des producteurs vers la durabilité. Cette approche à deux niveaux facilitera les innovations, la diffusion des innovations et les collaborations qui peuvent aller plus loin avec un impact plus grand que celui que le projet pourrait atteindre seul. En travaillant avec le Ghana et d'autres pays producteurs de cacao et la Plateforme mondiale, l'équipe du projet s'efforcera d'influencer les politiques et les pratiques de la chaîne de valeur du cacao du haut vers le bas et du bas vers le haut.

120. Le résultat 4 sera atteint par la réalisation de trois produits. Le PNUD agira en tant qu'agence de mise en œuvre du FEM pour le résultat 4.1 conjointement avec la FAO et pour le résultat 4.2 ; cela comprendra la contractualisation d'un expert du secteur privé et de la gestion des connaissances par le PNUD pour soutenir la mise en œuvre des résultats 4.1 et 4.2. Ces résultats sont décrits ci-dessous[19].

Résultat 4.1 : Produits, outils et approches de la connaissance, concernant les paysages cibles et les processus de changement, développés et partagés au niveau du paysage, national et international, par le biais de l'ICF de la plateforme mondiale FOLUR IP et d'autres plateformes pertinentes (ce travail peut commencer parallèlement et en étroite coordination avec le développement de l'ESIA-PGES).

[19] La FAO agira en tant qu'agence d'exécution du FEM pour le résultat 4.3. Une description complète de la composante 4, dans le cadre de la description globale du projet, est disponible dans le document de projet FAO-FEM (annexe 16).

121. Ce résultat garantira que le projet rassemble et partage les leçons de manière systématique et efficace - avec un accent particulier sur le développement et la diffusion des connaissances et de l'innovation. Les enseignements générés au sein des paysages seront partagés aux niveaux régional et national - ce dernier via les ministères partenaires et l'ICF. Ce faisant, le projet collaborera étroitement avec le Secrétariat technique de l'ICF, responsable du développement et de la diffusion des produits, outils et approches de connaissance, et avec l'IDH qui est activement engagé dans l'identification participative des leçons apprises et le partage des connaissances avec les parties prenantes aux niveaux régional et national. Enfin, grâce à son lien avec la plateforme mondiale FOLUR et à ses connexions avec diverses plateformes de cacao durable (par exemple, l'ICF, Roadmap to Deforestation Free au Cameroun (Feuille de route pour un cacao sans déforestation au Cameroun), Beyond Chocolate en Belgique, l'Initiative néerlandaise sur le cacao durable aux Pays-Bas), les exemples de réussite seront partagés au niveau mondial.

122. Etant donné que le PI FOLUR dans son ensemble aura des projets dans plus de 20 pays, il y aura des possibilités substantielles de partager les leçons apprises par le projet avec les pays participants confrontés à des défis similaires et/ou analogues, y compris au niveau sous-régional et régional, comme le Ghana. Le programme ouvrira ainsi la porte à la coopération sud-sud. Les exemples de réussite figureront en bonne place parmi les leçons partagées, dans le but d'assurer une adoption et une reproduction à grande échelle dans les pays participants.

123. Les mécanismes d'apprentissage et de partage des leçons du projet comprendront le recrutement d'une équipe hautement qualifiée d'experts à court et moyen terme fournissant un soutien technique et une cohérence dans les domaines techniques thématiques abordés par le projet. Cette équipe fournira des outils de pointe et des services de soutien technique aux paysages pilotes, tout en saisissant et en établissant des liens entre les leçons émergentes dans les paysages et ailleurs au niveau national. L'équipe entretiendra également des liens avec les principaux partenaires régionaux et mondiaux, tout en contribuant à faire connaître les enseignements du projet dans les forums internationaux.

124. Les mécanismes de coordination et de dialogue comprendront les forums au niveau du paysage, l'ICF au niveau national et la plateforme mondiale FOLUR au niveau mondial. Chacun jouera un rôle dans la diffusion des connaissances et de l'apprentissage générés par le projet. En particulier, les plateformes cacao-forêt soutenues dans le cadre du résultat 1.1.1 serviront d'outils pour rassembler et diffuser les leçons et encourager leur mise en œuvre. Le partage et la collecte des leçons - y compris celles apprises séparément par les partenaires du projet et les parties prenantes - se feront par le biais d'ateliers de groupes de travail techniques multipartites, qui se tiendront sous les auspices des plateformes. Ces ateliers seront l'occasion pour les individus et les organisations de partager leurs expériences et les meilleures pratiques concernant ce qui a fonctionné, pour qui et à quel coût dans les paysages. Il s'agira à la fois d'ateliers transversaux et d'ateliers axés sur des questions techniques spécifiques, par exemple l'évaluation HCV/HCS.

125. Les principaux domaines d'activité dans le cadre de ce produit seront les suivants :

- *Une meilleure connaissance des facteurs qui sous-tendent la préparation au niveau du paysage pour la production durable de cacao et les impacts associés du projet* : En travaillant dans les trois paysages cibles, le projet adaptera et mettra en œuvre un outil pour suivre le statut et la dynamique du changement au niveau du paysage, ainsi que pour évaluer comment la durabilité de la production de cacao peut être améliorée par les interventions du gouvernement, des ONG et des donateurs. Cette activité s'appuiera sur les informations recueillies au cours du PPG ainsi que sur les efforts de l'ICF pour cartographier les interventions par région, afin de dresser un tableau quantitatif et qualitatif enrichi de la dynamique de l'utilisation des terres et du changement d'utilisation des terres (y compris la déforestation) dans le paysage cible, ainsi que de divers paramètres liés à l'environnement humain, à l'économie politique de la croissance des produits de base dans les zones et à un portrait des facteurs de gouvernance. Les aspects économiques, ainsi que les indicateurs d'intégrité du paysage, tels que les indices de santé de la biodiversité, seront

mesurés. Les aspects positifs et négatifs de la production et de l'expansion des produits de base seront examinés et évalués. Un ensemble complet d'interventions récentes et en cours au sein et en marge de l'initiative de l'ICF, préparé par l'IDH au cours du PPG, sera mis en correspondance avec l'image de base améliorée de chaque paysage cible. L'objectif global sera d'acquérir des connaissances, basées sur l'expérience réelle, sur les leviers les plus importants pour effectuer des changements, notamment en ce qui concerne les taux de déforestation, mais aussi d'autres indicateurs d'impact clés, en mettant l'accent sur la mesure des contributions aux ODD. Cet exercice sera également une étape cruciale pour soutenir les efforts de certification au niveau du paysage dans le cadre du résultat 2.4.

- *Le recueil des leçons apprises au niveau du paysage et du pays à partir du soutien systémique et d'autres activités ciblées* : En complément des analyses ci-dessus basées sur le paysage, le projet développera des leçons thématiques liées à ses principaux domaines d'intervention, ainsi qu'à ceux de ses principaux partenaires. Cet effort permettra de tirer des enseignements clairs et des exemples de réussite issus du projet. Les efforts pour capturer les leçons auront au cœur un processus continu de discussion, de réflexion et de rapport impliquant l'équipe du projet, les partenaires et les parties prenantes, qui sera utile à la fois pour tirer des leçons et pour la gestion adaptative des actions du projet. Au niveau du paysage et de la juridiction sous-régionale, les activités comprendront, par exemple, des discussions de groupe avec les petits exploitants, où les expériences et les défis en cours seront discutés et les solutions potentielles identifiées. L'enregistrement des leçons apprises en cours de route aidera à : (1) d'éclairer les approches futures ; 2) d'alimenter les dialogues sur les politiques mondiales, régionales et nationales concernant les meilleures options et approches pour parvenir à réduire la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement en produits de base, et ; 3) d'améliorer l'impact des projets et programmes soutenus par le FEM. Les principaux enseignements ainsi recueillis alimenteront les évaluations périodiques des progrès réalisés par la l'ICF et serviront de mécanisme principal pour faciliter l'adoption aux niveaux infranational et national, contribuant à garantir que les approches réussies identifiées grâce aux enseignements tirés soient reproduites à de multiples niveaux et endroits.
- *Préparation de produits de connaissance et d'autres matériels de sensibilisation et de communication* : Les données, les analyses et les enseignements tirés des activités décrites ci-dessus constitueront les principales sources de données et d'informations pour les produits de connaissance et de communication à élaborer. Les produits comprendront des études analytiques, des notes d'orientation et une série de supports de communication, notamment des vidéos, des brochures, des articles de site web et des blogs. Les produits de connaissance seront développés sur la base des enseignements tirés du projet et repris dans des rapports techniques sur des sujets tels que :
 - les approches pour engager les gouvernements de manière constructive et équilibrer les conflits potentiels entre la protection de l'environnement et les aspirations à la croissance économique ;
 - les politiques qui influencent positivement les pratiques de production du cacao afin de réduire la déforestation, les conditions favorables à l'efficacité de ces politiques, et les études de cas de paysages et de juridictions ayant des politiques efficaces à cet égard ;
 - les approches de la collaboration avec le secteur privé pour améliorer la mise en œuvre des engagements et autres actions liés à la déforestation ;
 - les bonnes pratiques permettant de fournir un soutien efficace aux petits exploitants, d'intégrer la dimension de genre et de renforcer la résilience, avec des observations concernant l'efficacité des interventions à différents niveaux, le rôle du secteur privé, les aspects liés au genre, le travail décent

et la viabilité financière et la durabilité des services de soutien aux agriculteurs ; l'élaboration de politiques et de réglementations améliorées.

- Communication et sensibilisation : Des produits de connaissances et d'autres supports de communication seront élaborés et partagés lors d'ateliers, de CoP, d'événements annuels et sous forme de présentations lors d'événements mondiaux. Les produits viseront à : a) accélérer l'adoption de l'agroforesterie et de pratiques de cacao intelligentes du point de vue climatique dans la région cible par le biais de campagnes ciblées basées sur le contexte ; b) accroître le plaidoyer ; c) créer une visibilité pour les actions financées par le FEM. Les produits de connaissance seront des éléments intrinsèques pour partager les résultats du projet et faire progresser la réflexion mondiale sur le défi de la production durable de cacao. Ils accéléreront la mise à l'échelle par le biais du plaidoyer en communiquant les succès de l'approche du projet aux décideurs politiques, au gouvernement et aux parties prenantes du projet. Les activités de sensibilisation des médias contribueront à la diffusion, tandis que l'adoption sera encouragée par des voyages d'étude Sud-Sud. Le projet travaillera avec les plateformes de communication FOLUR et les mécanismes de sensibilisation soutenus par les organisations partenaires de FOLUR, notamment le Partenariat pour une bonne croissance (GGP) du PNUD. Enfin, le partage des connaissances se fera par le biais de présentations lors d'événements clés.

- *Autres formes de diffusion des enseignements tirés* : Les liens avec d'autres projets, y compris ceux financés par le GCF et l'UN-REDD et d'autres initiatives dans le cadre de l'ICF, à travers lesquels les leçons et les méthodologies réussies peuvent être appliquées, seront soutenus à la fois par la participation de ces projets à la plateforme mondiale FOLUR et par des échanges directs de projet à projet afin d'encourager l'adoption. Dans ce cas, l'équipe du projet travaillera avec les projets partenaires pour identifier les domaines spécifiques dans lesquels les leçons du projet peuvent soutenir le travail de ces autres projets et fournir un soutien à l'adoption par le biais d'ateliers, etc.

Résultat 4.2 Participation de l'équipe du projet et des partenaires à la gestion des connaissances et à d'autres activités de la plateforme mondiale FOLUR, ainsi qu'à des événements internationaux pertinents liés au cacao (ce travail peut commencer parallèlement au développement de l'ESIA-PGES).

126. L'approche programmatique de FOLUR offrira un excellent cadre pour l'apprentissage et le partage des connaissances. Cela comprendra les domaines d'engagement spécifiques suivants :

- *Engagement mondial* : Les membres de l'équipe du projet et les homologues gouvernementaux participeront aux réunions mondiales des partenaires FOLUR et des projets nationaux, au Forum mondial des paysages à Bonn et dans d'autres lieux et réunions, y compris les Conférences des Parties de l'AME et le Sommet des systèmes alimentaires des Nations Unies. Dans tous ces lieux, le projet se joindra aux partenaires FOLUR pour présenter une vision et un message plus forts, étayés par des analyses et des preuves solides et construits sur des exemples concrets et l'expérience des paysages du projet.

- *Engagement régional dans les plateformes de produits de base et les événements de formation* : participation aux rassemblements / discussions des plateformes régionales de produits de base avec des représentants des secteurs privé et public ; participation / contribution aux ateliers de formation, aux communautés de pratique régionales (partage des connaissances, des succès) ; les personnes revenant des événements seront chargées d'informer leurs collègues/partenaires sur les points forts et les apprentissages ; partage systématique des documents.

Résultat 4.3 : Mise en place de systèmes opérationnels de suivi et évaluation (ce travail peut commencer parallèlement à l'élaboration de l'ESIA-PGES et en étroite coordination avec celle-ci).

127. Le projet mettra en place des systèmes, des processus et des procédures de suivi et d'évaluation (S&E) conçus pour assurer une mise en œuvre harmonieuse et efficace du projet et pour mesurer la réalisation des indicateurs du projet, y compris les impacts. Ce faisant, le S&E soutient l'équipe du projet dans sa réaction à un environnement externe changeant et dans l'identification des actions de gestion adaptative appropriées.

128. Le S&E contribue également à maximiser l'impact direct du projet en fournissant un retour d'information exploitable sur l'exécution, l'engagement des parties prenantes et l'adoption du projet. Ce faisant, il aidera à générer des preuves crédibles et exploitables pour soutenir la poursuite de la mise à l'échelle de SCOLUR et des interventions complémentaires de restauration des terres en général, et pour soutenir le cas de la poursuite de la mise à l'échelle des approches, par exemple à d'autres paysages, qui offrent le meilleur rapport qualité-prix.

Risques :

129. Au cours de la conception et de la préparation du projet, les risques liés au projet et vers le projet ont été identifiés, analysés et des mesures d'atténuation ont été intégrées dans la conception du projet. Avec l'appui et la supervision de la FAO, du PNUD et du Ministère d'Etat Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture Et Du Développement Rural (MEMINADER), l'ICRAF et SODEFOR seront responsables de la gestion quotidienne de ces risques et de la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation. L'ICRAF et SODEFOR seront également responsables du suivi de l'efficacité de ces mesures et de l'ajustement des stratégies d'atténuation si nécessaire, ainsi que de l'identification et de la gestion de tout risque non prévu dans la phase de préparation du projet, en collaboration avec la FAO, le PNUD, le MEMINADER et d'autres partenaires.

130. Le PSC constituera des espaces pour proposer la gestion de ces risques et la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation pendant tout le cycle de vie du projet, qui pourront être ajustées si nécessaire ; de même, il identifiera, gérera et atténuera tout risque non identifié au cours de l'étape du PPG. Le système de suivi et d'évaluation du projet permettra de contrôler les indicateurs de résultats et de production, les risques associés et les mesures d'atténuation correspondantes. Le rapport d'avancement du projet est le principal outil à utiliser pour le suivi du projet et la gestion des risques. Les rapports comprendront une section sur le suivi systématique des risques et des mesures d'atténuation identifiés dans les périodes de rapport précédentes et une autre section pour l'identification des nouveaux risques éventuels ou des risques qui nécessitent encore une attention, leur évaluation et les mesures d'atténuation, ainsi que les responsables du suivi de ces actions et le calendrier prévu. La FAO et le PNUD suivront de près la gestion des risques du projet et assureront un suivi si nécessaire en fournissant un soutien pour l'ajustement et la mise en œuvre des stratégies d'atténuation des risques. Les rapports sur le suivi et l'évaluation des risques feront également partie de l'examen annuel de la mise en œuvre du projet (PIR) préparé par la FAO et soumis au Secrétariat du FEM.

131. Un total de 22 risques a été identifié, et il est présenté dans le registre des risques du projet (voir annexe 6). Ces risques se répartissent en trois catégories relativement distinctes, comme suit :

- Risques sociaux et environnementaux (n°1 à 7 dans le registre des risques) : sept risques sociaux et environnementaux ont été identifiés et évalués dans le cadre de la procédure d'examen social et environnemental (SESP) du PNUD (voir annexe 5). Les risques suivants ont été classés comme "substantiels" :
 - Risque 1 - Travail des enfants et normes de travail insuffisantes

- Risque 2 - Pollution
- Risque 7 - Droits de l'Homme potentiels et autres impacts des déplacements qui peuvent se produire dans les environs du projet à la suite d'actions gouvernementales non liées au projet et en dehors de la zone du projet.

Les risques ci-dessus, ainsi que 4 autres "risques modérés" ont été évalués, des mesures de gestion appropriées ont été conçues et le propriétaire du risque a été identifié.

- *Risques divers pour la réussite du projet (#8-15 dans le registre des risques)* : huit risques modérés pour la mise en œuvre efficace du projet ont été identifiés, découlant des hypothèses présentées dans la théorie du changement du projet. Les propriétaires des risques et les mesures de gestion sont indiqués.
- *Risques associés à la COVID-19 (#16-22 dans le registre des risques)* : enfin, sept risques modérés associés à COVID-19 ont été identifiés, ainsi que les mesures de gestion et les propriétaires des risques.

132. Dans l'ensemble, le projet s'appuie sur les leçons et les processus de récents projets similaires. L'élaboration du projet s'est appuyée sur des consultations avec un large éventail de parties prenantes nationales et sur une analyse approfondie des circonstances nationales et locales. Les développeurs du projet élaborent également un certain nombre de cadres et de plans pour gérer et atténuer la nature cumulative des risques et/ou la complexité de l'évaluation et de la gestion des risques modérés identifiés dans le SESP. Ces plans sont :

(1) Cadre d'atténuation du travail des enfants : le cadre a été intégré ci-dessous.

(2) Analyse des risques climatiques et actions d'atténuation : l'analyse a été intégrée ci-dessous.

(3) Plans d'engagement des parties prenantes (PES) : un Plan d'engagement des parties prenantes a été développé pour le projet dans son ensemble (voir **annexe 8**). En outre, des PES seront préparés pour chacun des trois paysages cibles comme première mesure de mise en œuvre. Un objectif important des PES au niveau du paysage sera de s'assurer que les droits des personnes vulnérables (utilisateurs informels des terres, femmes, enfants, travailleurs informels, etc.) sont pris en compte dans le développement des PGIP.

(2) Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) : il a été élaboré au cours de la phase du PPG (voir **annexe 9**).

(3) Plans de gestion des évaluations d'impact environnemental et social : ils seront élaborés avant la mise en œuvre afin de garantir la conformité totale avec le cadre des droits de l'homme du PNUD.

133. Enfin, le projet développera un mécanisme de recours en matière de griefs (GRM) au niveau du projet (voir **annexe 8**, Plan d'engagement des parties prenantes) qui est proportionnel, culturellement approprié, accessible et transparent, et qui assure une protection appropriée pour les demandeurs, et le projet informera également les parties prenantes de l'existence du mécanisme et de la manière de l'utiliser. Le GRM comprendra un système d'alerte précoce, permettant d'identifier les problèmes et de combler les lacunes de manière opportune et rentable, en évitant l'escalade vers des conflits plus enracinés ou complexes. Le GRM sera exécuté par le partenaire de mise en œuvre. Si nécessaire ou sur demande, le PNUD sera disponible pour aider le partenaire de mise en œuvre à traiter les griefs liés au projet dans le cadre de ses rôles de supervision et d'assurance.

Child Labour Mitigation Framew

Climate Risk Analysis and Mitigation action

Engagement des parties prenantes et coopération sud-sud :

134. La formulation du présent projet a nécessité une stratégie de consultation des parties prenantes en quatre étapes qui se chevauchent :

- Un atelier pour lancer la phase de préparation du projet SCOLUR-CI
- Une phase de consultations avec les différents acteurs de la filière cacao,
- Une phase de consultations avec les institutions nationales et infranationales, y compris les OSC
- Un atelier de validation du document de projet.

135. L'atelier de lancement, qui s'est tenu le 28 octobre 2019, a permis de faire connaître le projet et de discuter de son approche et de sa stratégie - y compris sa théorie préliminaire du changement transformationnel, le concept de durabilité et l'approche paysagère du projet - avec les principales parties prenantes. Les composantes du projet SCOLUR, les résultats attendus, les indicateurs de résultats et les produits ont été présentés aux acteurs ciblés.

136. La phase de consultation a permis de toucher 25 acteurs du cacao impliqués dans l'Initiative Cacao et Forêt (ICF), pilotée par le Conseil café -cacao (CCC), structure interlocutrice désignée par le MEMINADER et la World Cocoa Foundation (WCF). Ces acteurs ont été informés du projet, et leur vision et les contributions à apporter en synergie/complémentarité au SCOLUR-CI ont été discutées. Les activités pertinentes menées en matière de conservation des forêts dans les régions identifiées, ainsi que celles relatives à la promotion de l'agroforesterie, les synergies et les cofinancements possibles avec SCOLUR, ont été identifiés. Ces consultations ont également permis de capitaliser les acquis et les contraintes des projets de référence en cours de mise en œuvre, et de formuler des propositions pour le choix des paysages et des autres cibles du projet.

137. La phase initiale de consultation des acteurs régionaux a été organisée du 24 au 29 février 2020 et comprenait un atelier tenu à Duekoué, dans la région du Guémon et à Abengourou dans la région de l'Indénié Djuablin. Ces ateliers ont mobilisé 56 personnes dont 10 femmes des institutions locales, ou décentralisées avec lesquelles le projet a été discuté. Les critères de sélection (présélection) des zones de mise en œuvre du projet ont été validés ; c'est sur cette base que les paysages ont été priorisés. Les questions à traiter, les partenaires potentiels pour la mise en œuvre et le suivi, les bénéficiaires cibles directs et indirects du projet, les garanties sociales et environnementales, l'inclusion du genre, les expériences et les bonnes pratiques en cours dans les zones proposées ont été identifiés, priorisés et validés avec l'aide des parties prenantes.[20]

138. L'objectif principal du présent **Plan de participation des parties prenantes** est de décrire comment les parties prenantes seront consultées et impliquées dans l'exécution du projet afin de garantir une participation complète et responsable. Le reste de cette section présente les détails du plan, tandis que l'**annexe 8** fournit des matrices de participation des parties prenantes couvrant les phases de formulation et de mise en œuvre du projet. Les ateliers de Duékoué et d'Abengourou font également l'objet de rapports détaillés, disponibles séparément.

2.1 Identification des parties prenantes

[20] Voir le procès-verbal de l'atelier de Duékoué et Abengourou, mars 2020.

139. Dans le cas du présent projet, les parties prenantes ont été identifiées lors des ateliers régionaux qui ont eu lieu pendant la phase de conception du projet. Cependant, cette liste de parties prenantes doit être mise à jour au début du projet et de façon dynamique tout au long de sa mise en œuvre. Le tableau suivant présente les types de parties prenantes identifiées : Communautés de producteurs, Autorités administratives, Collectivités territoriales, Agences de développement, OSC, Structures de tutelle étatiques et para-étatiques, Institutions de recherche, Secteur privé, Partenaires de développement, ONG, Plateformes, Secteur privé, etc.

Tableau 3 : Identification des parties prenantes

Type de partie prenante	Parties prenantes	Mode de participation
Ministères	MEMINADER, MINEF, MINED, Plan,	Orientations du projet / Prise de décision Validation des processus ; vérification de la conformité aux priorités gouvernementales Facilitation des interactions avec le secteur privé
Organismes d'exécution du FEM	FAO, PNUD, ONUDI	Harmoniser la contribution des multiples acteurs Coordonner la mise en œuvre des plans intégrés Stimuler la coopération entre les acteurs Maintenir le dialogue avec les ministères et les organisations paraétatiques et certains groupes communautaires, les ONG et la communauté internationale
Parties responsable	ICRAF SODEFOR SEPREDD+/NSAL	Réalisation du projet Organisation de diagnostics Formation des bénéficiaires directs Sous-traitance avec d'autres prestataires de services
Bénéficiaires directs	Propriétaires / exploitants des parcelles où l'agroforesterie et/ou la restauration auront lieu	Définition des besoins et des intérêts Engagement à construire une vision commune Participation au processus de planification Participation à des plateformes Participation à des cours de formation et à diverses réunions Participation à la prise de décision Partage des connaissances et des expériences Mise en œuvre de technologies résilientes au changement climatique, déforestation zéro Participation au suivi et à l'évaluation du projet Sont informés des conséquences environnementales et sociales de la mise en œuvre du projet et assurés des moyens de fournir un retour d'informations
Communautés de producteurs et organisations communautaires	Producteurs de cacao, producteurs d'aliments, coopératives, groupes de jeunes et de femmes	
Communautés locales	Chefferies traditionnelles, coopératives élues localement	Engagements dans la transformation socioculturelle Mobilisation communautaire Facilitation des transformations de l'égalité des sexes et de l'accès des femmes et des personnes défavorisées aux ressources

Type de partie prenante	Parties prenantes	Mode de participation
		Participation aux processus de plans de développement local
Collectivités territoriales	Conseils régionaux ; les mairies	Assure le secrétariat des plates-formes de convocation du cadre de dialogue. Facilite la participation des agriculteurs à l'élaboration des plans d'action. Lobbying et défense des intérêts des personnes défavorisées Mobilisation des décideurs au niveau local
Les autorités administratives, notamment les gouvernements locaux	Organisme préfectoral ; Responsables communautaires Autorités politiques	Préside le comité de pilotage des plateformes multi-acteurs. Il s'agit d'un organe politique dont le rôle sera de valider les propositions du comité technique et d'assurer leur suivi et leur évaluation
Structures de contrôle étatiques et para-étatiques Institutions de recherche	Conseil du café-cacao; MEMINADER; MINEF; MINED, Plan, (other state structures); Waters and Forests, SODEFOR, ANADER, CNRA; FIRCA; AFOR, OIPR;	Orientations politiques Information Facilitation et contact
Secteur privé	The World Cocoa Foundation (WCF) Traders / chocolate makers Cocoa manufacturers Exporters (Sacco, Cargill, Barry Callebaut, Touton, Zamacom, Mondelez, Olam ...) Certification structures (UTZ, Rainforest Alliance, FairTrade) Divers exploitants de produits forestiers, bûcherons et fabricants de bois (Thanry, STBS, PGI, STBC) ORIAN Industries Group) Entreprises spécialisées Institutions financières	Membre du Conseil consultatif du CSP Facilitation et coordination du partenariat multipartite et du dialogue politique (y compris la convocation de l'engagement des entreprises dans toutes les activités, plateformes de dialogue et organes de gouvernance du projet ; représentation de l'industrie du cacao le cas échéant) Relier les objectifs des partenaires privés aux gouvernements et aux réglementations internationales en matière de développement durable/agro-écologique Fournir une expertise technique dans le pilotage et le développement des connaissances et des outils. Participer au partage et à la diffusion des connaissances Participation à la définition d'une vision commune Contribution au renforcement des capacités Promotion des modèles de production de cacao les plus efficaces d'un point de vue économique, social et environnemental. Échange d'expériences

Type de partie prenante	Parties prenantes	Mode de participation
		Participation au financement d'activités complémentaires ou synergiques
Partenaires de développement	Banque mondiale, GIZ, AFD, UNREDD	Coordination et partage des connaissances au sein et au-delà des paysages
ONG	IDH, IDEF, OI-REN	Sensibiliser, plaider et contrôler

2.2 Stratégie de participation

140. La stratégie de participation est basée sur l'analyse des parties prenantes, de leur champ d'action, de leur niveau d'implication, des objectifs du projet et des initiatives en cours.

141. Le Ministère d'Etat, Ministère d'Etat Ministère de l'Agriculture Et Du Développement Rural (MEMEMINADER), par le biais du Conseil Café-Cacao », par le biais du Conseil du café-cacao, assure le leadership au niveau du projet. Le MEMINADER a le pouvoir de décision au niveau du gouvernement. D'autres ministères lui sont associés. Il s'agit des ministères en charge de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des eaux et forêts (MINEF, MINED, MPD). L'ensemble de ces acteurs sera désigné par le terme " gouvernement ". La participation du gouvernement consistera à fournir des orientations, à vérifier l'alignement du projet sur les priorités du gouvernement et à valider les différents documents soumis par l'équipe du projet. Elle comprendra des consultations périodiques, des échanges d'informations et la facilitation des contacts avec les structures gouvernementales décentralisées, le secteur privé et les communautés.

2.3 Les bénéficiaires directs du projet

142. Les premiers bénéficiaires directs du projet sont les communautés rurales, à travers les petits producteurs et les producteurs " invisibles ", c'est-à-dire les femmes et les jeunes. Cette cible comprend également tout détenteur de parcelles à restaurer, les producteurs vivriers et leurs coopératives, les groupes de jeunes et les femmes des localités identifiées (Indénié Djuablin/La Mé, Guémon et Cavally). Ils se trouvent dans les premiers maillons de la chaîne de valeur du cacao (voir analyse genre ci-dessous). Leur changement de mentalité, de pratiques agricoles et leur vision holistique de la filière sont très importants pour la durabilité du projet.

143. Le projet veillera à ce que les femmes soient bien préparées au processus de planification afin que leurs intérêts soient pris en compte dans le choix des modèles, des espèces et des technologies agroforestières. Elles doivent être représentées dans les organes de décision et avoir la capacité, en matière de plaidoyer, d'identifier et de traiter efficacement les préoccupations et les besoins de leurs pairs dans les plateformes multipartites.

144. Les femmes doivent participer aux processus de planification. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, elles recevront une formation sur les bonnes pratiques agricoles, la diversification des revenus et les activités d'autonomisation.

145. Les coopératives peuvent être de bons points d'entrée pour le projet. Mais étant donné la faible représentativité des producteurs dans les coopératives, les communautés seront également des points d'entrée. Sous la coordination de leurs conseils régionaux, ces communautés seront invitées à définir un plan de développement.

2.4 Les plateformes multipartites

146. Le projet soutiendra le travail de trois plateformes multipartites en tant que véhicules pour le développement et la supervision des PGIP. Dans le Cavally, il travaillera avec une plateforme régionale existante qui développe actuellement un plan de production de cacao zéro déforestation au niveau régional et la plateforme régionale pour le développement et la mise en œuvre du plan de croissance verte déjà mis en place par IDH et le Conseil régional du Cavally. Cette plateforme est également utilisée par le PNUD pour développer un plan de production de cacao zéro déforestation au niveau régional.

147. Dans le Guémon, il s'agira de contribuer à la mise en place d'une nouvelle plateforme au niveau régional. Il s'agira notamment de travailler avec l'IDH qui, dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêt, est en discussion avec l'OIPR, le FPRCI, la WCF et le secteur privé pour la mise en place d'une plateforme autour du Parc national du mont Péko et de sa zone périphérique. Cette initiative contribuera ainsi aux objectifs de stimuler le dialogue entre les différentes parties prenantes et de renforcer ces plateformes pour catalyser les investissements.

148. Enfin, dans le paysage Indénié-Djuablin - La Mé, le projet établira une plateforme birégionale au niveau du paysage.

149. Le projet, en coopération avec les partenaires au développement, fournira un appui au pilotage des plateformes et, plus généralement, contribuera au processus de définition d'une vision commune et de facilitation d'un dialogue constructif entre tous les partenaires, qui aboutira à un accord sur un Plan de gestion intégrée du paysage (PGIP) et à sa mise en œuvre coordonnée. Les plateformes réuniront des fonctionnaires des structures gouvernementales décentralisées, des représentants des producteurs, des organisations de femmes et de jeunes, des groupes de la société civile, des chaînes de valeur du secteur privé et des acteurs financiers afin de garantir un processus participatif et inclusif. Les travaux seront menés dans une perspective de genre afin de garantir que les femmes et les jeunes hommes et femmes participent équitablement et activement et que leurs points de vue soient pris en compte. Les groupes économiquement défavorisés, notamment les agriculteurs et les travailleurs pauvres, seront également ciblés pour un accès et une participation accrus aux opportunités de production et de commercialisation du cacao. Le projet assurera la participation d'au moins 30% de femmes et de jeunes dans les parties prenantes.

150. Le secteur privé, les fabricants de cacao et les acteurs déjà impliqués dans l'Initiative Cacao et Forêt (ICF), les structures de contrôle étatiques et para-étatiques, les institutions de recherche participeront à la composante 1 du projet via les plateformes, où ils pourront échanger des informations, développer une compréhension commune des problèmes, décider conjointement des résultats souhaités, concevoir et mettre en œuvre des plans d'action et catalyser les investissements associés. Enfin, les plateformes serviront à refléter l'engagement et la responsabilité des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet.

2.5 Rôle des Conseils régionaux dans les plateformes et les plans

151. Les Régions sont des collectivités territoriales de la République de Côte d'Ivoire. Il y a 31 régions, divisées en 14 Districts (dont deux sont autonomes). La région est, en Côte d'Ivoire, à la fois une circonscription administrative et une collectivité territoriale. Elle bénéficie d'un dédoublement fonctionnel consacré par le décret n° 2011-263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire en districts et en régions. Le décret n° 2018-655 fixe la composition numérique des conseils régionaux et des bureaux des conseils régionaux.

152. Le Conseil régional est l'assemblée délibérante de la région. Il est composé des conseillers régionaux. Il règle par ses délibérations les affaires de la région. Il émet des avis sur les problèmes de développement et d'aménagement pour lesquels il doit être consulté. Il fonctionne selon un règlement intérieur défini, qui détermine notamment le nombre, les compétences et le mode de fonctionnement des commissions.

153. Chaque Conseil régional est composé de conseillers régionaux dont le nombre varie en fonction de la population de la région et dont les membres sont élus dans les différents départements. Le pouvoir exécutif de la région est confié au président du conseil régional, assisté d'un vice-président.

154. Le Conseil régional est donc une équipe d'élus (femmes et hommes) qui sont à l'écoute des préoccupations de leur population et assurent la mise en œuvre quotidienne des décisions prises par l'assemblée. Leurs responsabilités se sont récemment accrues et les questions qu'ils traitent ont un impact direct sur la vie de leurs concitoyens. Le Conseil régional a pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel, scientifique et régional. Le Conseil travaille à favoriser l'environnement économique des entreprises à différents stades de leur développement. Il encourage et soutient les projets stratégiques importants, tout en renforçant l'attractivité du territoire pour les entreprises.

155. Les Conseils régionaux joueront un rôle important dans le projet, notamment en assurant le secrétariat des plateformes et en convoquant leurs réunions. A cette fin, leurs capacités seront renforcées pour jouer un rôle central dans le processus de planification. Cela permettra au projet d'influencer les décideurs locaux et nationaux afin de créer un environnement politique plus favorable aux objectifs du projet. Il s'agira également d'aider les organisations d'agriculteurs dans leurs régions respectives à élaborer des plans d'action pour le lobbying et le plaidoyer, tout en plaidant auprès des fonctionnaires locaux pour qu'ils remplissent leurs rôles et responsabilités établis.

156. Au-delà de ces mécanismes de planification formels, les plans de gestion intégrée du paysage contribueront à orienter et à coordonner les actions plus larges, les investissements et l'apprentissage du secteur privé, des donateurs, etc. y compris sous l'égide générale de l'ICF. Les conseils régionaux joueront un rôle important de suivi et de contrôle dans la conception et la mise en œuvre de ces plans.

157. Pendant la phase de formulation, les Conseils régionaux ont participé à plusieurs consultations, notamment aux ateliers régionaux qui ont eu lieu à Duékoué et Abengourou. Ils ont également fait l'objet de consultations directes par l'intermédiaire de leurs représentants à Abidjan.

2.6 Échange d'expériences

158. Les parties prenantes ont des expériences diverses et se situent à différents niveaux de connaissance et de pratique. Le projet utilisera l'échange d'expériences comme outil d'apprentissage et de vulgarisation des innovations technologiques et autres. Des visites virtuelles et physiques, y compris des approches d'apprentissage inter-paysages, seront soutenues pour encourager l'échange d'expériences entre producteurs et faciliter l'adoption de bonnes pratiques. Trois types de visites d'échanges physiques sont envisagés :

(i) des visites entre producteurs au sein d'un même paysage pour partager les expériences entre producteurs ;

(ii) des visites d'échange entre paysages / régions ;

(iii) des visites d'échange avec les paysages cacaoyers du Ghana voisin, où un autre projet soutenu par FOLUR sera en cours.

159. Le projet utilisera également des méthodes virtuelles, telles que des clubs de visionnage de vidéos et des outils comme WhatsApp pour l'apprentissage en groupe concernant des sujets tels que : la plantation, la replantation et la diversification ; la fertilisation durable et les cultures intercalaires ; la gestion de la santé du cacao ; la valeur ajoutée et la transformation ; l'organisation et la gestion du cacao ; l'épargne et le crédit internes ; les compétences de base en matière de négociation et de marché ; l'égalité des sexes, et ; le travail décent et l'élimination du travail des enfants.

160. Dans le cadre de la composante 2, le projet renforcera les capacités techniques des coopératives et des PME et les aidera à accéder au financement des intrants et des équipements qui leur permettront de fournir aux agriculteurs des services d'appui de qualité liés à l'amélioration, y compris la durabilité accrue, des systèmes de production :

- Renforcement des capacités des coopératives et des PME rurales pour fournir des services de meilleure qualité en utilisant une approche de "formation des formateurs",
- Sensibilisation des coopératives d'agriculteurs et des PME et renforcement des capacités pour promouvoir une plus grande responsabilité sociale au niveau des exploitations,
- Promotion d'outils marketing innovants pour accroître l'engagement des acheteurs, des consommateurs et des producteurs dans une chaîne de valeur durable, responsable et efficace.

161. En outre, pour faire entendre la voix de la Côte d'Ivoire dans les forums mondiaux et régionaux, le projet explorera les possibilités de participation significative à des événements spécifiques où le PNUD pourrait soutenir l'engagement avec le discours de développement mondial sur le cacao. Le projet offrira en outre des possibilités de coopération régionale avec les pays qui mettent en œuvre des initiatives sur le cacao dans des contextes géopolitiques, sociaux et environnementaux pertinents pour le projet proposé en Côte d'Ivoire.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes :

162. Les femmes représentent près de la moitié de la main d'œuvre de la cacaoculture en Afrique de l'Ouest et sont impliquées dans presque toutes les étapes de la production de cacao. En Côte d'Ivoire, les femmes représentent 68% de la main-d'œuvre active dans la cacaoculture (en tant que propriétaires ou travailleuses). Malgré le rôle central que les femmes jouent dans la production de cacao, leurs besoins en tant que productrices de cacao ne sont pas satisfaits :

- Moins de 5% des services de vulgarisation agricole atteignent les femmes ;
- Seuls 15% des agents de vulgarisation sont des femmes ;
- Les femmes ne reçoivent que 10 % des prêts accordés aux petits exploitants ;
- Les femmes ont 30 à 40 % moins de chances que les hommes d'avoir accès aux intrants agricoles essentiels ;
- L'accès limité à la formation, aux intrants, au crédit et à la terre désavantage fortement les femmes qui produisent du cacao. En conséquence, les exploitations détenues par des femmes sont en moyenne 25 à 30 % moins productives que celles détenues par des hommes. Combler l'écart entre les hommes et les femmes pourrait potentiellement générer 30 000 MT de fèves de cacao supplémentaires par an.

163. Pendant la phase de préparation du projet, une analyse de genre et un plan d'action ont été préparés. Le plan d'action sur le genre (voir **annexe 10**) vise à assurer un accès équitable aux ressources, aux opportunités et au développement des compétences pour les femmes et les jeunes à toutes les étapes du projet SCOLUR-CI. L'objectif général de ce plan est de contribuer à renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la promotion des chaînes de valeur du cacao sans déforestation et la restauration des forêts dégradées dans les paysages cacaoyers de Côte d'Ivoire et dans l'amélioration des revenus. Plus précisément, il s'agira de :

- renforcer les capacités politiques et institutionnelles pour prendre en compte le genre et la jeunesse dans le projet SCOLUR-CI ;

- contribuer à l'autonomisation des femmes et des jeunes en renforçant leurs capacités techniques, organisationnelles et économiques ;
- assurer un suivi et une évaluation efficaces du plan d'action lié à la question du genre.

164. Les objectifs spécifiques sont :

- améliorer les connaissances, attitudes et pratiques des acteurs et des communautés de base tant sur l'approche genre que sur la protection et la réhabilitation des forêts dans la cacaoculture ;
- sensibiliser sur les inégalités entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans les secteurs vulnérables ;
- mobiliser les acteurs communautaires et institutionnels autour de la réduction des inégalités de genre.

165. Les résultats attendus sont :

- Une instance est chargée de la prise en compte du genre au niveau du projet SCOLUR-CI ;
- Les principaux acteurs du projet SCOLUR-CI sont formés sur la question du genre ;
- La participation des femmes et des jeunes dans les coopératives est améliorée et leurs capacités sont renforcées ;
- L'utilisation d'outils de production modernes est promue auprès des jeunes et des femmes ;
- La promotion des métiers et créneaux porteurs auprès des jeunes et des femmes ;
- L'accès des femmes au financement, au crédit et aux intrants agricoles est amélioré.

166. Le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes combinera des approches intégrées et ciblées afin de maximiser les résultats sensibles à la dimension de genre et les partenariats renforcés entre les femmes et les hommes. Une "approche intégrée transversale" permettra d'inclure les questions d'égalité des sexes dans le plan général du présent projet et dans tous les aspects de l'organisation du projet, y compris la programmation, la gestion, la structure, les ressources humaines, les politiques et programmes et la budgétisation. Elle veillera, par exemple, à ce que le projet prenne en compte les différents rôles des femmes et des hommes dans la chaîne de valeur du cacao, afin de proposer des solutions adaptées aux besoins. Cette approche implique que l'égalité des sexes est un objectif à atteindre qui fait partie intégrante de l'ensemble du projet et qui est intégré dans un processus de changement lié à la conservation et à la réhabilitation des forêts.

167. Une approche ciblée et sensible au genre sera utilisée dans les cas où l'écart entre les hommes et les femmes est si important que ces dernières n'ont pas accès aux opportunités en raison d'une discrimination persistante fondée sur le genre. Des mesures juridiques ou des incitations institutionnelles, dans une approche fondée sur l'équité, seront alors justifiées afin de supprimer les obstacles. Des actions spécifiques peuvent être conçues dans le but d'autonomiser les femmes et de garantir leur participation équitable au processus de décision et de gestion des familles et des communautés.

168. Les deux approches complémentaires, c'est-à-dire intégrée et spécifique, guideront les mesures à prendre par les parties prenantes pour faire progresser l'égalité entre les sexes et obtenir les résultats souhaités en matière de développement et d'organisation.

169. Le plan s'appuie également sur une approche inclusive et un partenariat entre les femmes et les hommes pour réduire les inégalités de genre. La réduction des inégalités entre les femmes et les hommes pour l'atténuation et une meilleure adaptation au changement climatique relève de la responsabilité conjointe des femmes et des hommes. L'égalité de genre est un enjeu de société et un levier pour réduire les discriminations qui touchent particulièrement les femmes en milieu rural, notamment les femmes analphabètes ou en situation de précarité. Cette approche sera basée sur un partenariat de genre à tous les niveaux et incluant toutes les composantes et

tentera de mobiliser une masculinité positive, de réduire les barrières socioculturelles encourageant la résistance des hommes et d'en faire ainsi des alliés.

170. Le plan d'action genre prévoit des activités concrètes à intégrer dans les composantes du projet en fonction des contraintes identifiées dans l'analyse ainsi que des opportunités et des besoins identifiés (voir **annexe 10**).

Capacité d'innovation, durabilité et potentiel de mise à l'échelle :

171. Le partage des connaissances, l'apprentissage et l'innovation sont des éléments clés pour atteindre l'impact transformateur attendu du projet. Cet engagement sera à double sens, la plateforme mondiale FOLUR permettant au projet enfant de bénéficier du dialogue et de l'action au niveau mondial (reflété dans le résultat 4.1.1). Les modèles, les outils et les approches de la production durable de cacao développés en Côte d'Ivoire, le plus grand producteur et exportateur de cacao au monde, seront partagés à l'échelle mondiale et en particulier avec les principaux pays producteurs de cacao et les pays émergents d'Afrique occidentale et centrale.

172. Les plateformes existantes de dialogue multipartite et d'innovation dans le domaine du cacao seront renforcées et serviront de principaux centres de connaissances pour partager les leçons et maximiser l'engagement de toutes les parties prenantes sur le terrain.

173. En démontrant aux gouvernements locaux et nationaux l'efficacité des outils innovants proposés pour les approches de gestion intégrée des terres et en sensibilisant aux potentiels commerciaux des investissements dans le cacao sans déforestation, le projet s'assurera que les connaissances sont transférées dans les plans d'action des gouvernements locaux/nationaux afin d'atteindre une plus grande échelle nationale des innovations testées.

174. Le secteur privé sera un catalyseur important pour la mise à l'échelle et le transfert de technologies, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de la Côte d'Ivoire. Le projet établira un partenariat stratégique avec la World Cocoa Foundation - l'un des principaux moteurs de l'Initiative Cacao et Forêt - qui représente plus de 100 entreprises couvrant environ 80% du marché mondial du cacao. Ce partenariat représente une énorme opportunité de transfert de connaissances et d'enseignements tirés dans l'ensemble de l'industrie.

175. L'implication directe du PNUD en tant qu'agence de co-exécution garantira que le projet tirera parti du Partenariat pour une bonne croissance (GGP) et contribuera à son effort actuel de déploiement d'une stratégie de partage des connaissances à long terme autour de produits de base clés, dont le cacao. Le GGP soutient l'établissement de plateformes d'impact mondial, un dépôt d'informations en ligne qui consolide les données et comble les lacunes scientifiques et de connaissances sur la production durable, y compris les produits de base sans déforestation. Prévue pour être lancée à la mi-2019, la Plateforme d'impact mondial est destinée à répondre aux besoins des chefs d'entreprise, des décideurs politiques et des chercheurs qui élaborent des normes et des interventions sur la chaîne d'approvisionnement durable. Une autre plateforme clé pour les systèmes alimentaires qui informera et sera informée par le projet est le Programme des systèmes alimentaires durables (SFS) du réseau One Planet (10YFP), un important partenariat mondial multi-acteurs qui vise à accélérer le passage à des systèmes alimentaires plus durables[21].

176. **Innovation** : le projet est innovant en termes d'utilisation de technologies et d'applications pour la production, l'accès aux marchés et la surveillance des ressources naturelles, l'accès aux technologies de communication et aux applications pertinentes. Le projet vise à intégrer les acteurs nationaux, régionaux et locaux pour la conservation et l'utilisation durable des forêts, et à responsabiliser les acteurs locaux pour l'intégration de la biodiversité dans les processus de planification territoriale. Le projet renforcera les capacités pour l'utilisation efficace et appropriée des méthodologies de planification et d'aide à la décision qui contribuent au ciblage des

21 http://www.oneplanetnetwork.org/sustainable-food-system/about

interventions, à l'identification et à la compréhension des principales causes / moteurs de la dégradation, à la sélection et à la conception d'instruments qui optimisent les résultats sociaux et environnementaux nets et / ou à la compréhension des circonstances dans lesquelles le maintien des écosystèmes et de leurs services peut générer un avantage économique plus important que la promotion des processus économiques qui dégradent et épuisent les écosystèmes. La promotion d'alliances pour catalyser les innovations en matière de technologie, de politiques, de financement et de modèles commerciaux pour un développement plus durable des activités productives est un autre aspect innovant du projet.

177. **Résilience :** La résilience sociale, environnementale et financière-économique sera atteinte grâce à une stratégie de sortie à multiples facettes conçue pour garantir que les résultats positifs continuent d'affluer après la fin du projet. La durabilité environnementale sera recherchée, tout d'abord, par la promotion de l'adoption d'une gestion plus durable des terres et des forêts, intégrée aux pratiques agricoles, en particulier dans les zones les plus sensibles à la dégradation. Ces pratiques apporteront des bénéfices en termes de dégradation des terres, de conservation de la biodiversité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles comprendront des pratiques adaptées aux impacts du changement climatique et favorisant la résilience, de manière à minimiser les pertes et dommages futurs. Outre les pratiques, le SCOLUR renforcera les groupes d'intérêt (plateformes régionales) qui pourront continuer à influencer la mise en œuvre de la SLM à l'avenir. La combinaison du travail au niveau de la base avec des initiatives au niveau scientifique et politique contribuera à des bénéfices environnementaux durables à grande échelle. La durabilité sociale sera recherchée par la formation, la vulgarisation rurale avec les agriculteurs, le développement des capacités, la diffusion de l'information, la participation de la société civile et le plaidoyer politique. L'intégration des questions de genre et de génération (élimination du travail des enfants) dans le SCOLUR contribuera à la durabilité sociale et à la résilience de l'agriculture familiale. La participation des jeunes et des femmes est essentielle pour permettre la durabilité des réalisations du projet grâce au développement de champions et de nouveaux leaders du changement. La durabilité financière sera assurée par l'intégration des liens avec le marché et par le soutien d'un accès accru au financement provenant d'une variété de sources traditionnelles et non traditionnelles.

178. La résilience des plateformes multipartites est un défi particulier. Un élément clé ici est le lien étroit des plateformes avec le gouvernement local. Les plateformes seront ancrées au sein des Conseils régionaux respectifs, qui assureront le secrétariat et seront formalisées par arrêté du Préfet qui représente le Président de la République dans la région. En Côte d'Ivoire, une région avec son Conseil régional est une entité administrative dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Plus proche des réalités locales, des usagers du territoire et des investissements locaux, il a pour mission d'organiser la vie collective et la participation des populations à la gestion des affaires locales, de promouvoir et de réaliser le développement local, de moderniser le monde rural, d'améliorer le cadre de vie, de gérer le paysage et son environnement. Pour la poursuite de leur financement, les plateformes multi-acteurs pourraient donc bénéficier du budget de fonctionnement du Conseil régional en raison des nombreux avantages qu'elles offrent pour coordonner toutes les initiatives publiques et privées dans la région. En plus de plaider pour la poursuite du financement des plateformes à partir des budgets du Conseil régional, le projet examinera également la possibilité d'attirer le soutien financier de divers acteurs du paysage, sans toutefois créer une dépendance financière qui pourrait compromettre la neutralité des plateformes. Le projet actuel renforcera les capacités techniques des Conseils régionaux afin qu'ils soient en mesure.

179. **Le potentiel de la réplication :** la complémentarité du projet avec les politiques et plans nationaux crée un potentiel élevé de réplication. La stratégie de communication et d'information permettra de démontrer l'efficacité des interventions du projet (par exemple, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la réduction des pressions anthropiques, l'amélioration de la production agricole, l'accès aux marchés, les revenus et les moyens de subsistance), facilitant la reproduction des expériences et des leçons. Les alliances avec le secteur privé permettront de reproduire les expériences en matière de chaînes de valeur durables. Les alliances avec le secteur universitaire

contribueront à la diffusion des connaissances. La socialisation des résultats et l'échange d'expériences contribueront à la diffusion des résultats obtenus. La coordination et l'articulation entre les différentes institutions permettront aux actions et aux résultats du projet de se diffuser dans d'autres zones où les résultats pourront être reproduits. La systématisation des expériences et des leçons apprises aidera à étendre les résultats du projet au niveau sous-national, national et international.

180. **Le renforcement des capacités** : Le projet favorisera le renforcement des capacités aux niveaux national, régional et local afin de créer un environnement propice au développement durable du secteur du cacao à long terme. Des mécanismes participatifs de coordination interinstitutionnelle et intersectorielle et de prise de décision intégrée contribueront à ce processus. L'utilisation de méthodologies de diffusion et de transfert éprouvées, comme dans le cas des centres de ressources rurales et des écoles pratiques d'agriculture, contribuera à l'adoption de pratiques de production durables. Les partenariats avec le secteur privé pour développer des chaînes de valeur durables contribueront à l'accès aux marchés pour les produits et sous-produits de la biodiversité, à l'amélioration des revenus et des moyens de subsistance des communautés. Le développement d'instruments financiers pour la restauration des forêts et pour les chaînes de valeur durables assurera un financement à long terme pour la continuité des actions entreprises par le projet.

V. CADRE DES RESULTATS DU PROJET

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence	Objectif à moyen terme	Objectif final	Moyens de vérification	Hypothèses	Responsable de la collecte des données
Objectif : Promouvoir les chaînes de valeur du cacao sans déforestation et restaurer les paysages dégradés de la forêt cacaoyère en Côte d'Ivoire.							
Composante 1 : Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage							
Résultat 1 : Paysages de forêts de cacao gérés durablement avec une restauration accrue pour l'agriculture et les services environnementaux.	Nombre de plans de gestion intégrée du paysage (PGIP), informés par le dialogue multipartite et les plateformes de cacao, en cours de mise en œuvre Nombre d'hectares de paysages faisant l'objet de pratiques améliorées dans les 3 régions cibles de l'Indénié-Djuablin / La Mé, Cavally et Guemonas, suite à l'adoption des PGIP	Pas de planification au niveau du paysage ; peu ou pas d'investissement continu dans la restauration	Adoption de PGIP au niveau régional et/ou sous-régional sur 514 899 ha dans les 3 régions cibles de l'Indénié-Djuablin / La Mé, du Cavally et du Guémon.	Au moins 75% des actions identifiées dans les PGIP pour la mise en œuvre des années 1 et 2 ont été financées et sont en cours 514 899 ha de terres faisant l'objet de pratiques améliorées dans les 3 régions ciblées grâce à l'amélioration des PGIP	Rapports des comités de la plateforme paysagère	Les actions convenues sont bien conçues et permettent d'obtenir des avantages durables en matière de restauration	Comités techniques de la plateforme, avec le soutien de l'équipe du projet
Résultat 1.1 : Renforcement du dialogue multi-acteurs et des plateformes de cacao pour harmoniser les politiques, les actions et catalyser les investissements.	Nombre de plateformes multipartites équilibrées entre les sexes, couvrant les questions relatives aux forêts et au	1 plateforme régionale (Cavally) est en service	2 plateformes régionales et une plateforme interrégionale / paysagère opérationnelles, avec une	2 plateformes régionales et une plateforme interrégionale / paysagère opérationnelles, avec une	Reports of landscape platform meetings	Rapports des groupes de réunions de la plate-forme paysagère	Équipe projet

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence	Objectif à moyen terme	Objectif final	Moyens de vérification	Hypothèses	Responsable de la collecte des données
	cacao et fonctionnant au niveau régional ou du paysage dans quatre régions cibles		participation d'au moins 30% de femmes, y compris à des postes de direction	participation d'au moins 40% de femmes			
Résultat 1.2 : Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités, comprenant des outils et des approches pour soutenir la mise en œuvre de la GIP.	Niveau de capacité à participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action au niveau du paysage, en particulier parmi les groupes défavorisés	Capacités et compréhension limitées de l'approche paysagère et des divers aspects techniques	Sensibilisation et participation de 90 % des parties prenantes identifiées au niveau du paysage	Les parties prenantes représentant un certain nombre d'intérêts, équilibrés entre les sexes, y compris ceux des groupes défavorisés, ont démontré leurs capacités en participant à de multiples actions définies par la plateforme et le PGIP	Rapports de mise en œuvre du projet ; rapports de réunion de la plate-forme	Les membres de la plate-forme représentent efficacement les intérêts de leurs circonscriptions.	Équipe projet
Résultat 1.3 : Plans de gestion intégrée et participative du paysage mis en œuvre dans les paysages cibles	Nombre de partenaires au niveau du paysage (y compris les secteurs gouvernemental, non gouvernemental et privé) coordonnant et rendant compte des	Les rapports sur les mesures prises par l'ICF au niveau national manquent de spécificité géographique.	Au moins 15 partenaires ont rendu compte de leur contribution à la mise en œuvre d'un ou plusieurs PGIP.	Au moins 25 partenaires ont rendu compte de leur contribution à la mise en œuvre d'un ou plusieurs PGIP.	Rapports de mise en œuvre du PGIP	Le renforcement des rapports et du partage d'informations est lié au renforcement de la coordination et des synergies	Partenaires et équipe projet

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence	Objectif à moyen terme	Objectif final	Moyens de vérification	Hypothèses	Responsable de la collecte des données
	actions au sein du paysage.						
Composante 2 : Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables							
Résultat 2 : Amélioration de l'efficacité et de la durabilité des chaînes de valeur du cacao	Nombre d'hectares dans les paysages du projet où divers modèles agroforestiers sont plantés et mis à la disposition des planteurs à des fins de démonstration et d'apprentissage	Huit modèles distincts sont disponibles et connus des experts et de certains praticiens, des entreprises ont fait diverses démonstrations, mais peu de travaux de synthèse ou de "cartographie" ont été réalisés dans les paysages	Ensemble bien réparti de zones pilotes connues pour les démonstrations dans chaque paysage	Modèles de production agroforestière mis en œuvre sur au moins 20 000 ha, chaque modèle étant bien représenté.	Équipe de projet, comités paysagers	Les zones pilotes incitent d'autres agriculteurs et d'autres sources de financement à adopter et à soutenir les modèles.	Membre de l'équipe projet (expert en agroforesterie du cacao)
Résultat 2.3 : Modèles d'entreprise inclusifs (portant, entre autres, sur le financement innovant, l'accès aux marchés, les technologies de l'information, l'autonomisation des femmes) catalysés et testés dans les paysages	Nombre d'agriculteurs adoptant de nouveaux modèles d'entreprise tenant compte de la dimension de genre, fondés sur des pratiques agricoles améliorées et résilientes au	Plusieurs approches ont été étudiées, mais avec un intérêt limité à ce jour.	Trois modèles nouveaux et innovants sont testés (un par paysage), avec une participation d'au moins 30 % d'agricultrices.	La faisabilité d'au moins un nouveau modèle commercial innovant a été démontrée et celui-ci est adopté par un nombre croissant d'agriculteurs et de leurs	Rapports de projets, y compris des enquêtes sur l'application et l'utilisation des instruments financiers	es modèles socialement inclusifs sont suffisamment attrayants en termes financiers pour stimuler le changement chez les agriculteurs potentiellement	Agroéconomiste du projet

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence	Objectif à moyen terme	Objectif final	Moyens de vérification	Hypothèses	Responsable de la collecte des données
	changement climatique et sur des financements innovants.			partenaires, dont au moins 35 % d'agricultrices		réfractaires au risque.	
Composante 4 : Coordination, collaboration, communication et gestion du projet							
Résultat 4 : Les connaissances et l'innovation sont diffusées à de multiples échelles infranationales, nationales et internationales, tandis que la mise en œuvre des projets est suivie et évaluée.	Reproduction / adoption dans les régions de Côte d'Ivoire qui ne font pas partie des zones pilotes de l'ICF	Sept régions cacaoyères ne sont pas incluses dans la phase pilote de la FCI et risquent de subir davantage de dégradation et de déforestation	At least three lessons learned / innovations have been identified and diffused within all seven additional provinces, raising awareness among key regional change agents	Au moins trois leçons apprises / innovations ont été identifiées et diffusées dans les sept provinces supplémentaires, sensibilisant les principaux agents de changement régionaux	Rapports de mise en œuvre du projet	Les préjugés favorables à l'innovation sont systématiquement identifiés et évités	Équipe projet
Résultat 4.1 : Produits de connaissance, outils et approches concernant les paysages cibles et les processus de changement, développés et partagés au niveau du paysage, national et international, par le biais de l'ICF, de la plateforme mondiale FOLUR et d'autres plateformes pertinentes.	Niveau de diffusion et d'utilisation des outils et des approches développés par le projet	NA	Au moins trois exemples documentés de donateurs, d'entreprises et/ou de partenaires gouvernementaux qui adoptent activement les approches développées par le projet	Au moins cinq exemples documentés de donateurs, d'entreprises et/ou de partenaires gouvernementaux qui ont adopté des approches ou des outils substantiels développés par le projet.	Rapports de projet	Les outils et approches adoptés apportent une contribution nette positive aux résultats, par rapport à ceux qui sont remplacés	Équipe projet

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence	Objectif à moyen terme	Objectif final	Moyens de vérification	Hypothèses	Responsable de la collecte des données
Résultat 4.2 : Participation de l'équipe du projet et des partenaires à la gestion des connaissances et à d'autres activités de la plateforme mondiale FOLUR, ainsi qu'à des événements internationaux pertinents liés au cacao	ombre d'homologues gouvernementaux participant aux forums et ateliers mondiaux, nationaux et régionaux, ainsi qu'aux communautés de pratique soutenues par l programme FOLUR (nombre total de participants et pourcentage de femmes).	NA	Tous les événements pertinents sont rejoints, avec une représentation féminine d'au moins 30 %	Tous les événements pertinents sont rejoints, avec une représentation féminine d'au moins 30 %	Rapports de projet	Les enseignements échangés sont pertinents et peuvent être adaptés à une utilisation locale	Équipe projet
Résultat 4.3 : Mise en œuvre de systèmes opérationnels de S&E	Capacité de l'équipe de projet à s'adapter aux changements inattendus de l'environnement externe	Hypothèses de base, connaissances et stratégie du projet	u moins trois exemples documentés d'adaptation de la stratégie à des circonstances nouvelles.	Au moins trois exemples documentés d'adaptation de la stratégie à des circonstances nouvelles	Rapports de projet	Les ajustements représentent des améliorations par rapport à la stratégie de base	Spécialiste S&E

VI. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le suivi et l'évaluation de l'ensemble du projet sont inclus dans la partie de la composante 4 mise en œuvre par la FAO. En ce qui concerne la partie du projet mise en œuvre par le PNUD, le suivi et l'évaluation seront entrepris en conformité avec les exigences du PNUD telles que décrites dans le POPP du PNUD UNDP POPP (y compris les directives sur les révisions de projets du FEM) et la politique d'évaluation du PNUD UNDP Evaluation Policy. Le bureau de pays du PNUD est responsable de la conformité totale avec toutes les exigences du PNUD en matière de du S&E des projets, y compris du suivi des projets, des exigences du PNUD en matière d'assurance qualité, la gestion des risques trimestriels et les exigences d'évaluation.

Les autres exigences obligatoires de suivi et d'évaluation propres au FEM seront mises en œuvre conformément à la Politique de suivi GEF Monitoring Policy et d'évaluation GEF Evaluation Policy du FEM, et aux autres politiques pertinentes du FEM relevant GEF policies[22]. Le plan de suivi et d'évaluation et le budget inclus ci-dessous guideront les activités de suivi et d'évaluation spécifiques au FEM qui seront entreprises par ce projet.

En plus de ces exigences obligatoires de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, d'autres activités de suivi et d'évaluation jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues (y compris pendant l'atelier de lancement du projet) et seront détaillées dans le rapport de lancement.

Exigences minimales de suivi et d'établissement de rapports pour le projet, telles que requises par le FEM :

Atelier de lancement et rapport :

Un atelier de lancement du projet sera organisé dans les 2 mois suivant la date du premier décaissement, dans le but de :

a. Familiariser les principales parties prenantes avec la stratégie détaillée du projet et discuter de tous les changements qui ont pu avoir lieu dans le contexte général depuis la conceptualisation initiale de l'idée du projet et qui pourraient influencer sa stratégie et sa mise en œuvre.
b. Discuter des rôles et des responsabilités de l'équipe de projet, y compris les lignes hiérarchiques, les stratégies d'engagement des parties prenantes et les mécanismes de résolution des conflits.
c. Examiner le cadre de résultats et le plan de suivi.
d. Discuter des rôles et des responsabilités en matière de rapports, de suivi et d'évaluation et finaliser le budget de suivi et d'évaluation ; identifier les instituts nationaux/régionaux qui seront impliqués dans le suivi et l'évaluation au niveau du projet ; discuter du rôle du PFO FEM et des autres parties prenantes dans le suivi et l'évaluation au niveau du projet.
e. Mettre à jour et revoir les responsabilités en matière de suivi des stratégies du projet, notamment le registre des risques, le rapport du SESP, le cadre de gestion sociale et environnementale (le cas échéant) et les autres exigences en matière de sauvegarde, les mécanismes de règlement des griefs du projet, la stratégie en matière d'égalité des sexes, la stratégie de gestion des connaissances et les autres stratégies de gestion pertinentes.
f. Examiner les procédures d'établissement de rapports financiers, le suivi budgétaire et les autres exigences obligatoires, et convenir des modalités de l'audit annuel.
g. Planifier et programmer les réunions du Conseil du projet et finaliser le plan de travail annuel de la première année. Finaliser les termes de référence du Conseil du projet.
h. Lancer officiellement le projet.

[22] Voir https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

Rapport d'exécution du projet FEM (PIR) :[23]

Le PIR annuel du FEM couvrant la période de rapport de juillet (année précédente) à juin (année en cours) sera complété pour chaque année de mise en œuvre du projet pour l'ensemble du projet, dirigé par la FAO. Le PNUD entreprendra l'assurance qualité du PIR avant de le soumettre au FEM. Le PIR soumis au FEM sera partagé avec le Conseil du projet. Le PNUD effectuera un examen de la qualité du PIR, et cet examen de la qualité et le retour d'informations seront utilisés pour informer la préparation du PIR annuel suivant.

Indicateurs fondamentaux du FEM :
Les indicateurs de base du FEM inclus dans l'annexe seront utilisés pour surveiller les avantages environnementaux globaux et seront mis à jour pour le rapport au FEM avant la RMP et l'ET. Notez que l'équipe du projet est responsable de la mise à jour de l'état des indicateurs. Les données de suivi actualisées doivent être partagées avec les consultants MTR/TE avant les missions d'évaluation requises, afin qu'elles puissent être utilisées pour les vérifications de terrain ultérieures. Les méthodologies à utiliser pour la collecte des données ont été définies par le FEM et sont disponibles sur le site Web website du FEM.

Revue indépendante à mi-parcours (MTR) : [24]
Un examen à mi-parcours indépendant (MTR) dirigé par la FAO sera achevé au plus tard le 15 avril 2024 et au plus tard 36 mois après l'approbation de la CEO. Les termes de référence, le processus d'examen et le rapport final de l'examen à mi-parcours suivront les procédures de la FAO mais seront alignés sur les modèles standard du PNUD et les directives du PNUD pour les projets financés par le FEM, disponibles sur le Centre de ressources d'évaluation (ERC) du PNUD UNDP Evaluation Resource Center (ERC).

L'évaluation sera "indépendante, impartiale et rigoureuse". Les évaluateurs que la FAO engagera en coordination avec le PNUD pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou au conseil du projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne devraient pas être dans une position où il pourrait y avoir la possibilité de contrats futurs concernant le projet en cours d'examen.

Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés pendant le processus d'évaluation. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction BPPS/NCE-VF.

Le rapport final de l'examen à mi-parcours (MTR) et les termes de référence de l'examen à mi-parcours (MTR TOR) seront accessibles au public en anglais et seront publiés sur le site ERC du PNUD d'ici le 15 avril 2024. Une réponse de la direction aux recommandations de l'examen à mi-parcours sera affichée sur le site de l'ERC dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport d'examen à mi-parcours.

Évaluation finale (TE) :[25]

[23] La préparation des PIR sera sous la responsabilité de la FAO.

[24] La préparation des MTR sera sous la responsabilité de la FAO.

[25] La préparation de la TE sera sous la responsabilité de la FAO.

Une évaluation finale indépendante (TE), dirigée par la FAO, aura lieu à l'achèvement de tous les principaux résultats et activités du projet. Les termes de référence, le processus d'évaluation et le rapport final de la TE suivront les procédures de la FAO, mais seront alignés sur les modèles standard et les directives pour les projets financés par le FEM, disponibles sur le Centre de ressources d'évaluation du PNUD UNDP Evaluation Resource Center. La TE doit être achevée 3 mois avant la date estimée de clôture opérationnelle, fixée à partir de la signature du ProDoc et en fonction de la durée du projet. Des dispositions doivent être prises pour achever la TE en temps voulu afin d'éviter tout retard dans la clôture du projet. Par conséquent, l'EE doit commencer au plus tard 6 mois avant la date prévue d'achèvement de la TE (ou 9 mois avant la date estimée de clôture opérationnelle).

L'évaluation sera "indépendante, impartiale et rigoureuse". Les évaluateurs que la FAO engagera en coordination avec le PNUD pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou au conseil du projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne devraient pas être dans une position où il pourrait y avoir la possibilité de contrats futurs concernant le projet à évaluer.

Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés pendant le processus d'évaluation finale. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction BPPS/NCE-VF.

Le rapport final de l'équipe technique et les termes de référence de l'équipe technique seront accessibles au public en anglais et affichés sur le site de l'ERC du PNUD avant le 15 avril 2026. Une réponse de la direction aux recommandations de l'équipe d'évaluation technique sera publiée sur le site de l'ERC dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport de l'équipe d'évaluation technique.

Rapport final :
Le rapport final du projet, ainsi que le rapport d'évaluation finale (TE) et la réponse correspondante de la direction, constitueront le rapport final du projet. Le rapport final du projet sera discuté avec le conseil d'administration du projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des leçons apprises et des possibilités de mise à l'échelle.

Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les produits livrables du projet et la divulgation d'informations : Afin de remercier le FEM d'avoir accordé une subvention, le logo du FEM apparaîtra avec celui du PNUD sur tous les documents promotionnels, les autres documents écrits tels que les publications élaborées dans le cadre du projet, et le matériel du projet. Toute citation dans les publications concernant les projets financés par le FEM doit également mentionner le FEM. Les informations seront divulguées conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique de divulgation du PNUD et la politique du FEM sur la participation du public[26].

[26] Voir https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

Plan de suivi : Les résultats du projet, les indicateurs correspondants et les objectifs à mi-parcours et de fin de projet dans le cadre des résultats du projet seront contrôlés par l'unité de gestion du projet chaque année, et seront rapportés dans le PIR du FEM chaque année, et seront évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet. Si les données de base pour certains des indicateurs de résultats ne sont pas encore disponibles, elles seront recueillies au cours de la première année de mise en œuvre du projet. Les risques du projet, tels que décrits dans le registre des risques, seront contrôlés trimestriellement.

Surveillance des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des cibles	Source des données/ Collecte Méthodes[27]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
Objectif : Promouvoir les chaînes de valeur du cacao sans déforestation et restaurer les paysages dégradés des forêts de cacao en Côte d'Ivoire.	***Indicateur obligatoire # 1:***[28] Superficie des terres agricoles dégradées restaurées	20 000 ha	SEE	FAO	PRODOC	FOR	DETAILS	
	Indicateur obligatoire #2 : Superficie des forêts et des terres forestières restaurée	5 000 ha	SEE	FAO	PRODOC	FOR	DETAILS	
	Indicateur obligatoire #3 : Superficie du paysage sous gestion durable des terres dans les systèmes de production	514 899 ha	SEE	FAO	PRODOC	FOR	DETAILS	

[27] Les méthodes de collecte des données doivent décrire les outils spécifiques utilisés pour collecter les données et les informations supplémentaires nécessaires pour soutenir la surveillance. Le PIR ne peut pas être utilisé comme une source de vérification.

[28] Les indicateurs obligatoires (1-4) seront suivis dans le cadre de la partie du projet mise en œuvre par la FAO. Voir le document de projet de la FAO (Annexe 16) pour plus de détails.

Surveillance des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des cibles	Source des données/ Collecte Méthodes[27]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
	Indicateur obligatoire #4 : Carbon sequestered or emissions avoided in the AFOLU sector	4,384 300 MT de CO_2e	SEE	FAO	PRODOC	FOR	DETAILS	
Résultat du projet 1 : Paysages de forêts de cacao gérés durablement avec une restauration accrue pour l'agriculture et les services environnementaux.	***Indicateur # 5 :*** Nbre de plans de gestion intégrée du paysage (PGIP), informés par le dialogue multipartite et les plateformes de cacao, en cours de mise en œuvre	Moyen terme : Adoption de PGIP au niveau régional et/ou sous-régional sur 514 899 ha dans les 3 régions cibles de l'Indénié-Djuablin / La Mé, du Cavally et du Guémon Final : A u moins 75 % des actions identifiées dans le PGIP pour la mise en œuvre des années 1 et 2 ont été financées et sont en cours	Les plans de mesures qui ont été élaborés et approuvés de manière participative	Examen des plans, enquêtes sur le terrain concernant la couverture végétale, la lutte contre les incendies, les pratiques d'utilisation des terres, pour les évaluations d'impact.	Mi-parcours et fin du projet	Comités techniques de la plate-forme, avec le soutien de l'équipe du projet	Rapports des comités de la plate-forme paysagère	Hypothèse : Les actions convenues sont bien conçues et permettent d'obtenir des avantages durables en matière de restauration.
	Indicateur #6 : Nbre d'ha de paysages sous pratiques améliorées dans les 3 régions cibles de l'Indénié-Djuablin / La Mé, Cavally et Guémon suite à	Moyen terme : Adoption de PGIP au niveau régional et/ou sous-régional sur 514 899 ha dans les 3 régions cibles de l'Indénié-Djuablin / La Mé, du Cavally et du Guémon	Des plans de mesures qui sont effectivement mis en œuvre et dont l'impact est démontré par des évaluations sur le terrain	Examen des plans, enquêtes sur le terrain concernant la couverture végétale, la lutte contre les incendies, les pratiques d'utilisation des terres, pour les	Mi-parcours et fin du projet	Comités techniques de la plate-forme, avec le soutien de l'équipe du projet	Rapports des comités de la plate-forme paysagère	Hypothèse : Les actions convenues sont bien conçues et permettent d'obtenir des avantages durables en matière de restauration. Agreed actions are well designed and effective in delivering sustainable restoration benefits

Surveillance des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des cibles	Source des données/ Collecte Méthodes[27]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
	l'adoption des PGIP	Final: 514 899 ha de terres faisant l'objet de pratiques améliorées dans les 3 régions cibles grâce à l'amélioration des PGIP		évaluations d'impact				
	Indicateur #7 : Nbre de plates-formes multipartites équilibrées entre les sexes, couvrant les questions relatives aux forêts et au cacao et fonctionnant au niveau régional ou du paysage dans quatre régions cibles	Moyen terme : 2 plateformes régionales et une plateforme interrégionale / paysagère opérationnelles, avec une participation d'au moins 30 % de femmes, y compris à des postes de direction. Final : 2 plateformes régionales et une plateforme interrégionale / paysagère opérationnelles, avec une participation d'au moins 40% de femmes.	Les plates-formes seront exploitées au niveau régional ou au niveau du paysage.	Reporting will be undertaken by platform management, with verification by project team	Mi-parcours et fin du projet	Équipe du projet	Comités techniques de la plate-forme, avec le soutien de l'équipe du projet	Hypothèse : Les plateformes s'engagent auprès des principales parties prenantes, y compris les groupes vulnérables et défavorisés.
	Indicateur # 8 : Niveau de capacité à participer activement à	Moyen terme : Sensibilisation et participation de 90 % des parties prenantes	La sensibilisation et l'adhésion des parties prenantes	Instruments d'enquête à mettre en œuvre par les membres	Mi-parcours et fin du projet	Équipe du projet	Rapports de mise en œuvre du projet ; rapports de	Hypothèse : Les membres de la plate-forme représentent efficacement les intérêts de leurs circonscriptions.

Surveillance des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des Indicateurs et des cibles	Source des données/ Collecte Méthodes[27]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
	l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action au niveau du paysage, en particulier parmi les groupes défavorisés	identifiées au niveau du paysage. Final: Les parties prenantes représentant plusieurs d'intérêts, équilibrés entre les sexes, y compris ceux des groupes défavorisés, ont démontré leurs capacités en participant à de multiples actions définies par la plateforme et le PGIP	seront suivies d'un renforcement ciblé des capacités visant à améliorer la participation.	de l'équipe du projet			réunion de la plate-forme	
	Indicateur #9 : Nbre de partenaires au niveau du paysage (y compris les secteurs gouvernemental, non gouvernemental et privé) coordonnant et rendant compte des actions au sein du paysage	Moyen terme : Au moins 15 partenaires ont rendu compte de leur contribution à la mise en œuvre d'un ou plusieurs PGIP Final : Au moins 25 partenaires ont rendu compte de leur contribution à la mise en œuvre d'un ou plusieurs PGIP	Sur la base d'enquêtes auprès des partenaires du projet	Le questionnaire sera distribué aux partenaires au niveau du paysage comme un élément clé du suivi au niveau du paysage.	A mi-parcours et à la fin du projet	Equipe de projet et partenaires	Rapports de mise en œuvre du PGIP	Hypothèse : L'amélioration des rapports et du partage d'informations est liée à l'amélioration de la coordination et des synergies.

Surveillance des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des cibles	Source des données/ Collecte Méthodes[27]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
Résultat du projet 2 : Amélioration de l'efficacité, de la responsabilité et de la durabilité des chaînes de valeur du cacao	***Indicateur #10*** **:** Nbre d'agriculteurs adoptant de nouveaux modèles d'entreprise tenant compte de la dimension de genre, fondés sur des pratiques agricoles améliorées et résilientes au changement climatique et sur des financements innovants	Moyen terme : T rois modèles nouveaux et innovants sont testés (un par paysage), avec une participation d'au moins 30 % d'agricultrices Final: La faisabilité d'au moins un nouveau modèle commercial innovant a été démontrée et il est adopté par un nombre croissant d'agriculteurs et de leurs partenaires, dont au moins 35 % d'agricultrices	Ceci est considéré comme un indicateur important de l'adoption des meilleures pratiques du projet	À évaluer dans le cadre d'enquêtes régulières sur le terrain	A mi-parcours et à la fin du projet	Agro-économiste du projet (FAO)	Rapports de projets, y compris des enquêtes sur l'application et l'utilisation des instruments financiers	Hypothèse : Les modèles socialement inclusifs sont suffisamment attrayants en termes financiers pour stimuler le changement chez les agriculteurs potentiellement réfractaires au risque.
Résultat du projet 4 : Les connaissances et l'innovation sont diffusées à de multiples échelles infranationales, nationales et internationale	***Indicateur #11*** **:** Reproduction/utilisation dans les régions de la Côte d'Ivoire qui ne font pas partie des zones pilotes de l'ICF	Moyen terme : Au moins trois leçons apprises / innovations ont été identifiées et diffusées dans les sept provinces supplémentaires, ce qui a permis de sensibiliser les principaux agents de changement régionaux Final : Adoption d'au moins un	Ceci est considéré comme un indicateur important de la diffusion des meilleures pratiques du projet	À évaluer dans le cadre des consultations régulières avec les partenaires du projet, y compris l'ICF	A mi-parcours et à la fin du projet	Équipe du projet	Rapports sur la mise en œuvre du projet	Hypothèse : Les biais pro-innovation sont systématiquement identifiés et évités

Surveillance des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des cibles	Source des données/ Collecte Méthodes[27]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
s, tandis que le projet		enseignement/une innovation clé par les leaders d'opinion et les agents du changement dans au moins trois provinces						
	Indicateur #12 : Niveau de diffusion et d'utilisation des outils et des approches développés par le projet	Moyen terme : Au moins trois exemples documentés de donateurs, d'entreprises et/ou de partenaires gouvernementaux qui adoptent activement les approches développées par le projet Final : Au moins cinq exemples documentés de donateurs, d'entreprises et/ou de partenaires gouvernementaux qui ont adopté des approches ou des outils substantiels développés par le projet	Ceci est considéré comme un indicateur important de la diffusion des meilleures pratiques du projet	À évaluer dans le cadre des consultations régulières avec les partenaires du projet	A mi-parcours et à la fin du projet	Équipe du projet	Rapports sur les projets	Hypothèse : Les outils et approches adoptés apportent une contribution nette positive aux résultats, par rapport à ceux qui sont remplacés
	Indicateur #13 : Nombre d'homologues gouvernementaux participant	Moyen terme : Tous les événements pertinents sont rejoints, avec une représentation	L'accent doit être mis sur l'élément sensible au genre	Rapports sur les projets	A mi-parcours et à la fin du projet	Équipe du projet	Rapports sur les projets	Hypothèse : Les enseignements échangés sont pertinents et peuvent être adaptés à une utilisation locale

Surveillance des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des cibles	Source des données/ Collecte Méthodes[27]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
	aux forums et ateliers mondiaux, nationaux et régionaux, ainsi qu'aux communautés de pratique soutenues par le programme FOLUR (nombre total de participants et pourcentage de femmes)	féminine d'au moins 30 % Final : Tous les événements pertinents sont rejoints, avec une représentation féminine d'au moins 35 %						
	Indicateur #14 *:* La capacité de l'équipe du projet à s'adapter aux changements inattendus de l'environnement externe.	Moyen terme : Au moins trois exemples documentés d'adaptation de la stratégie à des circonstances nouvelles Final : Au moins cinq exemples documentés d'adaptation de la stratégie à des circonstances nouvelles	Ceci est considéré comme un indicateur important de la gestion adaptative par l'équipe du projet.	Des rapports internes réguliers sont nécessaires pour saisir les exemples au fur et à mesure qu'ils se produisent	A mi-parcours et à la fin du projet	Spécialiste S&E	Rapports sur les projets	Hypothèse : Les ajustements représentent des améliorations par rapport à la stratégie de base

Budget de suivi et d'évaluation pour l'exécution du projet : *Ce budget de suivi et d'évaluation fournit une ventilation des coûts pour les activités de suivi et d'évaluation qui seront menées par l'unité de gestion du projet pendant la mise en œuvre du projet. Ces coûts sont équivalents à ceux de la composante S&E du cadre de résultats et du TBWP. D'autres activités de suivi et d'évaluation du projet peuvent être ajoutées à ce budget si elles sont incluses dans la composante de suivi et d'évaluation du cadre de résultats. La supervision et la participation du bureau national du PNUD, des conseillers techniques régionaux et des unités de siège à ces activités de suivi et d'évaluation et à l'exécution des exigences standard du PNUD en matière de suivi et d'évaluation ne sont pas incluses car elles sont couvertes par la redevance du FEM.*		
Les exigences du FEM en matière de suivi et d'évaluation doivent être prises en charge par l'Unité de gestion du projet (UGP)	**Coûts indicatifs (US$)**	**Calendrier**
Atelier de lancement et rapport	Coûts couverts par le budget mis en œuvre par la FAO	Atelier de lancement dans les 2 mois du premier décaissement
Suivi et évaluation nécessaires pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des indicateurs de base du FEM et des résultats du projet inclus dans le cadre des résultats du projet	20 000 $, avec des coûts supplémentaires couverts par le budget mis en œuvre par la FAO	Annuellement et à mi-parcours et à la clôture
Préparation du rapport annuel d'exécution du projet FEM (PIR)	Coûts couverts par le budget mis en œuvre par la FAO	Annuellement, généralement entre juin et août
Suivi du SESP, des PES, de le CGES, du plan pour l'égalité des sexes	50 000 $	En cours
Missions de supervision	Coûts couverts par le budget mis en œuvre par la FAO	Annuellement
Missions d'apprentissage	Coûts couverts par le budget mis en œuvre par la FAO	Selon les besoins
Examen à mi-parcours indépendant (MTR)	Coûts couverts par le budget mis en œuvre par la FAO	*15 avril 2024*
Évaluation indépendante finale (TE)	Coûts couverts par le budget mis en œuvre par la FAO	*15 janvier 2026*
COÛT TOTAL indicatif	70 000 $	

GOUVERNANCE ET GESTION DES DISPOSITIONS GENERALES

Section 1 : Rôles et responsabilités généraux dans le mécanisme de gouvernance des projets

Partenaire de mise en œuvre :

1. Le partenaire de mise en œuvre de ce projet est le MEMINADER.

2. Le Partenaire d'exécution est l'entité à laquelle l'Administrateur du PNUD a confié la mise en œuvre de l'assistance du PNUD spécifiée dans le présent document de projet signé, tout en assumant l'entière responsabilité et l'obligation de rendre compte de l'utilisation efficace des ressources du PNUD et de la livraison des produits, comme indiqué dans le présent document.

3. Le partenaire de mise en œuvre est responsable de l'exécution de ce projet. Les tâches spécifiques comprennent :

- Planification, coordination, gestion, suivi, évaluation et rapports du projet. Il s'agit notamment de fournir toutes les informations et données nécessaires à l'établissement en temps voulu de rapports complets et factuels sur le projet, y compris les résultats et les données financières, le cas échéant. Le partenaire d'exécution s'efforcera d'assurer que le suivi et l'évaluation au niveau du projet sont effectués par des instituts nationaux et sont alignés sur les systèmes nationaux afin que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux.
- Superviser la gestion des risques du projet tels qu'ils sont inclus dans le présent document de projet et les nouveaux risques qui peuvent apparaître pendant la mise en œuvre du projet.
- L'acquisition de biens et de services, y compris les ressources humaines.
- La gestion financière, y compris la supervision des dépenses financières par rapport aux budgets du projet
- L'acquisition de biens et de services, y compris les ressources humaines.
- L'approbation et la signature du plan de travail pluriannuel.
- Signer le rapport financier ou l'autorisation de financement et le certificat de dépenses.

Parties responsables :

Avec des exceptions mineures où le PNUD fournira un soutien (contrat d'un expert en engagement du secteur privé et en gestion des connaissances et suivi des composantes du PNUD financées par le cofinancement du PNUD, l'ICRAF agit en tant que partie responsable pour les résultats et les activités où le PNUD est l'agence d'exécution du FEM.

Parties prenantes et groupes cibles du projet :

L'engagement des parties prenantes et des groupes cibles est décrit dans l'**annexe 8.**

PNUD :

Le PNUD est responsable devant le FEM de la mise en œuvre de ce projet. Cela inclut la supervision de l'exécution du projet par le Partenaire d'exécution afin de s'assurer que le projet est réalisé conformément aux politiques et procédures du PNUD et du FEM, ainsi qu'aux normes et dispositions décrites dans la lettre de délégation de pouvoirs (DOA) pour ce projet. Le Coordonnateur exécutif du PNUD pour le FEM, en consultation avec les Bureaux du PNUD et le Partenaire d'exécution, se réserve le droit de révoquer la DOA du projet, de suspendre ou d'annuler ce projet du FEM. Le PNUD est responsable de la fonction d'assurance du projet dans la structure de gouvernance du projet et présente au Conseil du projet et assiste aux réunions du Conseil du projet en tant que membre sans droit de vote.

Une mesure de sécurité sera maintenue entre, d'une part, les activités de supervision et d'assurance qualité du projet réalisées par le PNUD et imputées aux frais du FEM et, d'autre part, tout soutien à l'exécution du projet réalisé par le PNUD (à la demande et avec l'accord du Partenaire d'exécution et du FEM) et pouvant être imputé aux frais de gestion du projet du FEM (uniquement si le FEM l'approuve). La séparation des fonctions et les dispositions relatives aux filets de sécurité du PNUD dans ce cas sont décrites dans la section suivante.

Section 2 : Structure de gouvernance du projet

Le représentant résident du PNUD assume l'entière responsabilité de la supervision et de l'assurance qualité de ce projet et veille à ce qu'il soit mis en œuvre dans les délais impartis, conformément aux exigences spécifiques du FEM, aux politiques et procédures du PNUD en matière de programmes et d'opérations (POPP), à son règlement financier et à son cadre de contrôle interne. Un représentant du bureau national du PNUD assumera le rôle d'assurance et présentera les résultats de l'assurance au Conseil du projet, et assistera donc aux réunions du Conseil du projet en tant que membre sans droit de vote.

Soutien du projet par le PNUD : le Partenaire d'exécution et le PFO du FEM ont demandé au PNUD de fournir des services d'appui d'un montant de 50 000 dollars US pour toute la durée du projet, et le FEM a accepté que le PNUD fournisse ces services d'appui à l'exécution et que le coût de ces services soit imputé au budget du projet. Les services d'appui à l'exécution - qu'ils soient financés par le budget du projet ou par d'autres sources - ont été définis en détail et convenus entre le bureau de pays du PNUD et le partenaire d'exécution dans une lettre d'accord (LOA). Cette lettre d'accord est jointe à l'annexe 2.

Afin de garantir la stricte indépendance requise par le FEM et conformément au cadre de contrôle interne du PNUD, ces services d'exécution seront fournis indépendamment des services de supervision et d'assurance qualité spécifiques au FEM.

Les figures 2 et 3 ci-dessous décrivent la gouvernance du présent projet en tant que NIM soutenu avec le gouvernement comme partenaire de mise en œuvre.

Figure 2 : Dispositions générales de gouvernance du projet

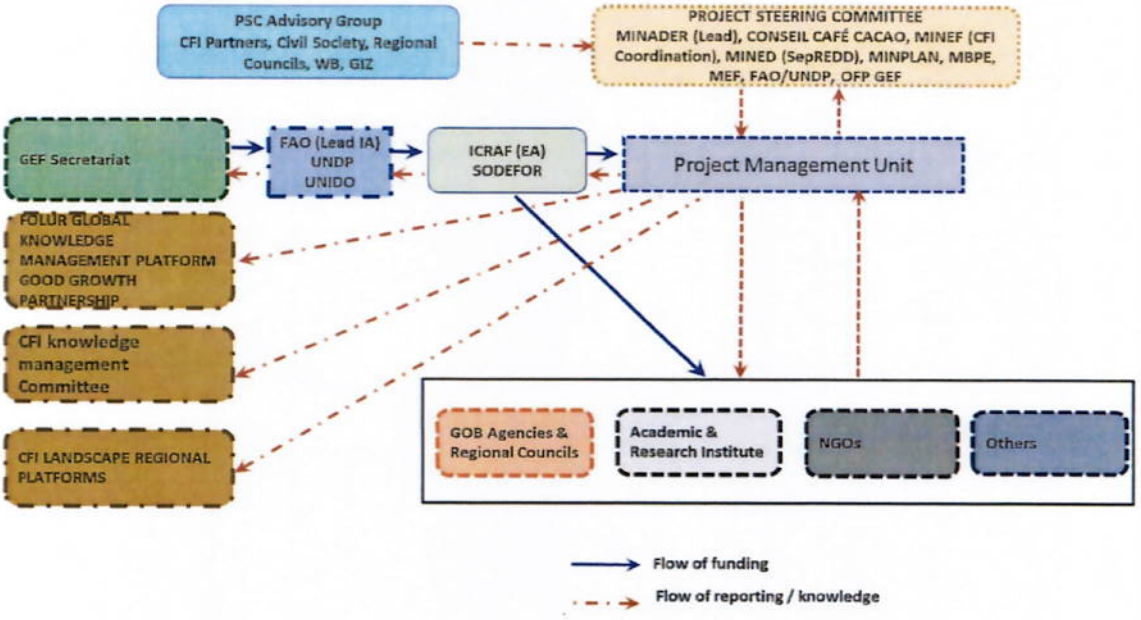
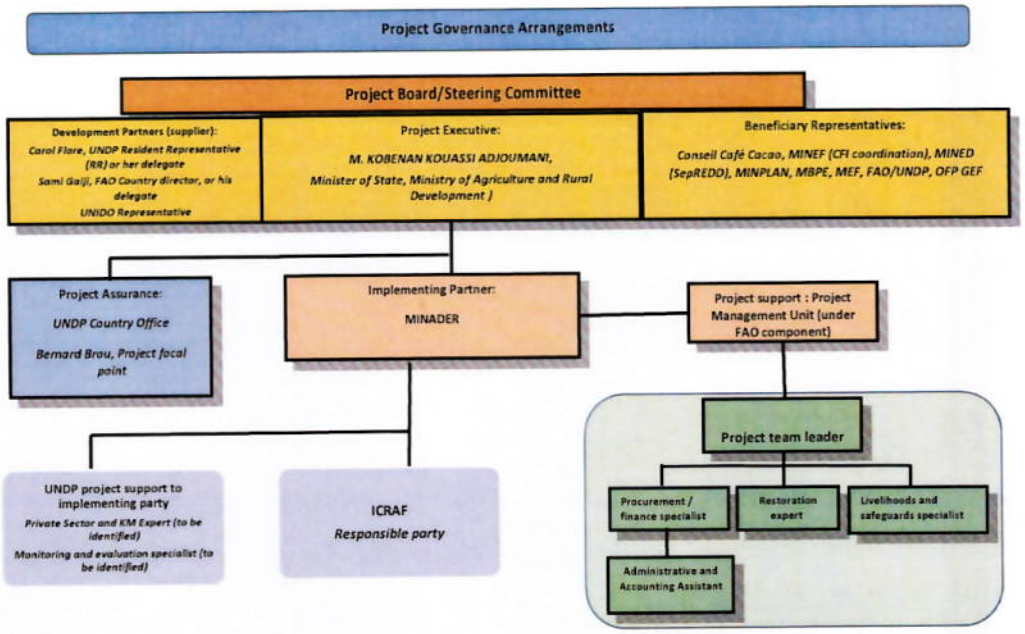


Figure 3 : Structure de gouvernance du projet



Section 3 : Séparation des tâches et filets de sécurité vis-à-vis de la représentation du PNUD au conseil du projet :

4. Comme indiqué dans les Normes Fiduciaires Minimales pour les Agences Partenaires du FEM, lorsqu'une Agence Partenaire du FEM (c'est-à-dire le PNUD) assure à la fois la supervision de la mise en œuvre et l'exécution d'un projet, l'Agence Partenaire du FEM (c'est-à-dire le PNUD) doit séparer ses fonctions de supervision de la mise en œuvre et d'exécution du projet, et décrire dans le document de projet pertinent un : 1) Un arrangement institutionnel satisfaisant pour la séparation des fonctions de supervision et d'exécution de la mise en œuvre dans différents départements de l'Agence partenaire du FEM ; et 2) Des lignes claires de responsabilité, d'établissement de rapports et de reddition de comptes au sein de l'Agence partenaire du FEM entre les fonctions de supervision et d'exécution de la mise en œuvre du projet.

5. Dans ce cas, le rôle de supervision de la mise en œuvre du projet par le PNUD - tel qu'il est représenté au sein du conseil du projet et via la fonction d'assurance du projet - est assumé par Carol Flore, représentant résident, au sein du conseil du projet, et par Bernard Brou, responsable de programme, pour assurer l'assurance du projet. Le rôle d'exécution du PNUD dans le projet (tel que demandé par le partenaire d'exécution et approuvé par le FEM) est assuré par un spécialiste de l'engagement du secteur privé et de la gestion des connaissances et un spécialiste du suivi et de l'évaluation, qui rendront compte au Représentant résident adjoint pour les opérations.

Section 4 : Rôles et responsabilités de la structure organisationnelle du projet :

a) **Conseil de projet :** Tous les projets du PNUD doivent être régis par un conseil ou un comité multipartite établi pour examiner les performances sur la base du suivi et de l'évaluation, et les questions de mise en œuvre afin de garantir la qualité des résultats. Le Conseil de projet (également appelé Comité de pilotage du projet) est l'organe de surveillance le plus élevé et le plus spécialisé pour un projet.

Les deux rôles principaux (obligatoires) du conseil de projet sont les suivants :

1) **Supervision de haut niveau de l'exécution du projet par le partenaire de mise en œuvre** (comme expliqué dans la section " Fournir une supervision " du POPP "Provide Oversight"). Il s'agit de la fonction principale du conseil du projet, qui comprend des évaluations annuelles (et selon les besoins) de tous les risques majeurs pour le projet, et des décisions/accords sur les actions de gestion ou les mesures correctives pour les traiter efficacement. Le conseil de projet examine les preuves de la performance du projet sur la base du suivi, de l'évaluation et des rapports, y compris les rapports d'avancement, les évaluations, les registres des risques et le rapport de livraison combiné. Le conseil de projet est chargé de prendre les mesures correctives nécessaires pour que le projet atteigne les résultats souhaités.
2) **Approbation des décisions stratégiques d'exécution du projet du partenaire d'exécution** en vue d'évaluer et de gérer les risques, de suivre et d'assurer la réalisation globale des résultats et des impacts prévus et d'assurer la durabilité à long terme des décisions d'exécution du projet du partenaire d'exécution (comme expliqué dans la section "Gérer le changement" du POPP "Manage Change").

Exigences pour siéger au Conseil du projet :

- ✓ Accepter les termes de référence du Conseil et les règles sur les protocoles, le quorum et les procès-verbaux.
- ✓ Se réunir annuellement ; au moins une fois.
- ✓ Déclarer tout conflit d'intérêt dans l'exercice des fonctions de membre du Conseil de projet et prendre toutes les mesures pour éviter tout conflit d'intérêt réel ou apparent. Cette divulgation doit être documentée et conservée par le PNUD.
- ✓ S'acquitter des fonctions du Conseil de projet conformément aux politiques et procédures du PNUD.
- ✓ Assurer les plus hauts niveaux de transparence et veiller à ce que les procès-verbaux des réunions du conseil de projet soient enregistrés et partagés avec les parties prenantes du projet.

Responsabilités du conseil de projet :

- ✓ Prise de décision par consensus :
 - Le conseil du projet fournit une orientation et une direction générales au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites des contraintes spécifiées, et en assurant une supervision générale de la mise en œuvre du projet.
 - Examiner les performances du projet sur la base du suivi, de l'évaluation et des rapports, y compris les rapports d'avancement, les registres des risques et le rapport de livraison combiné.
 - Le conseil de projet est chargé de prendre des décisions de gestion par consensus.
 - Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du conseil de projet doivent être prises conformément aux normes qui garantissent une gestion axée sur les résultats de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace.
 - En cas d'impossibilité de parvenir à un consensus au sein du conseil, le représentant du PNUD au sein du conseil jouera un rôle de médiateur pour trouver un consensus et, si celui-ci ne peut être trouvé, prendra la décision finale afin de s'assurer que la mise en œuvre du projet ne soit pas indûment retardée.
- ✓ Superviser l'exécution du projet :
 - Convenir des tolérances du gestionnaire de projet, le cas échéant, dans le cadre des paramètres définis dans le document de projet, et fournir des directives et des conseils pour les situations exceptionnelles où les tolérances du gestionnaire de projet sont dépassées.
 - Évaluer les plans de travail annuels préparés par le partenaire de mise en œuvre pour le projet ; examiner les rapports de livraison combinés avant la certification par le partenaire de mise en œuvre.

- Traiter toute question de haut niveau relative au projet, telle que soulevée par le chef de projet et l'assurance du projet.
- Donner des conseils sur les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres fixés par le PNUD et le donateur et transmettre ces propositions de modifications majeures et mineures au coordinateur exécutif du PNUD BPPS Nature, Climat et Energie (et au FEM, conformément aux politiques du FEM).
- Fournir des directives et des recommandations de haut niveau à l'unité de gestion du projet pour s'assurer que les produits livrables convenus sont produits de manière satisfaisante et conformément aux plans.
- Suivre et contrôler les activités cofinancées et la réalisation des montants de cofinancement de ce projet.
- Approuver le rapport de démarrage, les rapports annuels d'exécution du projet, l'examen à mi-parcours et les rapports d'évaluation finale.
- Assurer l'engagement des ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en arbitrant tout problème au sein du projet.

✓ Gestion du risque :
- Fournir des conseils sur l'évolution ou la matérialisation des risques du projet et convenir des mesures d'atténuation et de gestion possibles pour traiter les risques spécifiques.
- Examiner et mettre à jour le registre des risques du projet et les plans de gestion associés sur la base des informations préparées par le partenaire de mise en œuvre. Cela comprend les risques liés qui peuvent être directement gérés par ce projet, ainsi que les risques contextuels qui peuvent affecter l'exécution du projet ou la conformité et la réputation du PNUD, mais qui ne sont pas sous le contrôle du projet. Par exemple, les risques sociaux et environnementaux associés aux activités cofinancées ou aux activités qui se déroulent dans la zone d'influence du projet et qui ont des implications pour le projet.
- Traiter les doléances au niveau du projet.

✓ Coordination :
- Assurer la coordination entre les différents projets et programmes financés par les donateurs et le gouvernement.
- Assurer la coordination avec les différentes agences gouvernementales et leur participation aux activités du projet.

Composition du Conseil du projet : La composition du conseil du projet doit inclure des personnes affectées aux trois rôles suivants :

1. **Le sponsor du projet :** Il s'agit d'une personne qui représente l'appropriation du projet et préside (ou co-préside) le Conseil du projet. L'exécutif est généralement le principal homologue national pour les projets mis en œuvre au niveau national (généralement de la même entité que le partenaire de mise en œuvre), et il doit être le PNUD pour les projets de mise en œuvre directe (DIM). Dans des cas exceptionnels, deux personnes issues d'entités différentes peuvent se partager ce rôle et/ou coprésider le Conseil du projet. Si l'exécutif du projet copréside le conseil du projet avec des représentants d'une autre catégorie, il le fait généralement avec un représentant du partenaire de développement. L'exécutif du projet est : M. KOBENAN KOUASSI ADJOUMANI, Ministre d'Etat, Ministère d'Etat Ministère de l'Agriculture Et Du Développement Rural.
2. **Représentant(s) des bénéficiaires :** Individus ou groupes représentant les intérêts des groupes de parties prenantes qui bénéficieront finalement du projet. Leur fonction principale au sein du conseil est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Souvent, des représentants de la société civile, des associations industrielles ou d'autres entités gouvernementales bénéficiant du projet peuvent remplir ce rôle. Il peut y avoir plusieurs représentants des bénéficiaires dans un conseil de projet. Les représentants des bénéficiaires sont : Conseil café cacao, MINEF (coordination ICF), MINED (SepREDD), MINPLAN, MBPE, MEF, FAO/PNUD, OFP GEF.
3. **Partenaire(s) de développement :** Individus ou groupes représentant les intérêts des parties concernées qui fournissent un financement, une orientation stratégique et/ou une expertise technique au projet. Le(s) partenaire(s) de développement est/sont : Carol Flore, représentant résident du PNUD ou son délégué, Sami Gaiji, directeur national de la FAO ou son représentant, représentant de l'ONUDI.

b) **Assurance du projet** : L'assurance du projet est la responsabilité de chaque membre du conseil du projet ; cependant, le PNUD a un rôle distinct d'assurance pour tous les projets du PNUD en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de suivi du projet. Le PNUD assure l'assurance qualité et soutient le Conseil du projet (et l'Unité de gestion du projet) en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de contrôle du projet, y compris la conformité avec la gestion des risques et les normes sociales et environnementales du PNUD. Le Conseil du projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au gestionnaire du projet. L'assurance du projet est totalement indépendante de l'exécution du projet. Un représentant désigné du PNUD jouant le rôle d'assurance du projet doit assister à toutes les réunions du conseil et soutenir les processus du conseil en tant que représentant sans droit de vote. Il convient de noter que si, dans certains cas, le rôle d'assurance du projet joué par le PNUD dans l'ensemble du projet peut englober des activités se déroulant à plusieurs niveaux (par exemple, mondial, régional), au moins un représentant du PNUD jouant cette fonction doit, dans le cadre de ses fonctions, assister spécifiquement aux réunions du conseil et fournir aux membres du conseil la documentation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. Le représentant du PNUD jouant la fonction principale d'assurance du projet est Bernard Brou.

c) **Gestion de projet - Exécution du projet** : Le chef de projet (GP) (également appelé coordinateur de projet) est le plus haut représentant de l'unité de gestion de projet (UGP) et est responsable de la gestion quotidienne globale du projet au nom du partenaire de mise en œuvre, y compris la mobilisation de tous les intrants du projet, la supervision du personnel du projet, des parties responsables, des consultants et des sous-traitants. Le gestionnaire de projet présente généralement les principaux produits livrables et documents au conseil pour examen et approbation, y compris les rapports d'avancement, les plans de travail annuels, les ajustements des niveaux de tolérance et les registres de risques.

Un représentant désigné de l'UGP InterLife doit assister à toutes les réunions du conseil et soutenir les processus du conseil en tant que représentant sans droit de vote.

Le principal représentant de l'UGP InterLife, qui assiste aux réunions du conseil, est le directeur de projet.

PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERE

Le coût total du projet est de 62.456.450 USD. Il est financé par une subvention de 1 124 463 administrée par le PNUD, un cofinancement en espèces de 100 000 USD à administrer par le PNUD et un soutien supplémentaire de 61 231 987. Le PNUD, en tant qu'agence d'exécution du FEM, est responsable de la supervision des ressources du FEM mises en œuvre par le PNUD et du cofinancement en espèces transféré sur le compte bancaire du PNUD uniquement.

Cofinancement : La réalisation effective des montants de cofinancement du projet sera suivie par le Bureau de pays du PNUD et l'UGP sur une base annuelle dans le PIF du FEM et sera rapportée au FEM lors de l'examen à mi-parcours et du processus d'évaluation finale comme suit :

Sources de cofinancement	Nom du cofinancier	Type de cofinancement	Investissement Mobilisé	Montant ($)
Gouvernement du pays bénéficiaire	MINEF SODEFOR	Subvention	Investissement mobilisé	2 700 000
Gouvernement du pays bénéficiaire	MINEF SODEFOR	En nature	Dépenses récurrentes	300 000

Gouvernement du pays bénéficiaire	MEMINADER, CCC	Investissement public	Investissement mobilisé	2 000 000
Agence du FEM	FAO	Subvention	Investissement mobilisé	3 400 000
Agence du FEM	FAO	En nature	Dépenses récurrentes	200 000
Agence du FEM	UNDP	Subvention	Investissement mobilisé	100 000
Secteur privé	World Cocoa Foundation	Subvention	Investissement mobilisé	48 000 000
Secteur privé	World Cocoa Foundation	En nature	Dépenses récurrentes	2 000 000
OSC	IDH	Subvention	Investissement mobilisé	262,000
OSC	ICRAF	Subvention	Investissement mobilisé	2 219 987
OSC	ICRAF	En nature	Dépenses récurrentes	50 000
Total du cofinancement				61 231 987

Révision du budget et tolérance : Conformément au POPP du PNUD, le conseil du projet peut convenir avec le gestionnaire du projet d'un niveau de tolérance pour chaque plan détaillé dans le cadre du plan de travail pluriannuel global. La tolérance convenue doit être inscrite dans le document de projet ou dans le procès-verbal approuvé de la réunion du conseil de projet. Elle ne doit normalement pas dépasser 10 % du budget annuel convenu au niveau de l'activité, mais rester dans les limites du plan de travail pluriannuel global approuvé au niveau de l'activité. Dans les limites des tolérances convenues, le chef de projet peut agir sans l'intervention du conseil de projet. Les restrictions s'appliquent comme suit :

Si les écarts suivants se produisent, le gestionnaire de projet/IP, par l'intermédiaire du bureau de pays du PNUD, demandera l'approbation de l'équipe BPPS/NCE-VF afin d'assurer un rapport précis au FEM. Il est **fortement recommandé** de maintenir les dépenses dans les limites du budget approuvé au niveau du compte budgétaire et de la composante :

a) Les réaffectations budgétaires doivent prouver que les changements suggérés dans le budget n'entraîneront pas de changements importants dans les résultats à atteindre par le projet. Une justification solide est requise et ne sera approuvée qu'à titre exceptionnel. Les réaffectations budgétaires entre les composantes (y compris PMC) du budget total et des plans de travail (TBWP) approuvés qui représentent une valeur supérieure à 10% de la subvention totale du FEM.
b) L'introduction de nouveaux produits/activités (c'est-à-dire de postes budgétaires) qui ne faisaient pas partie du document de projet convenu et du PTOC et qui représentent une valeur supérieure à 5 % de la subvention totale du FEM. Les nouveaux postes budgétaires doivent être éligibles conformément aux politiques du FEM et du PNUD GEF and UNDP policies.
c) Coût de gestion du projet (PMC) : le budget de la composante PMC est plafonné et ne peut être augmenté.

Tout dépassement du montant disponible de la subvention du FEM doit être absorbé par des ressources hors FEM (par exemple, TRAC du PNUD ou cofinancement en espèces).

Prolongation des projets : Le Représentant résident du PNUD et le Coordinateur exécutif du PNUD-FEM doivent approuver toutes les demandes d'extension de projet. Notez que toutes les prolongations entraînent des coûts et que le budget du projet FEM ne peut être augmenté. Une seule prolongation peut être accordée à titre exceptionnel et sous réserve des conditions et des durées maximales définies dans le POPP du PNUD ; les coûts de gestion du projet pendant la période de prolongation doivent rester dans les limites du montant initialement approuvé, et toute augmentation des coûts du PMC sera couverte par des ressources autres que le FEM ; les coûts supplémentaires de supervision du PNUD pendant la période de prolongation doivent être couverts par des ressources autres que le FEM, conformément aux orientations du PNUD définies dans le POPP du PNUD.

Audit : Le projet sera audité conformément aux règles et règlements financiers du PNUD et aux politiques d'audit applicables. Le cycle et le processus d'audit doivent être discutés lors de l'atelier de lancement. Si le partenaire d'exécution est une agence des Nations Unies, le projet sera audité conformément aux politiques d'audit applicables à cette agence.

Clôture du projet : La clôture du projet sera effectuée conformément aux exigences du PNUD décrites dans le POPP du PNUD. Tous les coûts encourus pour clôturer le projet doivent être inclus dans le budget de clôture du projet et déclarés comme engagements finaux du projet présentés au Conseil du projet lors de l'examen final du projet. Les seuls coûts qu'un projet peut encourir après l'examen final du projet sont ceux inclus dans le budget de clôture du projet.

Achèvement opérationnel : Le projet sera achevé sur le plan opérationnel lorsque les derniers apports financés par le PNUD auront été fournis et que les activités connexes auront été achevées. Cela inclut l'approbation finale du rapport d'évaluation finale (qui sera disponible en anglais) et la réponse correspondante de la direction, ainsi que la réunion du conseil d'administration du projet pour l'examen de fin de projet. **La clôture opérationnelle doit avoir lieu à la date de fin calculée par la durée approuvée après la signature du document de projet ou à la date révisée de clôture opérationnelle telle qu'approuvée dans l'extension du projet. Toute activité prévue après la date opérationnelle nécessite l'approbation de l'extension du projet.** Le Partenaire d'exécution, par le biais d'une décision du Conseil de projet, informera le Bureau de pays du PNUD de la fin de la clôture opérationnelle. À ce moment-là, le projet doit avoir terminé le transfert ou la cession de tout équipement qui est encore la propriété du PNUD.

Transfert ou cession d'actifs : En consultation avec le partenaire de mise en œuvre et les autres parties du projet, le PNUD est chargé de décider du transfert ou de la cession des actifs. Il est recommandé que le transfert ou la cession des actifs soit examiné et approuvé par le conseil du projet conformément aux règles et règlements du PNUD. Les actifs peuvent être transférés au gouvernement pour les activités du projet gérées par une institution nationale à tout moment pendant la durée du projet (il est fortement recommandé de le faire avant la date de clôture opérationnelle). Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être préparé et conservé dans le dossier. Le transfert doit être effectué avant que l'unité de gestion du projet ne termine ses missions.

Achèvement financier (clôture) : Le projet sera financièrement clôturé lorsque les conditions suivantes auront été remplies : a) le projet est terminé sur le plan opérationnel ou a été annulé ; b) le partenaire d'exécution a rapporté toutes les transactions financières au PNUD ; c) le PNUD a clôturé les comptes du projet ; d) le PNUD et le partenaire d'exécution ont certifié un rapport de livraison combiné final (qui sert de révision budgétaire finale).

Le projet sera financièrement achevé dans les **6 mois suivant la clôture opérationnelle ou après la date d'annulation.** Si la clôture opérationnelle est retardée pour une raison justifiée et approuvée, le bureau national doit faire tout son possible pour clôturer financièrement le projet dans les 9 mois suivant l'achèvement de la TE. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire de mise en œuvre identifiera et réglera toutes les obligations financières et préparera un rapport final de dépenses. Le

bureau national du PNUD enverra les documents de clôture finaux signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé, à l'unité BPPS/NCE-VF pour confirmation avant que le projet ne soit clôturé financièrement dans Atlas par le bureau national du PNUD.

Remboursement auprès du FEM : Si un remboursement des fonds non dépensés au FEM est nécessaire, il sera géré directement par la Direction BPPS/NCE-VF à New York. Aucune action n'est requise de la part du bureau national du PNUD sur le remboursement effectif du projet du PNUD à l'administrateur du FEM.

BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Budget total et plan de travail			
ID du prix Atlas :	00122899	ID du résultat du projet Atlas :	00118332
Proposition Atlas ou Titre de la subvention:	MISE À L'ÉCHELLE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES À BASE DE CACAO		
Unité opérationnelle Atlas	CIV 10		
Titre du projet du résultat primaire Atlas	Mise à l'échelle des innovations transformatrices des systèmes alimentaires, de l'utilisation et de la restauration des terres à base de cacao en Côte d'Ivoire (SCOLUR-CI)		
No. PIMS PNUD	6401		
ID du FEM	10247		
Partenaire d'exécution	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture Et Du Développement Rural (MEMINADER)		

Activité ATLAS (composante FEM)	Agent d'exécution Atlas	ID du fonds Atlas	Nom du donateur	Code du compte budgétaire Atlas	Description du budget ATLAS	Montant Année 1 (USD)	Montant Année 2 (USD)	Montant Année 3 (USD)	Montant Année 4 (USD)	Total (USD)	Note budgétaire
Composante 1	MEMINADER	62000	GEFTF	71300	Consultants locaux	50,000	75,000	60,000		185,000	1
				72100	Entreprises sous-traitantes	60,000	160,000	100,000	40,000	360,000	2
				71600	Voyages	10,000	10,000	10,000	5,000	35,000	3
					Sous-total Résultat 1 (GEFTF)	**120,000**	**245,000**	**170,000**	**45,000**	**580,000**	
	PNUD	4000	PNUD	71400	Services contractuels - Individuel	2,500	3,000	2,500	2,500	10,500	4
				71600	Voyages	5,000	5,000	5,000	4,500	19,500	5
					Sous-total Résultat 1 (PNUD)	**7,500**	**8,000**	**7,500**	**7,000**	**30,000**	
					TOTAL RÉSULTAT 1	**127,500**	**253,000**	**177,500**	**52,000**	**610,000**	
Composante 2	MEMINADER	62000	GEFTF	72100	Entreprises sous-traitantes	100,000	175,000	44,463	0	319,463	6
					TOTAL RÉSULTAT 2	**100,000**	**175,000**	**44,463**	**0**	**319,463**	
Composante 3	**NA**										
					TOTAL RÉSULTAT 3	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	
Composante 4	MEMINADER	62000	GEFTF	71200	Consultants internationaux	0	10,000	10,000	0	20,000	7
				71300	Consultants locaux	10,000	15,000	20,000	18,000	63,000	8
				71600	Voyages	10,000	10,000	15,000	15,000	50,000	9
				74200	Coûts de l'audiovisuel et de l'impression	0	10,000	7,000	0	17,000	10

	PNUD			71400	Services contractuels - Individuel	25,000	25,000	0	0	50,000	11
					Sous-total Résultat 4 (hors S&E)	**45,000**	**70,000**	**52,000**	**33,000**	**200,000**	
Composante 4 S&E	PNUD	4000	PNUD	71400	Services contractuels - Individuel	12,500	12,500	12,500	12,500	50,000	12
				71600	Voyages	5,000	5,000	5,000	5,000	20,000	13
					Sous-total Résultat 4 (hors S&E)	**17,500**	**17,500**	**17,500**	**17,500**	**70,000**	
					TOTAL RÉSULTAT 4	**62,500**	**87,500**	**69,500**	**50,500**	**270,000**	
PMC	PNUD	62000	GEFTF	74100	Services professionnels	6,000	6,000	6,000	7,000	25,000	14
					TOTAL PMC	**6,000**	**6,000**	**6,000**	**7,000**	**25,000**	
					Sous-total FEM	**271,000**	**496,000**	**272,463**	**85,000**	**1,124,463**	
					Sous-total PNUD	**25,000**	**25,500**	**25,000**	**24,500**	**100,000**	
					TOTAL GÉNÉRAL DU PROJET	**296,000**	**521,500**	**297,463**	**109,500**	**1,224,463**	

Notes budgétaires

Note budgétaire	Total par BN, USD	Numéro de l'activité et description de l'entrée
1	185 000	Composante 1 Consultants nationaux - (1) conseiller national des plateformes - 25 mois @ 3 800 $ / mois ; (2) conseillers PGIP - 25 mois @ 3 600 $ / mois.
2	360 000	Composante 1 : Entreprises sous-traitantes : (1) Développement et exploitation des plates-formes, préparation des plans de gestion intégrée du paysage, et développement et mise en œuvre des évaluations de sauvegarde correspondantes - 300 000 $; (2) Planification et organisation des réunions (hors plateformes) - 60 000 $.
3	35 000	Déplacements – Déplacement au cours de la mission dans le cadre de la composante 1, y compris : (1) Déplacement national de l'UGP et du CTS technique (?); (2) Déplacement dans le cadre de la formation, d'ateliers et de réunions FOLUR / GCP
4	10 500	Services contractuels - Individuel - Secteur privé / Spécialiste en gestion des connaissances - 3 mois à 3 500 $ / mois
5	19 500	Déplacements – Déplacement au cours de la mission dans le cadre de la composante 1, pour le secteur privé et le spécialiste de la gestion des connaissances
6	319 463	Composante 2 Entreprises sous-traitantes : (1) Modélisation économique / faisabilité (tous les paysages) - 158 546 $; (2) Solutions de financement et renforcement des capacités pour une intensification durable - 160 917
7	20 000	Composante 4 Consultants internationaux - Expert en innovation et diffusion - 40 jours @ 500 $ / jour
8	63 000	Composante 4 Consultants nationaux - 1) Conseillers en innovation et en diffusion (3) - 8 mois à 3 000 $ / mois ; (2) Spécialiste(s) des sauvegardes - 13 mois à 3 000 $ / mois
9	50 000	Déplacements : (1) Déplacement au cours de la mission dans le cadre de la composante 4, y compris les voyages internationaux associés à la participation aux rassemblements de la plate-forme régionale des produits de base / aux discussions avec les représentants des secteurs privé et public / aux déplacements des formateurs internationaux - 35 000 $; 2) Déplacement dans le cadre des ateliers et réunions de formation sur les BPC du FOLUR - 15 000 $
10	17 000	Production audiovisuelle et imprimée - Production et diffusion de produits de connaissance
11	50 000	Composante 4 Services contractuels - Individuel - Spécialiste du secteur privé et de la gestion des connaissances - 14,3 mois @ 3 500 $ / mois
12	50 000	Services contractuels - Individuel - Responsable du suivi et de l'évaluation - 14,3 mois @ 3 500 $ / mois
13	20 000	Déplacements – Déplacements au cours de la mission du responsable du suivi et de l'évaluation dans les paysages du projet
14	25,000	Services professionnels PMC - Audits de tiers et contrôles ponctuels

CONTEXTE LEGAL

Le présent document de projet est l'instrument désigné comme tel à l'article 1 de l'Accord de Base Standard d'Assistance entre le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et le PNUD, signé le (date). Toutes les références à "l'Agence d'exécution" dans l'ACS sont réputées faire référence au "Partenaire de mise en œuvre".

Ce projet sera mis en œuvre par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture Et Du Développement Rural (MEMINADER) (" Partenaire de mise en œuvre ") conformément à son règlement financier, ses règles, ses pratiques et ses procédures uniquement dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire d'exécution ne fournit pas les orientations nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

Les désignations employées et la présentation du matériel sur cette carte n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat des Nations Unies ou du PNUD concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

GESTION DU RISQUE

1. Le présent document de projet est l'instrument désigné comme tel dans 1. Conformément à l'article III de l'ASB [ou aux dispositions supplémentaires du document de projet], la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde du partenaire d'exécution, incombe au partenaire d'exécution. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit :
 a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;
 b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de suggérer des modifications du plan si nécessaire. L'absence de maintien et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis par les présentes sera considérée comme une violation des obligations du partenaire de mise en œuvre dans le cadre du présent document de projet.

3. Le Partenaire d'exécution accepte de déployer tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet n'est utilisé pour fournir un soutien à des individus ou des entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires de tout montant fourni par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste maintenue par le Comité du Conseil de sécurité établi en vertu de la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée sur http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml.

4. Le Partenaire de mise en œuvre reconnaît et convient que le PNUD ne tolérera pas le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels de quiconque de la part du Partenaire de mise en œuvre, et de chacune de ses parties responsables, de leurs sous-

récipiendaires respectifs et d'autres entités impliquées dans la mise en œuvre du Projet, en tant que contractants ou sous-traitants et de leur personnel, et de toute personne fournissant des services pour eux dans le cadre du Document de projet.

(a) Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire d'exécution, et chacune de ses sous-parties mentionnées ci-dessus, se conformera aux normes de conduite énoncées dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003, concernant les " mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels " (" SEA ").

(b) En outre, et sans limitation à l'application d'autres règlements, règles, politiques et procédures ayant une incidence sur la réalisation des activités dans le cadre du présent document de projet, dans la mise en œuvre des activités, le partenaire de mise en œuvre, et chacune de ses sous-parties mentionnées ci-dessus, ne doit s'engager dans aucune forme de harcèlement sexuel ("SH"). Le SH est défini comme tout comportement importun de nature sexuelle qui pourrait raisonnablement être attendu ou perçu comme une offense ou une humiliation, lorsque ce comportement interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

5. a) Dans l'exécution des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire d'exécution doit (en ce qui concerne ses propres activités) et doit exiger de ses sous-traitants visés au paragraphe 4 (en ce qui concerne leurs activités) qu'ils aient des normes et procédures minimales en place, ou un plan pour développer et/ou améliorer ces normes et procédures afin de pouvoir prendre des mesures efficaces de prévention et d'enquête. Ces normes et procédures doivent comprendre des politiques relatives au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels, des politiques relatives à la dénonciation des abus et à la protection contre les représailles, ainsi que des mécanismes de plainte, de discipline et d'enquête. Dans cette optique, le partenaire d'exécution prendra et exigera que ces sous-parties prennent toutes les mesures appropriées pour :

 i. Empêcher leurs employés, agents ou toute autre personne engagée pour fournir des services dans le cadre de ce document de projet, de s'engager dans le SH ou le SE A;

 ii. Offrir aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et la réponse à la SH et à l'ESE, lorsque le partenaire d'exécution et ses sous-parties visées au paragraphe 4 n'ont pas mis en place leur propre formation concernant la prévention de la SH et de l'ESE, le partenaire d'exécution et ses sous-parties peuvent utiliser le matériel de formation disponible au PNUD ;

 iii. Signaler et suivre les allégations de SH et d'ESE dont le Partenaire d'exécution et ses sous-parties visées au paragraphe 4 ont été informés ou ont eu connaissance d'une autre manière, ainsi que leur statut ;

 iv. Orienter les victimes/survivants de SH et SEA vers une assistance sûre et confidentielle aux victimes ; et

 v. Enregistrer et examiner rapidement et confidentiellement toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête sur la SH ou l'ESE. Le Partenaire d'exécution informe le PNUD de toute allégation reçue et de toute enquête menée par lui-même ou l'une de ses sous-parties visées au paragraphe 4 en ce qui concerne leurs activités dans le cadre du Document de projet, et tient le PNUD informé au cours de l'enquête menée par lui-même ou l'une de ces sous-parties, dans la mesure où cette notification (i) ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sûreté ou la sécurité des personnes, et/ou (ii) ne contrevient pas aux lois qui lui sont applicables. À l'issue de l'enquête, le Partenaire d'exécution informe le PNUD de toute mesure prise par lui-même ou par l'une des autres entités à la suite de l'enquête.

 b) Le Partenaire d'exécution doit établir qu'il s'est conformé à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, lorsque le PNUD ou toute partie agissant en son nom lui demande de fournir cette confirmation. Le non-respect par le Partenaire d'exécution, et

par chacune de ses sous-parties visées au paragraphe 4, de ce qui précède, tel que déterminé par le PNUD, est considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du Projet.

6. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (http://www.undp.org/ses) and related Accountability Mechanism (http://www.undp.org/secu-srm).

7. Le Partenaire de mise en œuvre doit : (a) mener les activités liées au projet et au programme d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et (c) s'engager de manière constructive et opportune à répondre à toutes les préoccupations et plaintes soulevées par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

8. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi à tout exercice visant à évaluer les engagements liés au programme ou au projet ou la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

9. Le Partenaire d'exécution prendra les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption, par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-récipiendaires dans la mise en œuvre du projet ou l'utilisation des fonds du PNUD. Le Partenaire d'exécution s'assurera que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et la fraude sont en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par son intermédiaire.

10. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du Document de projet, s'appliquent au Partenaire d'exécution : (a) Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et (b) Directives d'enquête du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre accepte les exigences des documents susmentionnés, qui font partie intégrante du présent document de projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.

11. Dans le cas où une enquête est nécessaire, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes relatives à tout aspect des projets et programmes du PNUD conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Le Partenaire d'exécution apporte son entière coopération, y compris en mettant à disposition du personnel, des documents pertinents et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire d'exécution (et de ses consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-récipiendaires), à des fins, à des moments et à des conditions raisonnables, qui peuvent être nécessaires aux fins d'une enquête. En cas de limitation du respect de cette obligation, le PNUD consulte le Partenaire d'exécution pour trouver une solution.

12. Les signataires du présent document de projet s'informeront rapidement les uns les autres de toute incidence d'utilisation inappropriée des fonds ou de toute allégation crédible de fraude ou de corruption, dans le respect de la confidentialité.

 Lorsque le Partenaire d'exécution apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en totalité ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude/corruption présumée, il en informe le Représentant résident/Chef de bureau du PNUD, qui informe rapidement le Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD. Le Partenaire d'exécution doit fournir des mises à jour régulières au chef du PNUD dans le pays et au OAI sur l'état d'avancement et les actions relatives à cette enquête.

13. Le PNUD a le droit de se faire rembourser par le Partenaire d'exécution tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou qui ont été payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire d'exécution en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne doit pas diminuer ou réduire les obligations du Partenaire d'exécution en vertu du présent Document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire d'exécution convient que les donateurs du PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités dans le cadre du présent Document de projet, peuvent faire appel au Partenaire d'exécution pour le recouvrement de tous les fonds déterminés par le PNUD comme ayant été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet.

Note : Le terme " Document de projet " tel qu'il est utilisé dans la présente clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent faisant suite au Document de projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-récipiendaires.

14. Chaque contrat émis par le Partenaire de mise en œuvre en relation avec ce Document de projet doit inclure une disposition représentant qu'aucun frais, gratification, rabais, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis en relation avec le processus de sélection ou dans l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du Partenaire de mise en œuvre doit coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement.

15. Si le PNUD soumet aux autorités nationales compétentes, en vue d'une action en justice appropriée, des allégations d'actes répréhensibles liés au projet, le Gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes mènent une enquête active et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il est établi qu'elles ont participé aux actes répréhensibles, recouvrent et restituent au PNUD les fonds récupérés.

16. Le Partenaire d'exécution s'assure que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée " Gestion des risques " sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire et que toutes les clauses de la présente section intitulée " Clauses standard de gestion des risques " sont incluses, mutatis mutandis, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent Document de projet.

ANNEXES OBLIGATOIRES

Annexe 1 : Modèle de budget du FEM

Fourni par le MPSU après approbation du TBWP.

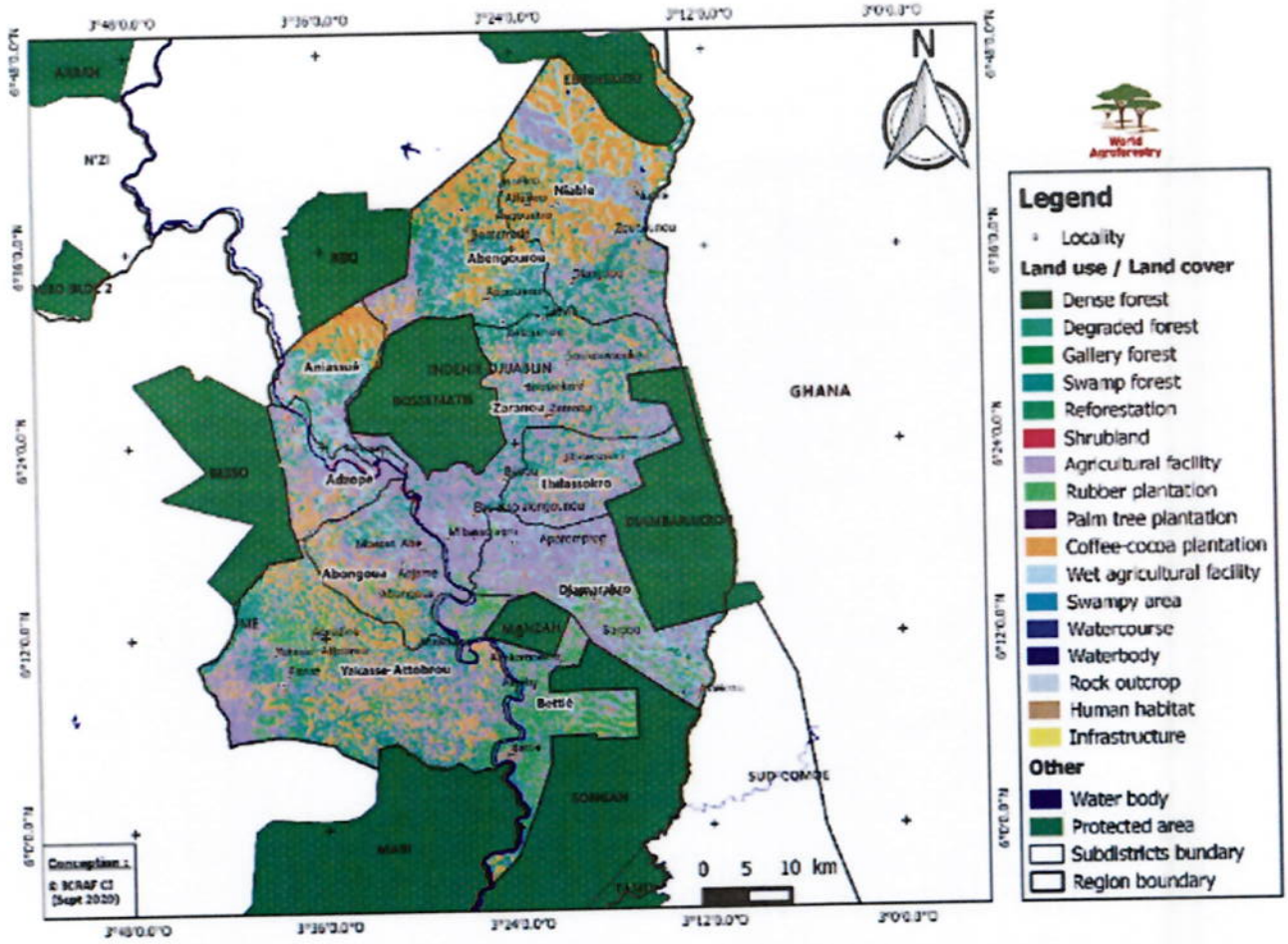
Annexe 2 : Lettre d'appui à l'exécution du FEM



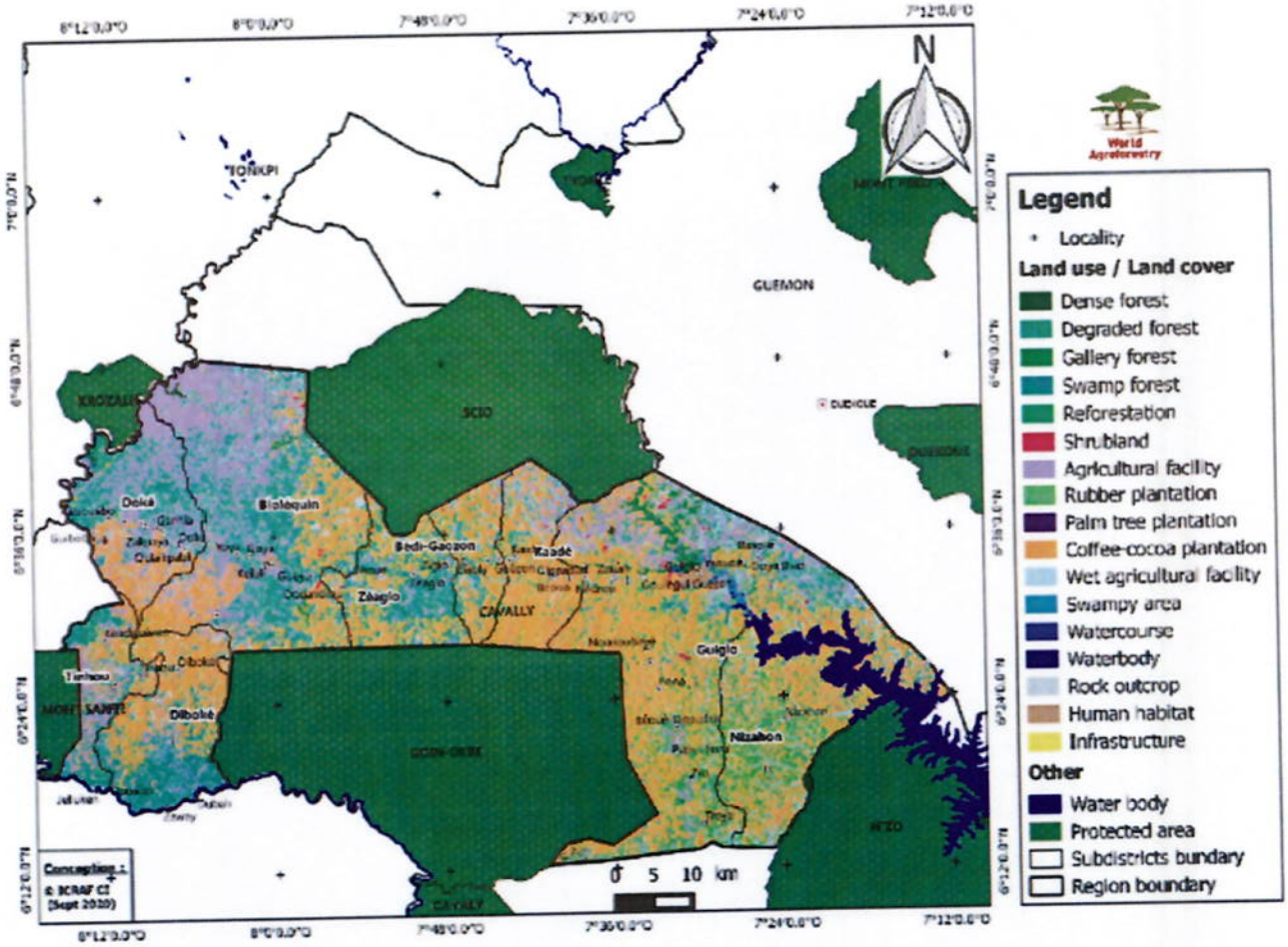
OFP letter of
targeted execution su

Annexe 3 : Cartes du projet et coordonnées géospatiales des sites du projet

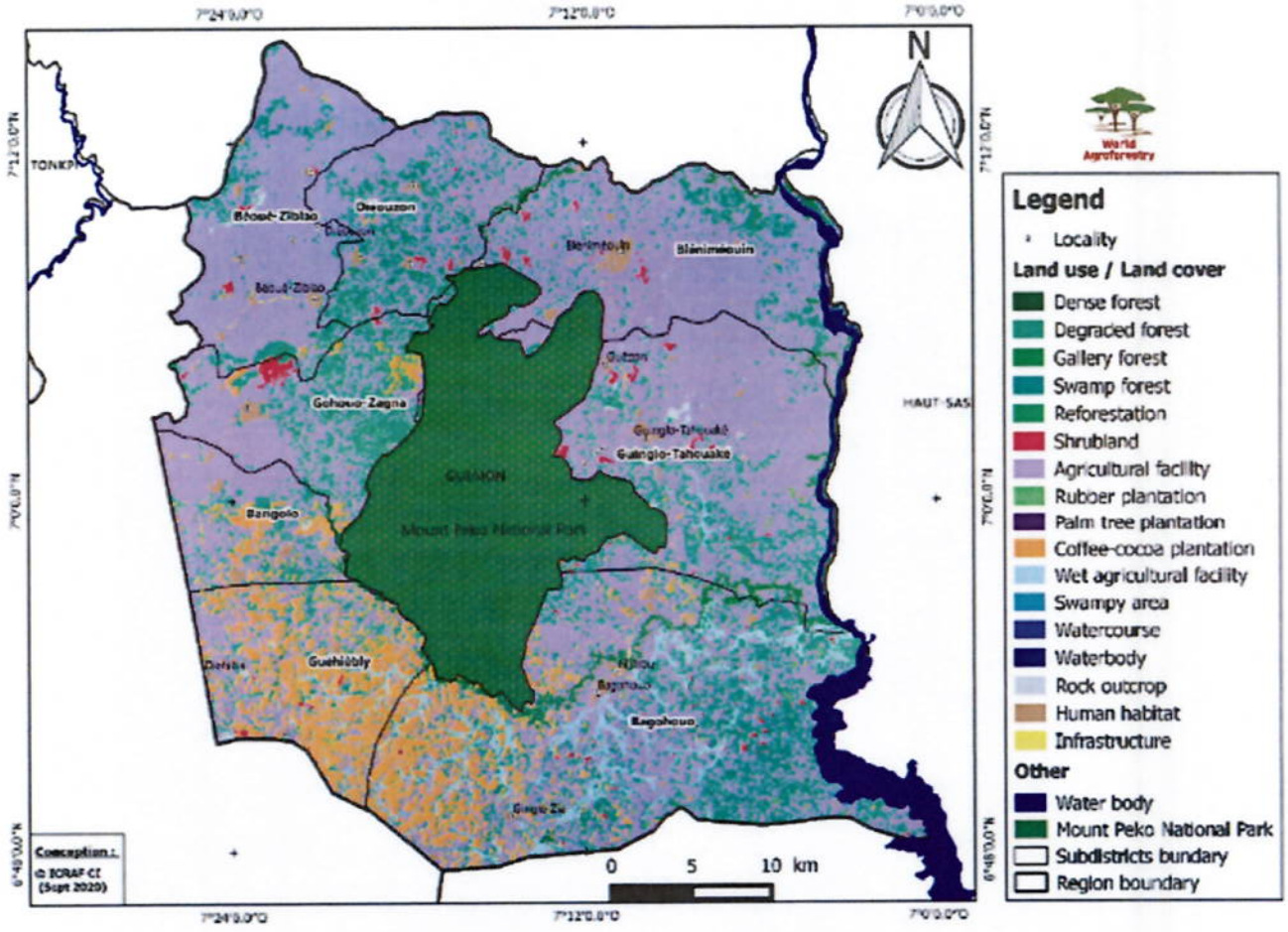
Paysage interrégional de l'Indénié-Djuablin



Paysage du Cavally



Paysage du Guémon



Annexe 4 : Plan de travail pluriannuel

Note : Ce plan de travail ne décrit que les produits et activités pour lesquels le PNUD agit en tant qu'agent d'exécution du FEM.

Résultat	Activités principales	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Composante 1 : Développement de systèmes de gestion intégrée du paysage																		
Résultat 1.1 : Renforcement du dialogue multi-acteurs et des plateformes de cacao pour harmoniser les politiques, les actions et catalyser les investissements.	1.1.1 : Soutenir le fonctionnement de trois plates-formes multipartites en tant que véhicules pour développer et superviser les PGIP	ICRAF																
	1.1.2 : Apporter un soutien au pilotage de la plate-forme et contribuer au processus visant à forger une vision commune et à faciliter un dialogue constructif entre tous les partenaires, afin de parvenir à un accord sur un PGIP et à sa mise en œuvre coordonnée	ICRAF																
	1.1.3 : Sensibiliser les décideurs locaux et nationaux à la nécessité d'un environnement politique plus favorable pour les différentes catégories d'agriculteurs dans les zones opérationnelles de SCOLUR, y compris les changements spécifiques nécessaires	ICRAF																
	1.1.4 : Soutenir les organisations d'agriculteurs dans leur région pour développer des plans d'action pour le lobbying et le plaidoyer correspondants et également plaider auprès des détenteurs de devoirs au niveau local pour qu'ils remplissent leurs rôles et responsabilités déjà établis	ICRAF																
Résultat 1.2 : Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités, y compris des outils et des approches pour soutenir la mise en œuvre du PGIP	1.2.1 : Renforcer les capacités des spécialistes techniques des conseils régionaux et des autres acteurs clés en ce qui concerne les outils et les approches de la mise en œuvre du PGIP	ICRAF																
	1.2.2 : Renforcer le leadership des experts du Conseil régional pour conduire ce processus de changement, et des acteurs locaux	ICRAF																

Résultat	Activités principales	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
	sur la base de consultations et de techniques participatives																	
Résultat 1.3 : Élaboration de plans de gestion participative intégrée du paysage et supervision de leur mise en œuvre dans les paysages ciblés	1.3.1 : Élaborer et lancer la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée du paysage qui soit aligné sur les objectifs nationaux de la stratégie nationale REDD +, la stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, et les plans de développement sectoriels dans le cadre du PNIA2.	ICRAF																
	1.3.2 : Identifier, renforcer et coordonner les éléments des plans ci-dessus et d'autres sources qui contribueront durablement à la préservation et à la restauration des ressources naturelles, au bien-être des communautés locales, à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois décents et à l'autonomisation des femmes grâce à un processus de planification du développement vert inclusif et participatif.	ICRAF																
	1.3.3 : Réaliser une série d'évaluations, y compris des analyses de la dynamique de l'utilisation des terres et la cartographie des principales zones et types de forêts restant dans le paysage productif, y compris le stock de carbone élevé (HCS) et la haute valeur de conservation (HCV).	ICRAF																
	1.3.4 : Lancer la mise en œuvre des PGI P au niveau des villages dans deux ou trois villages contigus par paysage, couvrant au total environ 25 000 ha	ICRAF																
Composante 2 : Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables																		
Résultat 2.3 : Des modèles commerciaux et financiers	2.3.1 : Développer des modèles économiques viables pour accompagner les modèles d'intensification pilotés dans le cadre du résultat 2.1.1	ICRAF																

Résultat	Activités principales	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
inclusifs visant, entre autres, à améliorer la participation et l'accès au crédit des pauvres, des femmes et d'autres groupes mal desservis, ont été testés dans les paysages	2.3.2 : Évaluation et définition des caractéristiques des donateurs/financeurs publics et des investisseurs privés potentiels, ainsi que de leurs objectifs et stratégies	ICRAF																
	2.3.3 : Renforcer les capacités des banques locales et soutenir la mise en œuvre de solutions de financement sur mesure basées sur les exploitations familiales	ICRAF																
	2.3.3 : Développer des solutions bancaires mobiles pour permettre aux petits agriculteurs d'accéder aux services financiers de base	ICRAF																
Composante 4 : Coordination, collaboration, communication et S&E du projet, Communication and S&E																		
Résultat 4.1 : Produits de connaissance, outils et approches développés et partagés au niveau du paysage, national et international, par le biais de la FCI, de la Plateforme mondiale FOLUR et d'autres plateformes pertinentes	4.1.1 : Identifier les facteurs qui sous-tendent la préparation au niveau du paysage pour la production durable de cacao et développer un système de surveillance	ICRAF																
	4.1.2 : Saisir les leçons apprises au niveau du paysage et du pays à partir du soutien systémique et d'autres activités.	ICRAF																
	4.1.3 : Préparer des produits de connaissance et d'autres matériels de sensibilisation et de communication	ICRAF																
	4.1.4 : Élaborer et partager des produits de connaissance et d'autres supports de communication lors d'ateliers, de CoP et d'événements annuels, ainsi que sous forme de présentations lors d'événements mondiaux	ICRAF																

Résultat	Activités principales	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
	4.1.5 : Assurer la diffusion des enseignements tirés, par exemple en établissant des liens avec d'autres projets, y compris ceux financés par le GCF et l'UN-REDD, grâce auxquels les leçons et les méthodologies réussies peuvent être appliquées, et soutenues à la fois par la participation de ces projets à la plateforme mondiale FOLUR et par des échanges directs de projet à projet afin d'encourager l'adoption	ICRAF																
Résultat 4.2 : Participation de l'équipe du projet et des partenaires à la gestion des connaissances et à d'autres activités de la plateforme mondiale FOLUR, ainsi qu'à des événements internationaux pertinents liés au cacao	4.2.1 : Participer aux réunions mondiales des partenaires FOLUR et des projets nationaux, par exemple en association avec le Forum mondial des paysages à Bonn et d'autres lieux et réunions	PNUD																
	4.2.2 : Participer à des plateformes régionales de produits de base et à des événements de formation, y compris des discussions avec des représentants des secteurs privé et public ; participation/contribution à des ateliers de formation, à des communautés de pratique régionales (partage des connaissances, des succès)	PNUD, ICRAF																
Résultat 4.3 : Mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation opérationnels	4.3.1 : Mettre en place des systèmes, processus et procédures de suivi et d'évaluation (S&E) conçus pour assurer une mise en œuvre harmonieuse et efficace du projet et pour mesurer la réalisation des indicateurs du projet, y compris les impacts	ICRAF																

Résultat	Activités principales	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
	.3.2 : Maximiser l'impact direct du projet en fournissant un retour d'information exploitable sur la livraison, l'engagement des parties prenantes et l'adoption du projet	ICRAF																

Annexe 5 : Procédure d'examen social et environnemental du PNUD (SESP)

Modèle d'examen social et environnemental (Modèle SESP 2021, Version 1)00

Le modèle complété, qui constitue le rapport d'examen préalable social et environnemental, doit être inclus en annexe du document de projet au stade de la conception. Note : ce modèle sera converti en un outil en ligne. La version en ligne guidera les utilisateurs tout au long du processus et intégrera des conseils pertinents.

Informations sur le projet

Informations sur le projet	
1. Titre du projet	Mise à l'échelle des innovations transformatrices en matière de systèmes alimentaires, d'utilisation des terres et de restauration à base de cacao en Côte d'Ivoire (SCOLUR-CI)
2. Numéro du Projet (ex : Atlas, ID du projet, PIMS+)	PIMS# 6401
3. Localisation (Mondiale/Régionale/Par pays)	Côte d'Ivoire
4. Statut du Projet (conception ou mise en œuvre)	Conception
5. Date	10 août 2021

Partie A. Intégrer les principes de programmation pour renforcer la durabilité sociale et environnementale

QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les principes de programmation pour renforcer la durabilité sociale et environnementale ?
Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet intègre l'approche basée sur le respect des droits de l'Homme
Le projet du PNUD fait partie d'un projet multidonateurs conjoint avec la FAO, l'ONUDI, etc. Le projet global travaillera de manière participative avec l'ensemble des parties prenantes dans les paysages cibles, et renforcera leurs capacités pour permettre une participation complète et informée de toutes les parties dans les plateformes multi-acteurs au niveau du paysage (LLSP). Les cadres/plans de gestion intégrée du paysage (ILMP) à développer par le LLSP seront adaptés aux droits et aux préférences de développement de toutes les parties prenantes. Comme le PNUD est l'agence d'exécution pour cette phase de planification, il établira un Plan d'engagement des parties prenantes (PES) pour chacun des trois paysages cibles comme première mesure de mise en œuvre pour assurer que le projet suit une approche des droits de l'homme. Les objectifs des PES sont de s'assurer que les droits des personnes vulnérables (utilisateurs informels des terres, femmes, enfants, travailleurs informels, etc.) sont pris en compte dans le développement des ILMP et que leur respect est assuré par un suivi participatif et un système proactif de gestion des griefs. Le PNUD a établi un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) pour guider ce processus et inclut des termes de référence pour les PES spécifiques au paysage et les évaluations d'impact environnemental et social/plans de gestion (ESIA/PGES) qui doivent être développés avant la mise en œuvre pour assurer la conformité totale avec le cadre des droits de l'homme du PNUD.
Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet est susceptible d'améliorer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes
En Côte d'Ivoire, les femmes représentent 68% de la main-d'œuvre active dans la culture du cacao (en tant que propriétaires ou travailleuses). Malgré le rôle central que les femmes jouent dans la production de cacao, leurs besoins en tant que productrices de cacao ne sont pas satisfaits :

- Moins de 5% des services de vulgarisation agricole atteignent les femmes ;
- Seuls 15% du personnel de vulgarisation sont des femmes ;
- Les femmes ne reçoivent que 10% des prêts aux petits exploitants ;
- Les femmes ont 30 à 40 % moins de chances que les hommes d'avoir accès aux intrants agricoles essentiels.

Les PES décriront les processus et les actions visant à : a) renforcer les capacités des femmes et des groupes vulnérables, b) structurer les LLSP de manière à donner aux femmes des moyens d'action et à leur confier des postes de direction et c) définir les instruments permettant de garantir que les LLSP tiennent compte de la dimension de la question du genre et s'attaquent aux problèmes décrits ci-dessus. Cela pourrait inclure l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions sexospécifiques spécifiques au paysage, et/ou des actions positives. Le plan de suivi à développer dans les ESIA/PGES inclura un suivi de ces objectifs par les femmes et la mise en œuvre d'actions correctives comme condition de l'approbation des plans annuels de mise en œuvre.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet intègre les notions de durabilité et résilience

L'expansion agricole pour la production de cacao contribue à 62% de la déforestation en CI. Le projet vise à réduire cette tendance en améliorant la productivité et la résilience de l'agroforesterie et de l'agriculture intelligente face au climat. Il permettra en outre d'intensifier les innovations techniques, l'intensification et la diversification pour améliorer la production des exploitations cacaoyères existantes. Le bilan carbone du projet est estimé à environ - 2b tCO2e. Au-delà du bénéfice carbone, le projet encouragera les pratiques de gestion durable des terres (GDT) dans le paysage plus large (768 940 hectares) par l'adoption de directives de gestion des ressources naturelles (GRN), le développement des capacités et le soutien des chaînes d'approvisionnement de GDT. Grâce à cette approche, le projet vise à a) réduire l'expansion des exploitations et la déforestation, b) améliorer la biodiversité dans les exploitations existantes, c) fournir davantage de connectivité, d) réguler les cycles hydrologiques, e) réduire l'érosion et f) stocker du carbone supplémentaire. En mettant l'accent sur la GRN durable et le SRL, le projet contribue à la résilience globale des moyens de subsistance basés sur le cacao et vise à générer des avantages environnementaux et sociaux tangibles avant la fin du cycle du projet.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet renforce la responsabilité envers les parties prenantes

Le projet global vise à travailler de manière participative avec l'ensemble des parties prenantes dans les paysages cibles. La composante dirigée par le PNUD renforcera leurs capacités pour permettre une participation complète et informée de toutes les parties. Conformément aux orientations fournies dans le cadre de gestion durable des écosystèmes, les plans de gestion intégrée des ressources naturelles et les plans de gestion durable de l'environnement comprendront des plans de suivi participatif détaillés afin de permettre à toutes les parties, par le biais de leurs plans d'action locaux, de superviser la mise en œuvre et, par conséquent, de tenir les agences d'exécution et les partenaires responsables. Afin de renforcer la responsabilité de toutes les parties prenantes, des mécanismes de réparation des griefs basés sur le paysage seront mis en place pour alerter toutes les parties sur les non-conformités potentielles et pour s'assurer que des actions correctives adéquates sont mises en place pour joindre le geste à la parole.

Partie B. Identifier et gérer les risques sociaux et environnementaux

QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ? *Note: Complétez l'annexe 1 du SESP avant de répondre à la question 2.*	**QUESTION 3 : Quel est le niveau d'importance des risques sociaux et environnementaux potentiels ?** *Note: Répondez aux questions 4 et 5 ci-dessous avant de passer à la question 5.*			**QUESTION 6 : Décrire les mesures d'évaluation et de gestion pour chaque risque jugé modéré, substantiel ou élevé.**
Description du risque ***(ventilé par événement, cause, impact)***	***Impact et niveau de probabilité (1-5)***	***Importance*** *(faible, modérée*	***Commentaires (optionnels)***	***Description des mesures d'évaluation et de gestion des risques classés comme modérés, substantiels ou élevés.***

		substantielle, élevée)		
Risque 1 : Travail des enfants et normes de travail insuffisantes : Le projet multidonateurs impliquera majoritairement des petits exploitants et des petites et moyennes entreprises (PME) dans la chaîne d'approvisionnement. Bien que cela renforce les résultats du projet en faveur des pauvres, il est connu que ces entreprises familiales impliquent souvent le travail des enfants et que les PME ne respectent pas toujours les normes fondamentales du travail.	I = 3 L = 5	**Substantielle**	Le travail des enfants est un défi général en CI et en Afrique en général et ne peut être résolu par le projet.	La FAO, qui est la principale agence d'exécution pour la mise en œuvre des ILMP, a établi un plan d'atténuation du travail des enfants. L'ESIA/PGES, qui doit être établi pendant la phase de lancement et de planification, et dont le PNUD est l'agence d'exécution, s'en servira comme base pour identifier les principales zones à risque et définir des mesures d'atténuation plus détaillées en accord avec le SES du PNUD, si nécessaire. Le PES comprendra des mesures spécifiques pour accroître la sensibilisation et fournir des processus pour promouvoir et étendre les mesures d'atténuation réussies.
Risque 2 : Pollution : Plus particulièrement, la régénération/réhabilitation des anciennes exploitations de cacao nécessite une utilisation accrue d'engrais sur les sols devenus pauvres et l'utilisation de produits phytosanitaires pour lutter contre les insectes nuisibles et les maladies du cacao. Alors que la prise de conscience des implications sanitaires de la surconsommation, etc. s'accroît, il existe un risque important que les nouveaux produits et leur meilleure disponibilité augmentent la pollution, etc. On s'attend toutefois à ce que ces impacts soient limités aux zones où de nouveaux produits sont mis à disposition ou à celles où l'accès aux pesticides, etc. est amélioré.	I = 3 L = 5	**Substantielle**	Ce risque est spécifique à la composante 2 du projet global qui est mise en œuvre par la FAO.	Le PNUD travaillera avec la FAO pour établir durant la mise en œuvre un système de gestion intégrée des cultures et des ravageurs.
Risque 3 : Saisie par les élites : Alors que le projet global vise à établir des modèles commerciaux et financiers inclusifs qui améliorent l'accès au crédit, etc. pour les pauvres, les femmes et d'autres groupes marginalisés, le projet global s'effectuera en grande partie par le biais des organisations, des banques et des	I = 3 L = 4	**Modérée**		Les PES et les ESIA/PGES à établir pendant la phase de démarrage développeront des mesures d'atténuation sensibles au genre pour le risque de captation par les élites dans les

fonctionnaires locaux existants. Des études suggèrent qu'ils ont tendance à favoriser les gros producteurs, qui ont à leur tour un accès plus facile au renforcement des capacités, à la formation, au crédit, etc. fourni par le projet. Cela conduit généralement à une inégalité accrue dans la société, à des risques accrus de déplacement pour les utilisateurs informels des terres, etc.				sous-projets et le PES s'assurera que les capacités et la participation des femmes et des groupes vulnérables dans le projet sont renforcées.
Risque 4 : Perte de biodiversité : a) alors que l'objectif du projet est d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles, l'utilisation d'espèces d'arbres exotiques pour le reboisement (acacias exotiques), l'agroforesterie (Gliricidia sepium et Leucaena leucocephala) et la diversification (hévéa) pourrait avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, en particulier dans et autour des zones protégées. B) L'utilisation accrue d'engrais et de pesticides (insecticides et fongicides) peut également avoir des effets négatifs sur la biodiversité, y compris la biodiversité aquatique, en particulier à proximité et dans les zones protégées.	I = 3 L = 4	**Modérée**	Ce risque est spécifique à la composante 2 du projet qui est mise en œuvre par la FAO. Il ne s'agit pas d'un risque pour les composantes mises en œuvre par le PNUD.	Les partenaires se sont engagés à établir, avant tout investissement, des ESIA/PGES spécifiques aux sites. Le PNUD, qui est l'agence d'exécution de ce travail, s'assurera que la gestion des risques environnementaux et sociaux est menée en accord avec les TdR joints du CGES.
Risque 5 : Sensibilité accrue au changement climatique : Les perturbations pluviométriques dues au changement climatique ont eu des impacts significatifs sur la production de cacao en Côte d'Ivoire dont le rendement a chuté de plus de 20% pendant les épisodes El Niño. Les impacts de ces changements se traduisent également par des pertes de récoltes dues à des événements climatiques extrêmes tels que les inondations, la sécheresse et les feux de brousse. Conformément à l'augmentation prévue des précipitations annuelles, les modèles climatiques prévoient en moyenne un raccourcissement de la saison sèche d'ici les années 2050 dans la ceinture cacaoyère. Cependant, en raison de l'augmentation générale des températures, l'évapotranspiration pendant la saison sèche devrait également augmenter d'ici les années 2050. L'objectif du projet d'améliorer la diversification des cultures et l'utilisation accrue de l'ombre par l'agroforesterie aborde ce risque, mais cela nécessite d'affiner les interventions également le long de l'exposition au risque du changement climatique. Se concentrer par exemple sur l'intensification de la production	I = 3 L = 4	**Modérée**	Ce risque est plus pertinent pour la partie nord de la zone du projet où la production de cacao pourrait devenir non viable dans les prochaines décennies en raison du changement climatique.	La FAO a établi une analyse des risques climatiques et un plan d'atténuation qui seront utilisés pour adapter les PGI dans le cadre de la composante dirigée par le PNUD autour de l'exposition spécifique d'un paysage et/ou de sous-régions au changement climatique.

pourrait être une mesure adéquate dans la partie sud du projet, mais pourrait augmenter la vulnérabilité des agriculteurs dans la partie nord si la reforestation/agroforesterie ne progresse pas à la même vitesse, et si cela conduit à garder les exploitations dans les zones marginales sous le cacao qui serait mieux converti en cultures plus résistantes à la sécheresse et à la chaleur. Le projet global devrait apporter une contribution positive à l'atténuation du changement climatique grâce aux activités de reboisement et d'agroforesterie et ne devrait pas entraîner une augmentation des émissions de GES, à moins que des quantités excessives d'engrais ne soient utilisées pour l'intensification de la culture du cacao.				
Risque 6 : Impacts environnementaux et sociaux des constructions à petite échelle liées au projet, etc. : le projet impliquera également des producteurs de cacao plus importants et des entreprises sur toute la chaîne d'approvisionnement. Ceux-ci pourraient utiliser l'accès amélioré aux crédits pour moderniser les installations de production existantes et en construire de nouvelles. Comme toutes les activités de construction, celles-ci comportent des risques et des impacts environnementaux et sociaux. Cependant, les activités de construction/rénovation déclenchées par le projet devraient être limitées en nombre, localisées et gérables par nature.	I = 2 L = 4	**Modérée**		Les partenaires se sont engagés à établir, avant tout investissement, des ESIA/PGES spécifiques aux sites. Le PNUD, qui est l'agence d'exécution de ce travail, s'assurera que la gestion des risques environnementaux et sociaux est menée en accord avec les TdR joints du CGES.

Risque 7 : Impacts potentiels sur les droits de l'Homme et autres conséquences liées aux déplacements qui peuvent se produire à proximité du projet en raison d'actions gouvernementales sans rapport avec le projet et en dehors de la zone du projet : Les exploitations de cacao et l'installation se trouvent dans la plupart des 30 forêts classées et des zones protégées qui sont entourées ou attenantes à la zone du projet. Bien que le cadre juridique et politique de la Côte d'Ivoire exige leur déplacement et ait entraîné entre 2013 et 2006 l'expulsion forcée de plus de 10 000 personnes, le gouvernement de Côte d'Ivoire (GdCI - SODEFOR) n'applique pas actuellement de mesures de conservation strictes. Bien que ces risques de déplacement ne soient pas associés au projet, les déplacements potentiels pourraient entraîner des violations des droits de l'homme dans les environs du projet et potentiellement un afflux de personnes déplacées dans la zone du projet.	I = 5 L = 3	**Substantielle**		Le déplacement potentiel ne serait pas le résultat du projet, ne se produirait pas pour des installations associées, ne serait pas lié de manière significative au projet ou ne se produirait pas en prévision du projet, et donc la norme 5 du PNUD ne s'appliquerait pas. Cependant, le potentiel d'expulsions forcées dans ces zones proches est une préoccupation majeure pour le PNUD et constitue un risque contextuel qui sera suivi de près. SODEFOR (l'entité gouvernementale responsable de l'application des mesures de conservation, y compris par le biais du déplacement) est un partenaire du projet global, mais n'est pas le partenaire de mise en œuvre pour les composantes soutenues par le PNUD. Les fonds administrés par le PNUD ne seront pas versés à la SODEFOR et ne soutiendront donc pas par inadvertance les efforts de déplacement futurs de la SODEFOR. Bien que le risque de déplacement ne soit pas associé au projet, le projet vise à renforcer les possibilités de moyens de subsistance durables dans les zones en dehors des zones protégées, ce qui pourrait avoir l'avantage supplémentaire d'offrir des moyens de subsistance

				alternatifs à ceux qui dépendent actuellement des zones protégées. Ce risque sera étroitement surveillé, avec les partenaires du projet, et évalué plus en détail dans l'ESIA et les mesures incluses dans les PGES pour s'assurer que ces risques sont pris en compte dans les activités de planification du paysage et que tout afflux de personnes dans la zone du projet est géré de manière appropriée par le PMU. Le plan d'engagement des parties prenantes du projet et le GRM seront également des outils importants pour gérer ce risque. Ce risque présente également un risque important pour la réputation du PNUD et du projet dans son ensemble, comme le montre également le registre des risques du projet.
QUESTION 4 : Quelle est la catégorisation globale des risques du projet ?	***Risque faible***	☐		
	Risque modéré	☐		
	Risque substantiel	X		
	Risque élevé	☐		

QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de la catégorisation des risques, quelles exigences du SES sont déclenchées ? (cochez toutes les cases qui s'appliquent)			
Question requise uniquement pour les projets à risque modéré, substantiel et élevé			
Une évaluation est-elle nécessaire ? (cochez si "oui")			
Si oui, indiquer le type et le statut global	☐	*Évaluation(s) ciblée(s)*	***Statut ? (achevé, prévu)***
Si oui, indiquer le type et le statut global ***Des plans de gestion sont-ils nécessaires ? (cochez si "oui")***	X	ESIA (Évaluation de l'impact environnemental et social)	Pendant la mise en œuvre. Le rôle du plan de sauvegarde se déroulera comme suit : a) 3 PES spécifiques au paysage pour identifier et assurer la contribution de toutes les parties prenantes ainsi que pour renforcer les capacités des groupes vulnérables à effectuer ce travail. La mise en œuvre du PES aboutira à la création de 3 ILSP. b) Les 3 ILSP dirigeront ensuite le développement des 3 ILMP et des ESIA/PGES associés. C) La FAO s'est engagée à commencer la mise en œuvre des Comp. 2 & 3 seulement après que ces documents de sauvegarde aient été finalisés.
	☐	SESA (Evaluation environnementale et sociale stratégique)	
	X	PES (Plan d'engagement des parties prenantes)	Pendant la mise en œuvre.
Si oui, indiquer le type	☐	Plans de gestion ciblés (par exemple, plan d'action en faveur des femmes, plan d'intervention d'urgence, plan de gestion des déchets, etc.)	Potentiellement pendant la mise en œuvre.

Si oui, indiquer le type ***Sur la base des risques identifiés, quel(s)(lles) principes/normes au niveau du projet sont déclenchés ?***	X	PGES (Plan de gestion environnementale et sociale pouvant inclure une série de plans ciblés)	Pendant la mise en œuvre.
	X	CGES (Cadre de gestion environnementale et sociale)	Achevé

Principe primordial : Ne laisser personne de côté		
Droits de l'Homme	X	
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	X	
Responsabilité	X	
1. Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles	X	Le projet global devrait avoir des impacts généralement positifs sur la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles puisqu'il vise à réduire la déforestation et à améliorer l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles ; cependant, certains impacts négatifs de l'intensification de l'agriculture sont possibles s'ils ne sont pas soigneusement gérés.
2. Changement climatique et risques de catastrophes	X	Le projet global devrait avoir des impacts généralement positifs et réduire les émissions de carbone de 2b tCO2e, mais des impacts négatifs du changement climatique prévu sur la cacao culture sont possibles.
3. Santé, sûreté et sécurité de la communauté	X	Le PNUD travaillera avec la FAO pour établir un système intégré de gestion des cultures et des ravageurs sur la base des résultats des ESIA/PGES qui seront ensuite mis en œuvre dans le cadre de la composante dirigée par la FAO.
4. Patrimoine culturel	☐	Comme la zone du projet est limitée aux fermes existantes, il semble peu probable que de nouveaux patrimoines culturels soient découverts.
5. Déplacement et réinstallation	☐	Il existe un risque que, pendant la durée du projet, les producteurs de cacao soient expulsés par le gouvernement, sans lien avec ce projet, des 30 forêts classées et des zones protégées entourées par la zone du projet ou adjacentes à celle-ci. (Voir le risque 7 ci-dessus pour plus de détails).
6. Les peuples autochtones	☐	Une évaluation rapide suggère qu'il n'y a pas de revendications en cours de la part des peuples autochtones dans la zone du projet : Une étude complète de la BAD sur les peuples autochtones en Afrique suggère qu'en CI, il n'y a pas de personnes répondant aux caractéristiques généralement associées aux peuples autochtones. (https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Development_and_Indigenous_Peo

		ples_in_Africa__En__-__v3_.pdf). D'autres études considèrent les Gagu comme des peuples autochtones. Cependant, ils vivent dans le district de Gôh-Djiboua, qui est éloigné de la zone du projet. D'autres considèrent les Peuls/Peuls et autres pasteurs comme des peuples autochtones dans le cadre de projets qui favorisent l'intensification de la production agricole (cacao, huile de palme, etc.), car ces projets risquent de limiter les droits de pâturage non documentés. Cependant, les trois zones d'intervention sont situées dans la partie sud de CI, qui n'est pas considérée comme le territoire ancestral des pasteurs transhumants et/ou nomades.
7. Travail et conditions de travail	X	Le PNUD travaillera avec la FAO pour améliorer, si nécessaire, le projet de plan d'atténuation du travail des enfants sur la base des résultats des ESIA/PGES qui seront ensuite mis en œuvre dans le cadre de la composante dirigée par la FAO.
8. Prévention de la pollution et efficacité des ressources	X	Le PNUD travaillera avec la FAO pour établir un système intégré de gestion des cultures et des ravageurs sur la base des résultats des ESIA/PGES qui seront ensuite mis en œuvre dans le cadre de la composante dirigée par la FAO.

Validation finale

L'examen préalable final au stade de la conception n'est pas terminé tant que les signatures suivantes ne sont pas incluses.

Signature	***Date***	***Description***
Assesseur QA		Membre du personnel du PNUD responsable du projet, généralement un responsable de programme du PNUD. La signature finale confirme qu'ils ont "vérifié" pour s'assurer que le SESP est mené de manière adéquate.
Approbateur QA		Cadre supérieur du PNUD, généralement le directeur adjoint de pays (DCD), le directeur de pays (CD), le représentant résident adjoint (DRR) ou le représentant résident (RR) du PNUD. L'approbateur QA ne peut pas être également l'évaluateur QA. La signature finale confirme qu'il a "approuvé" le SESP avant sa soumission au PAC.
Président du PAC		Président PNUD du PAC. Dans certains cas, le président du PAC peut également être l'approbateur QA. La signature finale confirme que le SESP a été considéré comme faisant partie de l'évaluation du projet et pris en compte dans les recommandations du PAC.

Annexe 1 du SESP. Liste de contrôle pour l'examen des risques sociaux et environnementaux

Liste des risques sociaux et environnementaux potentiels	
INSTRUCTIONS : La liste de contrôle de l'examen préalable des risques aidera à répondre aux questions 2 à 6 du modèle d'examen préalable. Les réponses aux questions de la liste de contrôle aident à (1) identifier les risques potentiels, (2) déterminer la catégorisation globale des risques du projet, et (3) déterminer le niveau requis d'évaluation et les mesures de gestion. Reportez-vous à la boîte à outils SES SES toolkit pour obtenir des conseils supplémentaires sur la façon de répondre aux questions de l'examen préalable.	
Principe primordial : Ne laisser personne de côté **Le respect des droits de l'Homme**	**Réponse (Oui/Non)**
P.1 Les communautés locales ou les individus ont-ils soulevé des préoccupations en matière de droits de l'homme concernant le projet (par exemple, au cours du processus d'engagement des parties prenantes, des processus de griefs, des déclarations publiques) ?	*Non*
P.2 Y a-t-il un risque que les détenteurs d'obligations (par exemple, les agences gouvernementales) n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet ?	*Oui*
P.3 Y a-t-il un risque que les détenteurs de droits (par exemple, les personnes affectées par le projet) n'aient pas la capacité de revendiquer leurs droits ?	*Oui*
Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à :	
P.4 Des impacts négatifs sur la jouissance des droits de l'Homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population affectée et particulièrement des groupes marginalisés ?	*Oui*
P.5 Des impacts inéquitables ou discriminatoires sur les populations touchées, notamment les personnes vivant dans la pauvreté ou les individus ou groupes marginalisés ou exclus, y compris les personnes handicapées ? [29]	Yes
P.6 des restrictions dans la disponibilité, la qualité et/ou l'accès aux ressources ou aux services de base, en particulier pour les individus ou les groupes marginalisés, y compris les personnes handicapées ?	*Oui*
P.7 l'exacerbation des conflits entre et/ou le risque de violence pour les communautés et les individus affectés par le projet ?	*Oui*
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	
P.8 Les groupes de femmes/leaders ont-ils soulevé des préoccupations en matière d'égalité des sexes concernant le projet (par exemple, pendant le processus d'engagement des parties prenantes, les processus de griefs, les déclarations publiques) ?	Non
Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à :	

[29] Les motifs de discrimination interdits sont la race, l'origine ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale ou géographique, la propriété, la naissance ou tout autre statut, y compris celui d'indigène ou de membre d'une minorité. Les références aux "femmes et aux hommes" ou à des termes similaires s'entendent comme incluant les femmes et les hommes, les garçons et les filles, ainsi que d'autres groupes victimes de discrimination fondée sur leur identité de genre, tels que les personnes transgenres et transsexuelles.

P.9	des impacts négatifs sur l'égalité des sexes et/ou la situation des femmes et des filles ?	*Non*
P.10	La génération de discriminations à l'encontre des femmes fondées sur le sexe, notamment en ce qui concerne la participation à la conception et à la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux avantages ?	*Oui*
P.11	des limitations sur la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger les ressources naturelles, en tenant compte des différents rôles et positions des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ? *Par exemple, les activités qui pourraient entraîner la dégradation ou l'épuisement des ressources naturelles dans les communautés qui dépendent de ces ressources pour leur subsistance et leur bien-être.*	*Oui*
P.12	L'exacerbation des risques de violence sexiste ? *Par exemple, l'afflux de travailleurs dans une communauté, les changements dans la dynamique du pouvoir au sein de la communauté et des ménages, l'exposition accrue à des lieux publics et/ou des transports dangereux, etc.*	Non
Viabilité et résilience : Les questions de sélection concernant les risques associés à la viabilité et à la résilience sont englobées dans les questions spécifiques à la norme ci-dessous.		
Responsabilité		
Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à :		
P.13	une exclusion de toute partie prenante potentiellement affectée, en particulier les groupes marginalisés et les individus exclus (y compris les personnes handicapées), de la pleine participation aux décisions qui peuvent les affecter ?	Oui
P.14	des griefs ou des objections des parties prenantes potentiellement affectées ?	Oui
P.15	des risques de représailles ou d'actes de rétorsion à l'encontre des parties prenantes qui expriment des préoccupations ou des griefs, ou qui cherchent à participer au projet ou à obtenir des informations sur celui-ci ?	Oui
Normes liées au projet		
Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles		
Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à :		
1.1	des impacts négatifs sur les habitats (par exemple, les habitats modifiés, naturels et critiques) et/ou les écosystèmes et les services écosystémiques ? *Par exemple, par la perte, la conversion ou la dégradation de l'habitat, la fragmentation, les changements hydrologiques.*	Non
1.2	Des activités à l'intérieur ou à proximité d'habitats critiques et/ou de zones sensibles sur le plan environnemental, y compris (mais sans s'y limiter) des zones légalement protégées (par exemple, une réserve naturelle, un parc national), des zones proposées pour la protection ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou des peuples autochtones ou des communautés locales ?	Oui

1.3	Des changements dans l'utilisation des terres et des ressources qui pourraient avoir des impacts négatifs sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Remarque : si des restrictions et/ou des limitations d'accès aux terres s'appliquent, reportez-vous à la norme 5).	Oui
1.4	Des risques pour les espèces menacées (par exemple, réduction, empiètement sur l'habitat) ?	Non
1.5	L'exacerbation du commerce illégal d'espèces sauvages ?	Non
1.6	L'introduction d'espèces exotiques envahissantes ?	Oui
1.7	Des impacts négatifs sur les sols ?	Oui
1.8	L'exploitation de forêts naturelles, le développement de plantations ou le reboisement ?	Oui
1.9	Une production agricole exceptionnelle ?	Oui
1.10	l'élevage d'animaux ou la récolte de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques	Non
1.11	une extraction, un détournement ou un confinement importants des eaux de surface ou souterraines ? *Par exemple, la construction de barrages, de réservoirs, l'aménagement de bassins fluviaux, l'extraction d'eaux souterraines.*	Non
1.12	La manipulation ou l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés/organismes vivants ?[30]	Non
1.13	L'utilisation de ressources génétiques ? (par exemple, collecte et/ou récolte, développement commercial[31]	Non
1.14	Des préoccupations environnementales transfrontalières ou mondiales néfastes ?	Non
Norme 2 : Changement climatique et risques de catastrophes		
Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à :		
2.1	des zones exposées à des risques tels que des tremblements de terre, des inondations, des glissements de terrain, des vents violents, des ondes de tempête, des tsunamis ou des éruptions volcaniques ?	Non
2.2	Les réalisations et les résultats sont-ils sensibles ou vulnérables aux impacts potentiels du changement climatique ou des catastrophes ? *Par exemple, par l'augmentation des précipitations, de la sécheresse, de la température, de la salinité, des événements extrêmes, des tremblements de terre*	Oui
2.3	l'augmentation de la vulnérabilité aux impacts du changement climatique ou aux risques de catastrophes, aujourd'hui ou à l'avenir (également connue sous le nom de pratiques d'adaptation inadaptées ou négatives) ?	Oui

[30] Voir la Convention sur la diversité biologique Convention on Biological Diversity et son protocole sur la prévention des risques biotechnologiques Cartagena Protocol on Biosafety.

[31] Voir la Convention sur la diversité biologique Convention on Biological Diversity et le Protocole de Nagoya Nagoya Protocol sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

	Par exemple, des changements dans l'aménagement du territoire peuvent encourager le développement des plaines inondables, ce qui pourrait accroître la vulnérabilité de la population au changement climatique, notamment aux inondations.	
2.4	l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de carbone noir ou d'autres facteurs de changement climatique ?	Non
Norme 3 : Santé, sûreté et sécurité de la communauté		
Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à :		
3.1	La construction et/ou le développement d'infrastructures (par exemple, routes, bâtiments, barrages) ? (Remarque : le FEM ne finance pas les projets qui impliqueraient la construction ou la réhabilitation de grands barrages ou de barrages complexes).	Oui
3.2	La pollution atmosphérique, le bruit, les vibrations, la circulation, les blessures, les risques physiques, la mauvaise qualité des eaux de surface due au ruissellement, à l'érosion, à l'assainissement ?	Non
3.3	Les dommages ou pertes dus à la défaillance d'éléments structurels du projet (par exemple, l'effondrement de bâtiments ou d'infrastructures) ?	Non
3.4	Disques de maladies transmises par l'eau ou d'autres vecteurs (par exemple, habitats de reproduction temporaires), maladies transmissibles et non transmissibles, troubles nutritionnels, santé mentale ?	Oui
3.5	Au transport, stockage et l'utilisation et/ou l'élimination de matières dangereuses (p. ex. explosifs, carburant et autres produits chimiques pendant la construction et l'exploitation) ?	Oui
3.6	Des impacts négatifs sur les écosystèmes et les services écosystémiques pertinents pour la santé des communautés (par exemple, la nourriture, la purification des eaux de surface, les tampons naturels contre les inondations) ?	Oui
3.7	Un afflux de travailleurs dans les zones de projet ?	Non
3.8	L'engagement de personnel de sécurité pour protéger les installations et les biens ou pour soutenir les activités du projet ?	Non
Norme 4 : Patrimoine culturel		
Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à :		
4.1	Des activités à proximité ou à l'intérieur d'un site du patrimoine culturel ?	Non
4.2	D'importantes excavations, démolitions, mouvements de terre, inondations ou autres changements environnementaux ?	Non
4.3	Des impacts négatifs sur des sites, des structures ou des objets ayant des valeurs historiques, culturelles, artistiques, traditionnelles ou religieuses ou des formes intangibles de culture (par exemple, des connaissances, des innovations, des pratiques) ? (Remarque : les projets destinés à protéger et à conserver le patrimoine culturel peuvent également avoir des effets négatifs involontaires).	Non
4.4	des altérations des paysages et des caractéristiques naturelles ayant une importance culturelle ?	Non

4.5	l'utilisation des formes matérielles et/ou immatérielles (par exemple, les pratiques, les connaissances traditionnelles) du patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres ?	Non
Norme 5 : Déplacement et réinstallation		
Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à :		
5.1	Au déplacement physique temporaire ou permanent et total ou partiel (y compris les personnes sans revendications foncières légalement reconnaissables) ?	Non
5.2	Au déplacement économique (par exemple, la perte d'actifs ou d'accès aux ressources en raison de l'acquisition de terres ou de restrictions d'accès - même en l'absence de réinstallation physique) ?	Non
5.3	Au risque d'expulsions forcées ?[32]	Non
5.4	des impacts ou des changements sur les régimes fonciers et/ou les droits de propriété communautaires/les droits coutumiers sur les terres, les territoires et/ou les ressources ?	Non
Norme 6 : Les peuples autochtones		
Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à :		
6.1	des zones où des peuples autochtones sont présents (y compris la zone d'influence du projet) ?	Non
6.2	Des activités situées sur des terres et des territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	Non
6.3	Des impacts (positifs ou négatifs) sur les droits de l'homme, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones (indépendamment du fait que les peuples autochtones possèdent les titres légaux sur ces zones, que le projet soit situé à l'intérieur ou à l'extérieur des terres et territoires habités par les peuples affectés, ou que les peuples autochtones soient reconnus comme tels par le pays en question) ? *Si la réponse à la question 6.3 est "oui", les risques potentiels sont considérés comme importants et le projet est classé dans la catégorie "risque substantiel" ou "risque élevé".*	Non
6.4	L'absence de consultations culturellement appropriées menées dans le but d'obtenir le FPIC sur des questions susceptibles d'affecter les droits et intérêts, les terres, les ressources, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones concernés ?	Non
6.5	L'utilisation et/ou le développement commercial des ressources naturelles sur les terres et territoires revendiqués par les peuples autochtones ?	Non
6.6	L'expulsion forcée ou le déplacement physique ou économique total ou partiel de peuples autochtones, y compris par des restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources ? *Examinez et, le cas échéant, assurez-vous de la cohérence avec les réponses de la norme 5 ci-dessus.*	Non

[32] L'expulsion forcée est définie ici comme le déplacement permanent ou temporaire, contre leur volonté, d'individus, de familles ou de communautés de leur domicile et/ou de la terre qu'ils occupent, sans que leur soient fournies des formes appropriées de protection juridique ou autre, et sans qu'ils y aient accès. Les expulsions forcées constituent des violations flagrantes d'une série de droits de l'Homme internationalement reconnus.

6.7	Des impacts négatifs sur les priorités de développement des peuples autochtones telles qu'ils les ont définies ?	Non
6.8	Des risques pour la survie physique et culturelle des peuples autochtones ?	Non
6.9	Des impacts sur le patrimoine culturel des peuples autochtones, notamment par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles ? *Examinez et, le cas échéant, assurez-vous de la cohérence avec les réponses de la norme 4 ci-dessus.*	Non
Norme 7 : Travail et conditions de travail		
Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à : (Note : s'applique aux travailleurs du projet comme aux entrepreneurs)		
7.1	des conditions de travail qui ne respectent pas la législation nationale du travail et les engagements internationaux ?	Oui
7.2	des conditions de travail qui peuvent nier la liberté d'association et de négociation collective ?	Oui
7.3	au recours au travail des enfants ?	Oui
7.4	au recours au travail forcé ?	Oui
7.5	à des conditions de travail discriminatoires et/ou à un manque d'égalité des chances ?	Oui
7.6	des risques pour la santé et la sécurité au travail dus aux dangers physiques, chimiques, biologiques et psychosociaux (y compris la violence et le harcèlement) tout au long du cycle de vie du projet ?	Oui
Norme 8 : Prévention de la pollution et efficacité des ressources		
Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à :		
8.1	Au rejet de polluants dans l'environnement, dans des circonstances courantes ou non, avec un potentiel d'impacts négatifs locaux, régionaux et/ou transfrontaliers ?	Oui
8.2	La production de déchets (dangereux et non dangereux) ?	Non
8.3	La fabrication, au commerce, au rejet et/ou l'utilisation de matières et/ou de produits chimiques dangereux ?	Oui
8.4	L'utilisation de produits chimiques ou de matériaux faisant l'objet d'interdictions ou d'éliminations progressives au niveau international ? *Par exemple, le DDT, les PCB et d'autres produits chimiques énumérés dans des conventions internationales telles que le Protocole de Montréal Montreal Protocol, la Convention de Minamata Minamata Convention, la Convention de Bâle Basel Convention, la Convention de Rotterdam Rotterdam Convention et la Convention de Stockholm Stockholm Convention*	Non
8.5	L'application de pesticides qui peuvent avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ?	Oui
8.6	Une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	Non

Annexe 6 : Registre des risques du PNUD

#	Description	Catégorie du risque	Impact et probabilité (1-5)	Traitement / mesures de gestion du risque	Propriétaire du risque
A. Risques SESP					
1	**Travail des enfants et normes de travail insuffisantes** : Le projet multidonateurs travaillera en grande partie avec des petits exploitants et des petites et moyennes entreprises (PME) dans la chaîne d'approvisionnement. Bien que cela améliore les résultats du projet en faveur des pauvres, il est connu que ces entreprises familiales impliquent souvent le travail des enfants et que les PME ne respectent souvent pas les normes fondamentales du travail. *Le travail des enfants est un défi général en CI et en Afrique en général et ne peut être résolu par le projet.*	Social et environmental	I = 3 L = 5 Substantiel	La FAO, qui est la principale agence d'exécution pour la mise en œuvre des ILMP, a établi un plan d'atténuation du travail des enfants. L'ESIA/PGES, qui doit être établi pendant la phase de lancement et de planification, et dont le PNUD est l'agence d'exécution, s'en servira comme base pour identifier les principales zones de risque et définir des mesures d'atténuation plus détaillées en accord avec le SES du PNUD, si nécessaire. Le PES comprendra des mesures spécifiques pour accroître la sensibilisation et fournir des processus pour promouvoir et étendre les mesures d'atténuation réussies	ICRAF
2	**Pollution :** En particulier, la régénération/réhabilitation des anciennes exploitations de cacao nécessite une utilisation accrue d'engrais sur les sols devenus pauvres et l'utilisation de produits phytosanitaires pour lutter contre les insectes nuisibles et les maladies du cacao. Alors que la prise de conscience des implications sanitaires de la surconsommation, etc. s'accroît, il existe un risque important que les nouveaux produits et leur meilleure disponibilité augmentent la pollution, etc. On s'attend toutefois à ce que ces impacts soient limités aux zones où de nouveaux produits sont mis à disposition ou à celles où l'accès aux pesticides, etc. est amélioré. *Ce risque est spécifique à la composante 2 du projet global, qui est mise en œuvre par la FAO.*	Social et environmental	I = 3 L = 5 Substantiel	Le PNUD travaillera avec la FAO pour établir pendant la mise en œuvre un système de gestion intégrée des cultures et des ravageurs.	ICRAF

#	*Description*	*Catégorie du risque*	*Impact et probabilité (1-5)*	*Traitement / mesures de gestion du risque*	*Propriétaire du risque*
3	**Saisie par les élites :** Alors que le projet global vise à établir des modèles commerciaux et financiers inclusifs qui améliorent l'accès au crédit, etc. pour les pauvres, les femmes et d'autres groupes marginalisés, le projet global travaillera en grande partie par le biais des organisations, des banques et des fonctionnaires locaux existants. Des études suggèrent qu'ils ont tendance à favoriser les gros producteurs, qui ont à leur tour un accès plus facile au renforcement des capacités, à la formation, au crédit, etc. fourni par le projet. Cela conduit généralement à une inégalité accrue dans la société, à des risques accrus de déplacement pour les utilisateurs informels des terres, etc.	Social et environmental	I = 3 L = 4 Modéré	Les PES et les ESIA/PGES à établir pendant la phase de démarrage développeront des mesures d'atténuation sensibles au genre pour le risque de capture par l'élite dans les sous-projets et le PES s'assurera que les capacités et la participation des femmes et des groupes vulnérables dans le projet seront renforcées.	ICRAF
4	**Perte de biodiversité** : a) bien que l'objectif du projet soit d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles, l'utilisation d'espèces d'arbres exotiques pour le reboisement (acacias exotiques), l'agroforesterie (Gliricidia sepium et Leucaena leucocephala) et la diversification (hévéa) pourrait avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, en particulier dans et autour des zones protégées. B) L'utilisation accrue d'engrais et de pesticides (insecticides et fongicides) peut également avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, notamment la biodiversité aquatique, en particulier à proximité et dans les zones protégées.. *Ce risque est spécifique à la composante 2 du projet qui est mise en œuvre par la FAO. Il ne s'agit pas d'un risque pour les composantes mises en œuvre par le PNUD.*	Social et environmental	I = 3 L = 4 Modéré	Les partenaires se sont engagés à établir, avant tout investissement, des ESIA/PGES spécifiques aux sites. Le PNUD, qui est l'agence d'exécution de ce travail, s'assurera que la gestion des risques environnementaux et sociaux est menée en accord avec les TdR joints au CGES.	ICRAF

5	**Une sensibilité accrue au changement climatique** : Les perturbations pluviométriques dues au changement climatique ont eu des impacts significatifs sur la production de cacao en Côte d'Ivoire dont le rendement a chuté de plus de 20% lors des épisodes El Niño. Les impacts de ces changements se traduisent également par des pertes de récoltes dues à des événements climatiques extrêmes tels que les inondations, la sécheresse et les feux de brousse. Conformément à l'augmentation prévue des précipitations annuelles, les modèles climatiques prévoient en moyenne un raccourcissement de la saison sèche d'ici les années 2050 dans la ceinture cacaoyère. Cependant, en raison de l'augmentation générale des températures, l'évapotranspiration pendant la saison sèche devrait également augmenter d'ici les années 2050. L'objectif du projet d'améliorer la diversification des cultures et l'utilisation accrue de l'ombre par l'agroforesterie aborde ce risque, mais cela nécessite d'affiner les interventions également le long de l'exposition au risque du changement climatique. Se concentrer par exemple sur l'intensification de la production pourrait être une mesure adéquate dans la partie sud du projet, mais pourrait augmenter la vulnérabilité des agriculteurs dans la partie nord si la reforestation/agroforesterie ne progresse pas à la même vitesse, et si cela conduit à garder les exploitations dans les zones marginales sous le cacao qui serait mieux converti en cultures plus résistantes à la sécheresse et à la chaleur. Le projet global devrait apporter une contribution positive à l'atténuation du changement climatique grâce aux activités de reboisement et d'agroforesterie et ne devrait pas entraîner une augmentation des émissions de GES, à moins que des quantités excessives d'engrais ne soient utilisées pour l'intensification de la culture du cacao.	Social et environmental	I = 3 L = 4 Modéré	La FAO a établi un plan d'analyse et d'atténuation des risques climatiques qui sera utilisé pour adapter les PGI dans le cadre de la composante dirigée par le PNUD en fonction de l'exposition spécifique d'un paysage et/ou de sous-régions au changement climatique.	ICRAF

#	Description	Catégorie du risque	Impact et probabilité (1-5)	Traitement / mesures de gestion du risque	Propriétaire du risque
	Ce risque est plus pertinent pour la partie nord de la zone du projet où la production de cacao pourrait devenir non viable dans les prochaines décennies en raison du changement climatique.				
6	**Impacts environnementaux et sociaux des constructions à petite échelle liées au projet, etc. :** le projet travaillera également avec des producteurs de cacao plus importants et des entreprises le long de la chaîne d'approvisionnement. Ceux-ci pourraient utiliser l'accès amélioré aux crédits pour moderniser les installations de production existantes et en construire de nouvelles. Comme toutes les activités de construction, celles-ci comportent des risques et des impacts environnementaux et sociaux. Cependant, les activités de construction/rénovation déclenchées par le projet devraient être limitées en nombre, localisées et gérables par nature.	Social et environmental	I = 2 L = 4 Modéré	Les partenaires se sont engagés à établir, avant tout investissement, des ESIA/PGES spécifiques aux sites. Le PNUD, qui est l'agence d'exécution de ce travail, s'assurera que la gestion des risques environnementaux et sociaux est menée en accord avec les TdR joints au CGES.	ICRAF

7	**Droits de l'Homme potentiels et autres impacts des déplacements qui peuvent se produire à proximité du projet en raison d'actions gouvernementales sans rapport avec le projet et en dehors de la zone du projet** : Les exploitations de cacao et l'installation se trouvent dans la plupart des 30 forêts classées et des zones protégées qui sont entourées ou attenantes à la zone du projet. Alors que le cadre juridique et politique de la Côte d'Ivoire exige leur déplacement et a entraîné entre 2013 - 2016 l'expulsion forcée de plus de 10 000 personnes, le gouvernement de Côte d'Ivoire (GdCI - SODEFOR) n'applique pas actuellement des mesures de conservation strictes. Bien que ces risques de déplacement ne soient pas associés au projet, les déplacements potentiels pourraient entraîner des violations des droits de l'homme dans les environs du projet et potentiellement un afflux de personnes déplacées dans la zone du projet.	Social et environmental	I = 5 L = 3 Substantiel	Le déplacement potentiel ne serait pas le résultat du projet, ne se produirait pas pour des installations associées, ne serait pas lié de manière significative au projet ou ne se produirait pas en prévision du projet, et donc la norme 5 du PNUD ne s'appliquerait pas. Cependant, le potentiel d'expulsions forcées dans ces zones proches est une préoccupation majeure pour le PNUD et constitue un risque contextuel qui sera suivi de près. SODEFOR (l'entité gouvernementale responsable de l'application des mesures de conservation, y compris par le biais du déplacement) est un partenaire du projet global, mais n'est pas le partenaire de mise en œuvre pour les composantes soutenues par le PNUD. Les fonds administrés par le PNUD ne seront pas versés à la SODEFOR et ne soutiendront donc pas par inadvertance les efforts de déplacement futurs de la SODEFOR. Bien que le risque de déplacement ne soit pas associé au projet, celui-ci vise à renforcer les possibilités de moyens de subsistance durables dans les zones situées en dehors des zones protégées, ce qui pourrait avoir l'avantage supplémentaire d'offrir des moyens de subsistance alternatifs à ceux qui dépendent actuellement des zones protégées. Ce risque sera étroitement surveillé, avec les partenaires du projet, et évalué plus en détail dans l'ESIA et les mesures incluses dans les PGES afin de s'assurer que ces risques sont pris en compte dans les activités de planification du paysage et que tout afflux de personnes dans la zone du projet est géré de manière appropriée par l'UGP. Le plan d'engagement des parties prenantes du projet et le GRM seront également des outils importants pour gérer ce risque.	MEMINADER

#	Description	Catégorie du risque	Impact et probabilité (1-5)	Traitement / mesures de gestion du risque	Propriétaire du risque
				Ce risque présente également un risque important pour la réputation du PNUD et du projet dans son ensemble, comme le montre également le registre des risques du projet.	
Risques à la réussite du projet					
8	**Instabilité politique** : changement de gouvernement et revirement des hauts fonctionnaires dans les agences nationales, régionales et locales (ministères, administrations départementales et municipales, et autorités environnementales).		I = 3 L = 4 Modéré	Le projet tiendra les représentants des principales autorités nationales, des agences infranationales, des entités territoriales départementales et municipales, informés des progrès, des réalisations et des avantages du projet. Les rôles et les responsabilités au cours de la mise en œuvre du projet seront revalidés au début du projet et contrôlés chaque année. En cas de changement de gouvernement, l'équipe de projet réexaminera l'accord avec la nouvelle administration.	ICRAF

#	Description	Catégorie du risque	Impact et probabilité (1-5)	Traitement / mesures de gestion du risque	Propriétaire du risque
9	Les autorités locales montrent un intérêt limité pour le projet et reflètent un manque de volonté de prendre part aux activités du projet.		I = 3 L = 3 Modéré	Le projet générera des espaces de participation et de discussion avec les partenaires du projet par le biais du Comité de pilotage du projet (CPP). Les parties prenantes locales feront partie des accords pour mettre en œuvre les plans d'action du paysage. Ceux-ci seront périodiquement révisés et ajustés pour maintenir l'intérêt local. Le projet favorisera le renforcement institutionnel et développera les capacités des équipes techniques locales et des communautés locales à harmoniser les instruments de planification. Cela contribuera à maintenir l'intérêt pour le projet au niveau local.	ICRAF
10	Les cofinanciers du projet ne respectent pas les engagements de cofinancement. Le projet n'atteint pas l'impact attendu en raison du manque de cofinancement disponible dans le cadre de l'alternative FEM.		I = 4 L = 2 Modéré	Le projet tiendra les cofinanciers informés de leurs engagements financiers envers le projet. Dans le cadre du CSP, les questions relatives aux contributions de cofinancement seront coordonnées afin de s'assurer que ces engagements sont inclus dans les allocations budgétaires annuelles des entités partenaires. Le CP fournira des conseils aux partenaires d'exécution du projet (ONUDI et PNUD) en ce qui concerne la déclaration des contributions en nature et en espèces fournies par les cofinanciers.	ICRAF

#	Description	Catégorie du risque	Impact et probabilité (1-5)	Traitement / mesures de gestion du risque	Propriétaire du risque
11	Les autorités traditionnelles et les communautés locales ne participent pas de manière adéquate : Les impacts pourraient inclure la persistance des problèmes de déforestation, les changements d'utilisation des terres, la fragmentation de l'habitat, les pratiques de production non durables et la perte de biodiversité. En outre, les moyens de subsistance locaux ne s'améliorent pas, les avantages socio-économiques et environnementaux ne sont pas fournis et l'insécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement persistent.		I = 3 L = 3 Modéré	La mise en œuvre du plan assurera la participation active et l'appropriation locale par les communautés bénéficiaires, notamment les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Les activités du projet sont sensibles au genre et au travail des enfants et ont été conçues pour promouvoir la participation des communautés bénéficiaires aux réunions et tables rondes, ainsi qu'aux ateliers de développement des capacités. Le projet encouragera l'application de pratiques de production durables, ainsi que l'accès aux incitations économiques et aux marchés pour les produits locaux issus de la biodiversité. De nouveaux modèles commerciaux devraient permettre d'améliorer les conditions de vie locales (Composante 2). En outre, le projet renforcera et assurera le respect et la reconnaissance des systèmes de connaissances traditionnelles associés à la biodiversité. Les autorités traditionnelles, les communautés locales et les dirigeants communautaires obtiendront des avantages sociaux, économiques et environnementaux tangibles, ce qui contribuera à promouvoir l'intérêt pour le projet.	ICRAF

#	*Description*	*Catégorie du risque*	*Impact et probabilité (1-5)*	*Traitement / mesures de gestion du risque*	*Propriétaire du risque*
12	Des retards dans la mise en œuvre des activités du projet.	Gestion du projet	I = 3 L = 3 Modéré	L'UGP sera composée de personnel qualifié. La supervision par les partenaires de mise en œuvre, la présence dans les paysages ciblés et les processus et activités de suivi bien établis favoriseront une identification précoce des problèmes qui pourraient entraver la mise en œuvre du projet. Le CSP et le CTP seront établis au début du projet, assurant l'engagement précoce des parties prenantes du projet, y compris les représentants et les dirigeants des bénéficiaires, notamment les coopératives, et les communautés agricoles, qui seront essentiels pour soutenir la mise en œuvre des activités dans le paysage. Les parties prenantes et les partenaires du projet seront informés de leurs rôles dans ces comités et des processus de prise de décision. Conformément au plan de suivi et d'évaluation du projet, les réunions du CSP se tiendront périodiquement pour définir le plan de travail et le budget annuels (PTA/B) et examiner le rapport d'avancement du projet (RPP) et le RIP, ce qui permettra de suivre de près la mise en œuvre des activités du projet.	ICRAF

#	*Description*	*Catégorie du risque*	*Impact et probabilité (1-5)*	*Traitement / mesures de gestion du risque*	*Propriétaire du risque*
13	La faible participation des femmes, des jeunes et des personnes âgées, qui fait que les moyens de subsistance des membres des communautés locales, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes âgées, ne s'améliorent pas et que les avantages sociaux, économiques et environnementaux ne sont pas obtenus, ce qui accroît l'insécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement.	Social	I = 3 L = 3 Modéré	Le projet appliquera une approche sensible au genre et assurera une distribution juste et équitable des bénéfices du projet entre les femmes et les hommes. Le projet renforcera la participation des organisations de femmes et de jeunes aux processus de décision, aux événements de formation et à l'accès aux incitations économiques. Le projet entreprend une sensibilisation contribuant à une chaîne de valeur du cacao exempte de travail des enfants. En outre, dans le cadre de la stratégie de suivi et d'évaluation du projet, des indicateurs sexospécifiques sont inclus pour évaluer les avantages et recueillir des données ventilées par sexe sur l'intégration de la dimension de genre. De même, l'équipe de mise en œuvre du projet comprendra un expert en matière de genre et sur la question du travail des enfants dans le cadre de la stratégie visant à assurer la participation active des femmes, des jeunes et des personnes défavorisées.	ICRAF

#	*Description*	*Catégorie du risque*	*Impact et probabilité (1-5)*	*Traitement / mesures de gestion du risque*	*Propriétaire du risque*
14	**Risques climatiques** : La sécheresse a lieu avant que le projet ait permis aux communautés de commencer à diversifier leurs moyens de subsistance. Elle peut menacer les cultures, la survie des plantations et les forêts, réduisant ainsi la base du développement de chaînes de valeur appropriées pour la sécurité alimentaire.	Environ-mental	I = 4 L = 2 Modéré	Pour réduire l'impact du changement climatique, le projet intègre une approche de connectivité socio-écosystémique et des activités liées à l'harmonisation des instruments de planification, et des initiatives de production durable. Les activités du projet liées à la conservation de la biodiversité comprennent des pratiques de production durable, l'amélioration de la couverture forestière et la réhabilitation de la végétation indigène, qui contribueront à accroître la résilience au changement climatique et à la variabilité du climat. En outre, le projet renforcera et améliorera la capacité d'adaptation et la résilience sociale des communautés locales au changement climatique en respectant et en reconnaissant leurs connaissances traditionnelles en matière de gestion de la biodiversité et de promotion des pratiques de production durable. Veuillez vous référer à l'analyse détaillée des risques climatiques fournie dans la section B (et jointe dans la section feuille de route du portail).	ICRAF

#	*Description*	*Catégorie du risque*	*Impact et probabilité (1-5)*	*Traitement / mesures de gestion du risque*	*Propriétaire du risque*
15	**Conflits armés, troubles de l'ordre public et problèmes inhérents à la sécurité** : Un conflit armé : Présence de groupes armés illégaux, homicides, menaces et meurtres de leaders communautaires, et zones minées. Les conditions de sécurité insuffisantes dans de nombreuses zones d'intervention du projet peuvent affecter la mise en œuvre des activités du projet et le déplacement des bénéficiaires	Political / security	I = 4 L = 2 Modéré	Récemment, des efforts de consolidation de la paix ont été déployés après les troubles sociaux. De même, les critères de sécurité seront pris en compte dans la sélection des zones de mise en œuvre des activités pilotes. Les mesures de sécurité requises par le système des Nations Unies seront appliquées dans de tels cas. Le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) évalue périodiquement les risques du pays et les risques spécifiques pour les personnes opérant sur le terrain, en partageant ces informations avec toutes les agences du système des Nations Unies. En outre, le Département de la protection des droits des citoyens met à la disposition des communautés et des institutions un système d'alerte précoce qui surveille les situations à risque dues au conflit armé. Le projet suivra strictement les conseils de l'UNDSS concernant toutes les questions liées à la sécurité des Nations Unies et du personnel du projet travaillant sur des activités impliquant l'emplacement des bureaux, le mouvement et la participation des populations dans les zones reculées.	ICRAF
Risques liés à la COVID					

#	Description	Catégorie du risque	Impact et probabilité (1-5)	Traitement / mesures de gestion du risque	Propriétaire du risque
16	Un soutien financier (cofinancement) réduit de la part du gouvernement, des partenaires de développement et du secteur privé, en raison de la disponibilité limitée de fonds globaux résultant de la récession économique liée à la COVID-19, et/ou de la réorientation des fonds disponibles vers des actions directement liées à la COVID-19		I = 3 L = 2 Modéré	• S'il y a des changements dans le cofinancement, les partenaires devront travailler en étroite collaboration pour trouver des options alternatives de cofinancement et assurer la continuité de l'allocation des ressources aux initiatives en cours dans les zones cibles du projet. • On s'attend à ce que la portée du projet contribue à soutenir la réponse du gouvernement à la COVID-19 en se concentrant sur la sécurité alimentaire et la diversification des moyens de subsistance des communautés vulnérables.	ICRAF
17	Les dépenses publiques et la priorité accordée aux différents programmes et secteurs, notamment l'agriculture, la sécurité alimentaire et les ressources naturelles, pourraient changer		I = 3 L = 2 Modéré	Les activités du projet et les lieux ciblés dans les paysages feront l'objet de discussions plus approfondies avec le gouvernement afin de s'assurer que les priorités et les réponses émergentes, suite à la pandémie, sont bien prises en compte.	ICRAF
18	La fermeture des bureaux, des transports, etc. retardera le lancement du projet et sa mise en œuvre		I = 3 L = 2 Modéré	Il est probable que les fermetures périodiques des transports et des bureaux ainsi que les restrictions sur l'organisation de réunions/formations avec un grand nombre de personnes auront un impact sur la mise en œuvre du projet. Par conséquent, le projet mettra en place des mécanismes locaux, tels que des facilitateurs locaux, et travaillera avec des partenaires locaux pour s'assurer que certains travaux puissent se poursuivre sur le terrain. Une planification détaillée sera effectuée avec les partenaires opérationnels du gouvernement afin de mobiliser leurs bureaux de terrain et autres, et le projet veillera à ce que toutes les pratiques de sécurité recommandées soient suivies par l'équipe du projet et par les communautés où le projet est mis en œuvre.	ICRAF

#	Description	Catégorie du risque	Impact et probabilité (1-5)	Traitement / mesures de gestion du risque	Propriétaire du risque
19	Perturbation potentielle ou partielle des chaînes d'approvisionnement du système alimentaire, telles que la logistique		I = 3 L = 2 Modéré	• Fournir des conseils aux agriculteurs et au gouvernement pour répondre aux besoins alimentaires immédiats ; • Réaliser une évaluation de l'impact socio-économique (dans le cadre de l'évaluation de base) afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre du projet ; • Assurer une collaboration étroite avec les entités du secteur privé et les sociétés de logistique pour comprendre les obstacles émergents liés à la pandémie et établir des options réalisables ; • Aider les organisations de producteurs à établir des liens avec les marchés d'exportation et encourager l'utilisation des marchés en ligne lorsque cela est possible.	ICRAF
20	Augmentation des pertes et de la détérioration des produits de grande valeur/périssables (comme le poisson)		I = 3 L = 2 Modéré	Une planification détaillée sera faite avec les partenaires opérationnels du gouvernement pour mobiliser leurs bureaux de terrain et autres et le projet s'assurera que toutes les pratiques sécuritaires recommandées sont suivies par l'équipe du projet et par les communautés où le projet travaille.	ICRAF
21	Perturbation de la demande de produits et de marchés, en raison de la fermeture temporaire d'hôtels et de restaurants		I = 2 L = 3 Modéré	D es analyses de marché à court terme seront utilisées pour atténuer ce risque.	ICRAF
22	Une plus grande dépendance à l'égard des écosystèmes naturels et de leurs services, car les personnes qui perdent leur emploi et leurs revenus dans d'autres secteurs dépendent davantage de ces écosystèmes pour leur subsistance, ce qui accroît les pressions		I = L = Modéré	La FAO prévoit d'entreprendre une analyse plus détaillée sur les impacts de COVID-19. Sur la base de ces résultats, le projet donnera la priorité au travail dans les zones les plus touchées des sites du projet pour renforcer la gestion communautaire et les moyens de subsistance alternatifs.	ICRAF